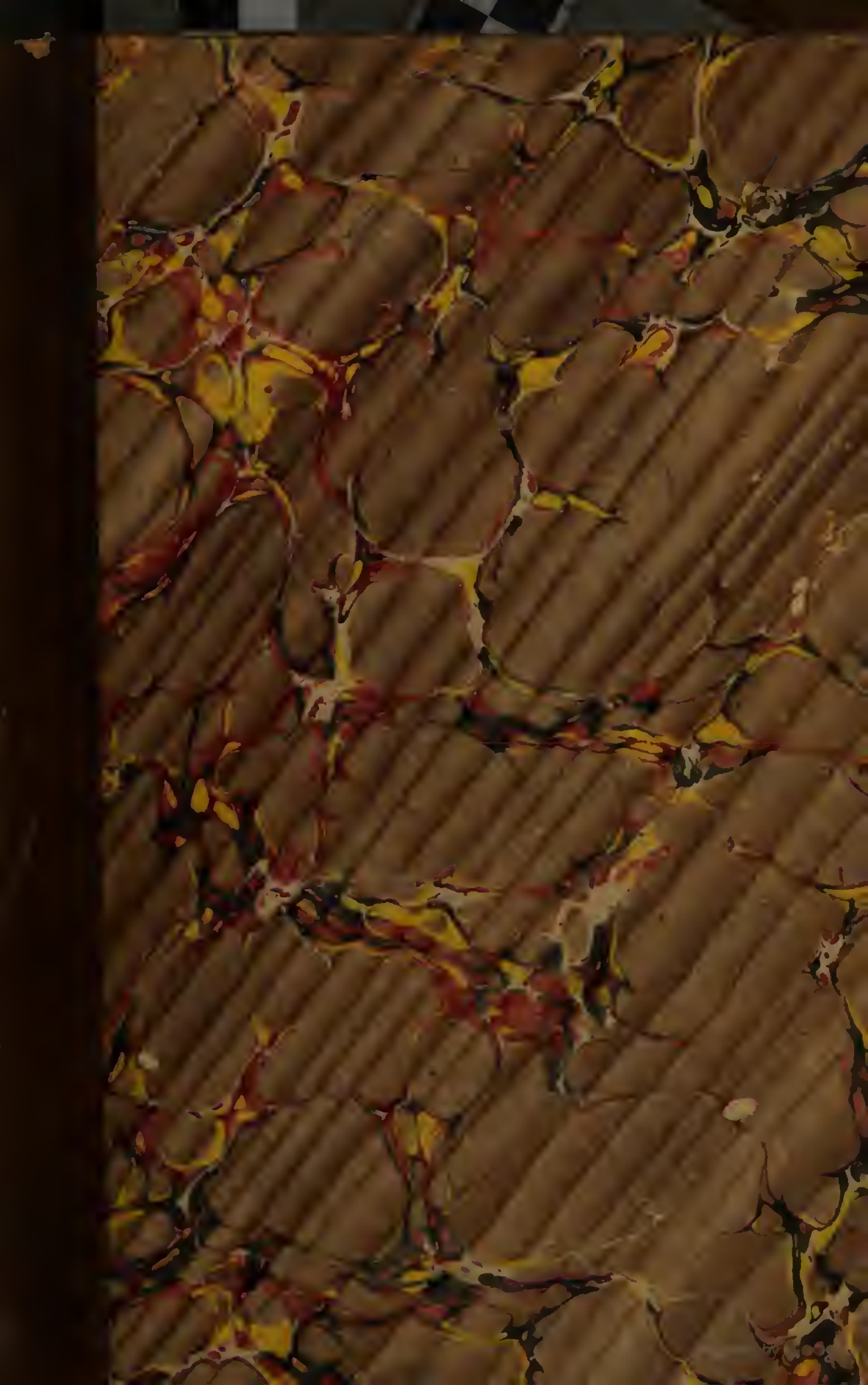

9103

Digitized by Google

Palat. XLVII 201

L'ANGLETERRE

JUGÉE PAR ELLE-MÊME.

54/212

L'ANGLETERRE

JUGÉE PAR ELLE-MÊME

OU

APPERÇUS MORAUX ET POLITIQUES

SUR LA GRANDE BRETAGNE,

EXTRAITS DES ÉCRIVAINS ANGLOIS.

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN.

Examine yourself well, first, and then you vill perhaps be less apt to censure others.
ADDISSON.

A MILAN, MDCCCVI.

Se vend chez J. P. GIEGLER libraire sur le cours *de' Servi*, et chez tous les marchands de nouveautés.

Digitized by Google

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Il est des altérations de santé qui sont facilement dissipées par la lecture de tel ou tel ouvrage de littérature, d'histoire et même de morale; comme il en est qui ne résistent pas à la bonne exécution d'un morceau de Paesiello *ou de* Cimarosa.

On pourroit citer mille preuves de cette assertion et, pour ma part, j'en suis une.

Je ne suis pas habituellement malade, mais ma santé n'est pas non plus très-forte. Je suis convaincu

que j'aurois éprouvé des maladies graves, que je serois peut-être déjà mort, au moins deux ou trois fois, si mes parens ne m'avoient fait apprendre à lire, et si je n'avois pas appris moi-même à choisir mes lectures.

Or, voici mon préservatif à tous maux. J'ai fait mon vade mecum *du voyage sentimental et du Tristam Shandy de Sterne, ce qui prouve, soit dit en passant, que je ne suis pas, comme on a osé l'imprimer, un irréconciliable ennemi de la nation angloise, de sa littérature et même de sa médecine.*

J'ai intitulé les deux ouvrages de Sterne, ma pharmacopée universelle

et portative, *et vous allez voir si ce titre est bien justifié.*

Ma gouvernante, qui est une femme de beaucoup de sens, m'avertit quelquefois, non pas que j'ai de l'humeur; mais que, si je n'y prends garde, je suis tout près d'en avoir.

Je me renferme alors dans ma chambre, j'ouvre Sterne, j'y trouve bien vite un chapitre qui me fait mourir de rire, et ma gouvernante est à peine revenue auprès de moi, qu'elle affirme que je suis l'homme du monde le plus aimable et le plus joyial.

Mais, pour se bien porter, il ne faut pas rire toujours; l'excès du rire, tout seul, est quelquefois une maladie; si donc il m'arrive de me

montrer disposé à porter la gaîté jusqu'à la folie, j'en suis averti tout de suite par la fille de ma gouvernante, laquelle est une jeune personne de dix-sept ans, très-jolie, très-réservée et très-chaste.

Je rentre alors dans ma chambre, j'ouvre encore un volume de Sterne, et j'y trouve bientôt une page qui ramène ma gaîté dans les bornes qu'elle doit avoir, et puis une autre page qui me dispose à la mélancolie, et puis, au besoin, encore une autre page qui me fait pleurer tout de bon.

Oh ! c'est un bien grand médecin que le docteur Sterne !

Un de mes amis me disoit, l'autre jour, qu'il trouvoit dans un Horace *imprimé par* Jeanbon, *lequel n'est pas plus grand qu'une boîte à mouches, tout ce que je trouve dans Sterne.*

Est-ce que mon ami auroit choisi son médecin à Rome, et moi le mien à Londres, comme une preuve de plus que, même en médecine, nul n'est prophète dans son pays ?

Je connois pourtant des François qui se guérissent avec des écrivains français ; et voici la preuve que même un Anglois a été radicalement guéri d'une foule d'infirmités, non pas, il est vrai, par un seul médecin, mais par tous les historiens véridiques de son pays.

Les infirmités de mon Anglois, comme on le verra tout-à-l'heure, datoient de loin : elles étoient opiniâtres ; la cure a donc été difficile, mais enfin elle s'est opérée, et voilà seulement ce qu'il m'importe de bien établir.

Peut-être conclûra-t-on, des succès que les historiens anglois ont obtenu sur un de leurs malades, que la nation angloise pourroit être elle-même, et par le même moyen, guérie de toutes les incommodités qui la tourmentent ; ma foi, je le désire sincèrement. Pour moi, je n'ai jamais été atteint de la maladie la plus commune en Angleterre ; je ne puis être ni malade, ni malheureux de la bonne santé ou du bonheur de mes voisins.

Lord G * * (Vous voyez d'abord que je suis un bon homme, puisque je n'écris pas son nom en toutes lettres.) Lord G * * * jouissoit de l'inestimable honneur d'être Pair d'Angleterre et de siéger dans la chambre haute.*

*Il avoit oublié d'emporter de l'université d'Oxford toutes les sciences que les professeurs avoient promis de lui enseigner; mais on convenoit, assez généralement, que la faute ne devoit pas plus en être imputée à lui qu'à ses maîtres, et l'on remarquoit, comme preuve de cette opinion, que les élèves de l'université d'Oxford contemporains de lord G * * * n'en savoient pas plus que lui.*

*Au reste lord G * * * pouvoit du moins se consoler du peu de fruit qu'il avoit retiré de ses études ; car il avoit encore ceci de commun avec ses condisciples, que s'il étoit venu dans le monde avec une parfaite ignorance du monde, il portoit dans sa conscience la rassurante certitude, qu'il n'est, dans ce vaste univers, aucune nation comparable à la nation angloise, aucun homme, dans aucune nation, comparable à un Anglois, aucun Anglois comparable à un lord élevé dans l'université d'Oxford.*

*Comment lord G * * * auroit-il douté de tout cela ? Quelque bonne que fût sa table, et quelque nombreux que fussent ses convives, on*

peut affirmer, qu'il ne lui est jamais arrivé de se trouver avec quelqu'un qui pensât et qui dît plus de bien de lui, que lui-même.

*Sous le rapport de l'instruction et de la confiance en lui-même, lord G * * * étoit donc bien réellement un bel et bon lord anglois, come ils ne sont peut-être pas tous, mais comme ils sont certainement presque tous.*

*Lord G * * * étoit doué également du plus vaste de tous les appétits, et, sous ce rapport, il n'y avoit pas, même en Angleterre, un homme qui pût le lui disputer.*

On a remarqué qu'il n'avoit jamais pris la parole au parlement,

que lorsqu'il arrivoit qu'on y proposât l'augmentation de quelqu'impôt sur les comestibles. Il prétendoit que toutes les propositions de cette nature, essentiellement destructives du genre humain, étoient des inspirations de Satan, de véritables conspirations contre la gloire et la prospérité des îles britanniques.

Il étoit d'ailleurs de l'avis des ministres sur tous les autres points, y compris l'expédition des cargaisons d'assassins et de machines infernales; une fois pourtant, et nous lui devons la justice de le dire; il eut le courage de s'élever, avec la plus grande véhémence, contre l'extension que le noble cabinet de S. James voulut

donner et donna en effet au droit de blocus.

En descendant de la tribune, interrogé par quelques-uns de ses honorables amis sur les véritables motifs de son opposition à la plus sublime de toutes les idées politiques; il eut le courage de leur répondre avec la naïveté d'un enfant: Vous en parlez bien à votre aise; je vous attends dans quelques mois, alors que les îles britanniques seront entièrement déshéritées des vins de Bourgogne et de Bordeaux, des poulardes du pays de Caux, des chapons du Mans, des dindes du Périgord et des pâtés de Strasbourg. Et

ses amis s'éloignèrent de lui, honteux de s'être laissés prévenir, dans la prévoyance du malheur dont ils étoient menacés. Plusieurs ont avoué depuis, que s'ils l'eussent osé, ils auroient retiré leur adhésion au projet de leur cabinet.

*Lord G * * * mangeoit donc beaucoup, et sous ce rapport, il étoit encor un bel et bon Anglois.*

Au reste, que risquoit-il à satisfaire son appétit? La nature l'avoit doué d'un estomac à toute épreuve, et de cette heureuse insensibilité, compagne ordinaire des bons estomacs, laquelle garantit l'égalité d'humeur, par cela seul qu'elle garantit aussi la facilité des digestions.

*L'humeur de lord G * * * n'étoit cependant pas égale jusqu'à l'ennui. Inaltérable, il est vrai, au récit ou même à l'aspect des malheurs des autres, il faut convenir qu'elle passoit facilement, et pour la moindre contrariété personnelle, de la quiétude à la colère, et de la colère à l'emportement.*

Ses amis lui disoient alors qu'il étoit trop sensible; et lui, leur répondoit, avec son urbanité accoutumée: Vous en avez menti, je ne suis pas du tout sensible; il ajoutoit avec un air de malice: L'insensibilité n'est pas l'impassibilité.

*Il ne faut pas croire pourtant que lord G * * * fût insensible au*

point de ne faire jamais de bien à personne. Lisez les journaux anglois; il ne se passe pas de semaine que le Times *ne rapporte, dans les plus grands détails, une petite bonne action de lord G * * *.*

*Lord G * * * couroit en effet le risque d'être cru plus sensible qu'il ne l'étoit, à cause de l'importance qu'il attachoit à la conservation de sa réputation de bienfaiteur.*

*On ne se souvient pas qu'il ait jamais acheté un seul livre chez un libraire, mais tout le royaume-uni lit, toutes les semaines, le nom de lord G * * * sur les listes des souscripteurs à tous les ouvrages nouveaux.*

Il n'y a pas longtemps que, sortant de table, et n'étant encore qu'entre deux vins, il admit à l'honneur de l'entretenir le docteur Parsons, *pasteur de l'une des paroisses des vastes domaines de lord G * * *.*

M.r Parsons *lui demanda des secours pour un honnête manufacturier de sa paroisse, chargé d'une nombreuse famille, et que la faillite d'un banquier de la capitale alloit priver de toute ressource et de tout crédit.*

*Lord G * * * n'attendit pas que M.r* Parsons *eût terminé sa lamentable histoire. Il l'interrompit pour lui demander quelle étoit la somme nécessaire à son protégé. M.r* Parsons

demanda en tremblant 500 *livres sterling, et lord G * * * sans lui répondre, sans même exiger un reçu, remit à M.r* Parsons *un billet de banque de la valeur de* 500 *livres sterling.*

M.r Parsons *se retira plus heureux qu'il n'eut le temps de le dire, et lord G * * * se hâta de rentrer dans son cabinet, pour ordonner à son secrétaire d'envoyer tout de suite un rapport, sur la bonne action qu'il venoit de faire, au redacteur du* Times .... *Il recommanda à son secrétaire d'écrire correctement le nom du fabriquant secouru, et celui du bienfaiteur; il ajouta qu'il étoit inutile de parler du docteur* Parsons.

Le lendemain, milord étonné de ne pas trouver dans le journal l'article qu'il avoit commandé, la veille, se hâta d'en demander le motif.

Il apprit que M.r Parsons *informé, par on ne sait qui, que l'article devoit paroître, étoit allé conjurer le journaliste de ne pas donner une telle publicité aux malheurs d'une honnête famille, que son industrie et son amour pour le travail rétabliroient infailliblement, et dans peu de temps, si on lui épargnoit l'humiliation d'annoncer à tout le monde qu'elle avoit été réduite à demander des secours.*

*A cette nouvelle, lord G * * * prouva bien, comme il l'avoit dit, que l'insensibilité n'est pas l'impassibilité.*

Il entra dans une fureur épouvantable, il soupçonna son secrétaire d'avoir averti le docteur Parsons, *il le congédia sur le champ, et refusa de lui donner un sou sur les deux mois de traitement qu'il avoit oublié de lui payer.*

Il fit ensuite assigner le pasteur en remboursement des 500 *livres sterling qu'il prétendoit n'avoir prêtées qu'à lui.*

Le pasteur ne put les rembourser, parce qu'il s'étoit empressé de les remettre à la famille malheureuse; mais il ne contesta pas du tout qu'il ne fût le véritable débiteur, et il demanda du temps pour payer.

*Lord G * * * refusa du temps. Le pasteur perdit sa cure. Ses meubles furent vendus et, comme débiteur insolvable, il fut traîné dans les prisons où il est encore, et où cependant il ne seroit jamais entré, si lord G * * * n'avoit été capable de bienfaisance.*

*Ainsi sous le triple rapport de la sensibilité, de la bienfaisance et de la modestie, lord G * * * étoit encore un bel et bon lord anglois.*

*Mais à ces heureuses qualités lord G * * * en ajoutoit d'autres, qui ne le rendoient pas moins recommandable à ses compatriotes, parce qu'elles faisoient encore partie de ces vertus nationales, dont la pratique est*

*Veut-on connoître quelques paris de lord G * * * ? en voici. Lorsque le général Bonaparte reçut le commandement de l'armée d'Italie, lord G * * * avoit parié qu'il ne passeroit pas la montagne de Tarare, dans le Lyonnois, et que quand il en auroit mesuré la hauteur, il en concluroit que tout chemin ne mène pas à Rome, et qu'il s'en retourneroit modestement par où il étoit venu.*

Après l'expédition d'Egypte, il avoit parié que ce général ne reverroit plus la France. Mais quand on vint lui dire qu'il étoit débarqué à Fréjus, malgré les vaisseaux anglois qui couvroient la mer, vous verrez, dit-il, avec un air chagrin, vous

belle de toutes les professions; qu'il n'y avoit pas de noblesse qui équivalût à celle d'un commerçant, et, pour prouver combien il étoit pénétré lui-même de la philosophie de cette maxime, il avoit formellement et expressément défendu à son homme d'affaires que son nom parût jamais dans aucun acte de commerce, et lui avoit recommandé, sous peine de perdre sa confiance, de ne révéler à qui que ce fût, de nier même, au besoin, qu'il eût jamais eu part à aucune opération mercantile.

*Lord G * * * passoit, presque toutes ses soirées au café de Witt, rendez-vous honorable de tous les plus riches personnages; il y jouoit,*

*fortuné qui, cette fois, ne pouvoit lui échapper, lorsqu'il reçoit de son adversaire le Bulletin qui contient les détails de la bataille d'Iena. Pour le coup le pauvre Lord pensa ajouter à son histoire, l'épisode d'une oraison funèbre. On n'eut que le temps d'avertir son docteur: c'étoit un homme de beaucoup de sens: il comprit que dans la situation où se trouvoit le lord, il falloit user de remèdes propres au tempérament du patient. Il fit dresser une bonne table, y plaça lord G * * *, et se mit à ses côtés. L'odeur des mets ranima bientôt ses esprits; il eut le courage de manger de tous les plats, et même de revenir à*

quelques-uns. Il vida plusieurs flacons. Lorsque le docteur le vit dans la situation physique où il le désiroit, il commença à attaquer sa raison: Milord, lui dit-il, vous vous êtes ruiné par trop de crédulité; l'expérience est un grand maître; mais il vient toujours un peu tard: au moins quand il vient devons-nous tâcher de profiter de ses leçons. Écoutez-moi: si vous voulez suivre mes conseils, je vous promets de vous rendre des biens qui sont plus précieux que ceux que vous avez perdus. A ces mots, notre lord ouvrit ses deux oreilles, et commença à sortir de la léthargie où l'avoit plongé le coup terrible dont il avoit pensé être accablé. J'ai autant réfléchi,

ajouta le docteur, sur les maladies de l'ame que sur celles du corps, et mes réflexions m'ont conduit à reconnoître que si nous ne guérissons pas, c'est que nous ne voulons pas employer, pour cela, les remèdes qui sont presque toujours sous notre main. Voici, continua-t-il, en tirant de sa poche un petit volume, un livre qui ne m'a pas coûté de grands efforts d'esprit; c'est tout simplement un extrait de tout ce qu'ont dit nos auteurs modernes les plus sages, de nous et de notre gouvernement. Ce livre est mon Vade mecum *moral et politique. Il m'a préservé de bien des erreurs; il m'a désabusé, éclairé et secouru en*

beaucoup d'occasions. Parcourons-le un peu ensemble.

*Lord G * * *, pendant tout ce préambule, n'avoit pas cessé de manger. Il répondit, la bouche pleine, qu'il ne demandoit pas mieux.*

Eh bien, lui dit le docteur, commençons par le chapitre Éducation, *et il le lui lut: qu'en pensez-vous, my lord? Ma foi, répondit lord G* * * *, nos écrivains pourroient bien avoir raison. Si je n'avois pas été élevé à l'université d'Oxford, je saurois sans doute ce qu'on ne m'y a point appris: partant, je serois plus instruit. Je n'aurois pas confondu la sensibilité avec le plaisir de faire parler de soi, ce qui, je le vois à présent, n'est pas*

tout à fait la même chose. Je n'aurois pas jugé de l'étendue de la France, de ses ressources, du génie, du pouvoir de son chef et de la bravoure de ses soldats, sur des plans ministériels qui, à en juger par les résultats, sont un peu fautifs. Enfin j'aurois été moins crédule, et je ne serois pas ruiné. Mais il me vient une idée, docteur; si mes confrères, les lords, n'avoient pas été élevés, comme moi, à cette université, eux aussi seroient moins ignorans. Ils ne jugeroient pas de ce de qu'ils ne savent pas: ils seroient peut-être plus humains, moins avides, moins vicieux; ils proposeroient des bills plus sensés; ils ne voudroient pas

la guerre, quand la paix nous seroit si profitable . . . enfin, cette mauvaise éducation ne seroit-elle pas la cause première de tous les vices de notre gouvernement et de toutes les sottises de nos gouvernans; et ces vices et ces sottises ne seroient-ils pas eux-mêmes la cause de tous les maux qui pèsent sur nous ?

*Le docteur, en l'entendant parler ainsi, vit que lord G * * * n'avoit plus besoin de ses secours. Il le jugea radicalement guéri, et lui laissa cependant le volume dont il venoit de lui lire un chapitre, en lui recommandant de porter à tous les autres la même attention.*

*Lord G * * * suivit les avis du docteur, et il s'en trouva bien; il se consola presque tout de suite de la perte de sa fortune, et ne songea plus qu'à vivre honorablement avec ce qui lui restoit: il commença dès lors à examiner avant de croire; renonça au plaisir d'être sensible dans les gazettes, supprima les souscriptions, dit adieu au café de Witt, jura de ne plus parier de sa vie, et surtout d'après les promesses que les ministres comme M.r Pitt, feroient au parlement.*

*Le livre laissé à lord G * * * par le docteur est celui dont je présente aujourd'hui une traduction au public. Si l'on pouvoit douter de la guérison qu'il a opérée, je m'engage à*

faire venir de Londres, aussitôt après la levée du blocus des îles britanniques, les certificats les plus authentiques signés de tous les pairs du parlement et de la main de lord G * * lui-même. En attendant je demande qu'on ne prononce pas sans avoir fait l'essai du livre. J'ai recommandé à mon libraire de le vendre à très-bon compte, afin qu'il soit à la portée des Anglois de tout sexe, de toute classe et de toute condition. J'espère que de tous ceux qui le liront, il n'y en aura pas un qui ne me rende grâce* in petto *d'avoir contribué à la publicité d'un ouvrage aussi utile.*

L'ANGLETERRE

JUGÉE PAR ELLE-MÊME,

OU

APPERÇUS MORAUX ET POLITIQUES SUR LA GRANDE BRETAGNE,

EXTRAITS DES ÉCRIVAINS ANGLOIS.

Les choses que l'on ne connoît pas, dit Tacite, s'agrandissent dans l'imagination, se revêtent de couleurs qui ne sont pas celles qui leur appartiennent, et comme, au premier aspect, il ne semble pas que leurs mérites puissent s'allier avec des défauts, aussi l'esprit qui les contemple de loin, ou s'extasie d'admiration en les croyant le centre de toutes perfections, ou sourit de pitié, lorsqu'en examinant mieux, il y trouve tous les défauts

réunis. Vient ensuite la multitude infinie des passions, et chacune d'elles veut ajouter un coup de pinceau à des traits déjà si difformes. Il n'est donc pas étonnant que les opinions se divisent et se combattent, que les faits s'affirment et se refutent avec une égale assurance. Disons encore que la première idée mise en avant, est sous la protection de la vanité qui ne veut pas convenir de l'erreur, et qui, prête à succomber, appelle à son secours la mauvaise foi. En même temps que la chaleur de la dispute s'augmente, le sentiment de la mauvaise foi diminue, et cependant l'esprit adopte peu à peu les mêmes faits que la dispute inventa par besoin: le choc des idées, en faisant connoître à chaque disputeur le fort et le foible de son parti, l'affermit sur le premier: enfin chacun crie de son côté sans prêter l'oreille aux doutes et aux objections de l'autre; pendant que l'un élève la vue jusqu'à la sommité des choses et n'en voit que les points les plus remarquables, un autre se traîne pesamment sur quelques détails et n'en saisit point l'ensemble. Celui-ci vous montre un côté contre lequel

la foudre se briseroit en vain, et n'apperçoit pas les ruines qui sont à peu de distance, et celui-là ne voit que les ruines. Frappez la terre, et vous verrez que de tout cet échafaudage qui s'écroulera, il ne restera rien.

Telles sont les causes générales de la grande fabrique, de tous les éloges et de toutes les satyres que nous entendons tous les jours sur l'Angleterre; on canonise les vices de cette nation, ou bien on lui refuse tout mérite.

Pour échapper aux illusions de l'éloignement, aux faux rapports de la passion, aux sophismes obstinés de la vanité, aux jugemens précipités d'une vue rétrécie et partiale, appelons devant nous les écrivains britanniques, et écoutons tranquillement ce qu'ils nous disent eux-mêmes du peuple anglois. Accordons la parole aux hommes de tous les partis, en prêtant une attention particulière aux plus accrédités. Leurs opinions sont si variées que lorsqu'elles s'accorderont en quelques points, ce sera sans doute le plus sûr garant de la vérité. Cet amour de la patrie dont tous les écrivains anglois font

profession, et dont chacun s'empresse de couvrir aux regards étrangers les plaies de son pays, nous prouvera que ces plaies existent, si plusieurs écrivains célèbres s'accordent à le confesser. Aux témoignages des auteurs anglois nous joindrons quelquefois celui de quelque Suisse ou de quelqu'Allemand. Dans la question qui nous occupe, les écrivains suisses ou allemands ne pourront être soupçonnés de mauvaise foi, et leur intervention achevera d'écarter de nous même un semblable soupçon, si toutefois, après nous avoir lu, il étoit quelqu'un qui fût capable de l'élever.

I.

Éducation.

Une nation comme la nation angloise qui se vante d'avoir tant de sagesse dans son gouvernement, tant de philosophie parmi le peuple, tant de profondeur dans ses institutions, devroit avoir le meilleur système d'éducation publique et particulière.

Écoutons ce que disent les écrivains anglois :

„ Si la génération future est pire que la „ présente , ce qui nous semble presque „ impossible, on le devra à la fausse amitié, à la sotte condescendance qui empêche d'extirper le vice et la folie lorsque „ nous sommes jeunes encore et propres à „ recevoir d'autres impressions. Ainsi nous „ voyons la jeunesse donner la loi à l'âge „ mûr, et l'ignorance au savoir: ainsi les „ jeunes gens à peine échappés de l'enfance, „ sont disposés à chasser leurs parens de „ leurs maisons , ou s'en séparent pour „ vivre avec la plus grande licence (1).

„ Il n'y a pas une petite ville, pas un „ bourg considérable, dit Wenderburn, qui „ n'ait pour les deux sexes quelque maison „ d'éducation que l'on appelle *pension* ou „ *académie*. Il est permis à tout le monde, homme et femme, d'en former une, „ et si dans le nombre des instituteurs ou

(1) Satirical view of London 1800.

» institutrices, il en est quelques-uns qui » possèdent les qualités nécessaires pour ins- » truire et élever les enfans, il faut avouer » que la plus grande partie y est inhabile. » Souvent un négociant qui, par malheur » ou par sa faute, a fait faillite, une femme » sans éducation et dont la moralité ne » pourroit subir un examen rigoureux, éta- » blissent des maisons d'éducation, et ob- » tiennent plus d'encouragement que ceux » qui son doués d'un mérite réel. Dans de » semblables maisons l'enseignement est con- » fié à des répétiteurs aussi incapables d'un » tel emploi, que ceux qui les payent *au* » *plus bas prix*.

» Il n'y a pas un village dans les envi- » rons de cette capitale (Londres), ajoute » un Anglois (1), dans lequel il ne se trouve » une ou deux petites *académies* pour les » demoiselles. La pension n'étant pas très- » dispendieuse, le cordonnier, le savetier, » le barbier, le petit marchand y envoient » leurs filles, lesquelles en y entrant sont

(1) V. Pleasing reflections on life and manners.

» honorées du nom de *lady* comme les fil-
» les des lords dans les académies les plus
» grandes et les plus coûteuses. On ensei-
» gne dans ces écoles la langue françoise,
» la musique et la danse, quoique ces trois
» branches d'instruction ne puissent être
» d'aucun avantage pour les filles de la clas-
» se que nous venons d'indiquer..... La
» danse ne produit d'autre effet que de les
» entraîner à des bals *payant* où leur
» vertu court les plus grands dangers. Les
» ouvrages de femmes auxquels elles s'exer-
» cent dans ces écoles, fortifient l'inclination
» naturelle des jeunes filles pour la toilette,
» au lieu de développer en elles les qua-
» lités nécessaires aux soins du ménage.
» L'honnête marchand qui, en retirant sa
» fille de l'école, espère en recevoir une
» utile assistance, est trompé dans son attente.
» L'éducation qu'elle a reçue, lui fait consi-
» dérer comme indignes d'elle les fonctions
» de l'économie domestique: pleine d'idées
» vaines, elle n'est bonne à rien, et s'ha-
» bitue à mépriser ses parens et leur mo-
» deste boutique. Elle cherche dans les

» romans quelque moyen pour sortir de » son état, et finit par être victime de la » séduction.

» Il me semble, dit Dryer, que les gou- » vernemens européens peuvent être consi- » dérés comme oppresseurs, à cause de l'i- » gnorance qu'ils conservent parmi les pau- » vres. Le gouvernement britannique est à » cet égard plus blâmable que les gouverne- » mens les plus absolus et les plus tyranni- » ques. Il n'y a pas dans toute la Grande- » Bretagne une école nationale qui s'étende » à toutes les classes de la société. Les peu- » ples les plus sages de l'antiquité érigèrent » des établissemens publics pour l'éducation » de la jeunesse. Beaucoup de gouvernemens » modernes ont imité ces institutions, mais » les enfans des pauvres en sont généra- » lement exclus. Les écoles de charité, la » seule institution formée pour l'instruction » des fils du peuple, ne sont pas propre- » ment des écoles publiques. L'acte de fon- » dation dressé en 1713, sous le règne de la » reine Anne, veut que »*les enfans de pau- » vres soient instruits dans la connoissance*

„ *et dans la pratique de la religion chré-*
„ *tienne, telle que la professe et l'en-*
„ *seigne l'église anglicane* „ . Ainsi les
„ fils des Catholiques et des autres dissidens
„ ne sont point admis dans ces écoles.
„ On admet les enfans d'un parti, et on
„ leur enseigne à servir un parti. L'éduca-
„ tion est servile et superstitieuse, et cette
„ observation s'applique non aux écoles de
„ charité seulement, mais à toutes les fon-
„ dations royales et publiques (1).

„ L'usage étrange de nos écoles publiques,
„ dit le docteur Berkenhout, qui constitue
„ les enfans les plus jeunes, serviteurs des
„ élèves plus avancés en âge, est telle-
„ ment cruel et injuste, qu'on ne peut
„ qu'être surpris de le voir subsister dans
„ ces temps éclairés où tant d'abus con-
„ servés par nos pères ont été abolis. Mais
„ la cruauté et l'injustice ne sont pas les
„ seules raisons qui sollicitent de nouveaux
„ réglemens. Cet esclavage, et le despotisme
„ qui en résulte, doivent être extrêmement

(1) V. The complaints of the poor people.

„ pernicieux à la société. Un jeune enfant „ depuis dix jusqu'à quatorze ans, est obligé „ de se soumettre à un degré de servitude „ plus pénible et plus humiliante que celle „ du dernier domestique de son père; il ap- „ prend, par exemple, qu'il doit souffrir „ toute espèce d'injustice et de mauvais „ traitement sans se plaindre; que ses li- „ vres, ses jouets, son équipage même sont „ la propriété d'un autre enfant qu'il appelle „ son maître. Une telle dégradation en l'a- „ baissant ainsi au dessous de la dignité „ d'un *gentleman* anglois, doit infailliblement le préparer à des soumissions contraires à la constitution de son pays.

„ Élevé insensiblement à une classe supérieure, il devient bientôt tyran lui-même, „ et cette habitude de se soumettre avec „ docilité aux ordres des jeunes gens ses „ supérieurs, et de tyranniser selon ses ca- „ prices ceux qui lui sont subordonnés, doit „ sans doute produire un caractère détestable. Il seroit pourtant injuste de conclure „ que tout *gentleman* élevé dans nos grandes écoles publiques, est un composé

„ d'esclave et de tyran : il y a quelques
„ exemples du contraire (1).

Knox nous peint avec des couleurs également désavantageuses, le régime des écoles dont nous venons de parler. Il raconte d'abord les mauvais traitemens que doivent souffrir les enfans dans l'âge le plus tendre, de la part de ceux qui ont atteint l'adolescence.

„ Exposés nuit et jour à des insultes et
„ à des outrages, ils ne peuvent disposer
„ de ce qui leur appartient, et sont obligés
„ de se soumettre aux volontés de ceux de
„ leurs collègues qui sont supérieurs en âge.
„ Lorsque le temps les a dégagés de cet
„ esclavage, ils peuvent à leur tour devenir
„ tyrans; mais ils ne sont plus maîtres d'é-
„ carter les vices et les habitudes de leurs
„ collègues. Le premier désordre auquel
„ ils ne peuvent échapper, est de dépenser
„ outre-mesure, et de contracter des dettes
„ pour satisfaire leur gourmandise et d'au-
„ tres inclinations vicieuses. Ils se distinguent
„ ensuite par certains traits de friponnerie

(1) Lettres du docteur Berkenhout.

„ qui annoncent une méchanceté rafinée et
„ profonde, et à laquelle les lois devroient
„ porter remède. Par ces traits d'adresse
„ un jeune homme acquiert une réputation
„ d'esprit et de courage, non-seulement près
„ de ses collègues, mais près de ses parens
„ même et de ses alliés. Quels progrès peuvent
„ faire dans les études des jeunes gens qui
„ perdent leur temps de cette manière? Le
„ motif pour lequel ils sont envoyés à ces
„ écoles n'est pas, il est vrai, leur instruc-
„ tion; mais le désir d'en former des adula-
„ teurs, des sycophantes, de vils compagnons
„ d'une personne de rang qui puisse ensuite
„ les porter à la place de juge ou d'évêque.
„ Je ne censure point les écoles en elles-
„ mêmes, ni les maîtres qui ne peuvent arrêter
„ le torrent de la mode, de l'ignorance et
„ de la folie réunies; je blâme les parens
„ qui, témoins de ces désordres, ne veulent
„ pas se réunir avec les maîtres pour rétablir
„ une discipline salutaire; qui par l'espérance
„ éloignée d'une amitié utile, sacrifient tout
„ ce qu'il y a de plus estimable aux yeux
„ de la raison; qui parlent des désordres

„ de leurs enfans comme de simples légèretés
„ d'une vivacité enfantine, qui annonceut
„ de l'esprit et promettent des succès (1).

On sait que dans les écoles dites écoles de grammaire et de charité, il existe encore, au moins dans un grand nombre, l'usage honteux et barbare de châtier les eufans en les fouettant à fesses nues en présence de leurs compagnons. Vers le commencement de l'avant-dernière guerre, les écoliers de Westminster réclamèrent *les droits des enfans*, et demandèrent de n'être plus traités comme des esclaves. Les progrès de la philosophie font espérer que ce reste de l'ancienne barbarie sera proscrit par toutes les écoles comme il l'a été par celles de S. Paul et de Merchant-tailors (2).

---

(1) V. Lucubrations on life and lettres, t. 1, n. 23.

(2) Dans les comtés de Vestmoreland et de Cumberland, règne un usage qui fait un singulier contraste avec ce traitement d'esclave. Au mois de septembre et d'octobre les écoliers se renferment dans les écoles, et le maître reste dehors: avant de le laisser entrer, on lui demande des jours de congés pour l'année suivante. Le maître promet de les accorder et signe les ordres de congé sous la responsabilité de deux personnes: après cette capitulation, on ouvre les portes et le maître entre. Le bœuf, la bierre, le vin paroissent sur la table. On passe la journée en joie, et l'on finit par s'enivrer comme nous verrons ci-après.

„ Les écoles d'Oxford et de Cambridge, „ dit Gibbon, fondées dans les âges téné- „ breux de la fausse science et de la barbarie, „ portent l'empreinte des vices de leur ori- „ gine. Leur discipline primitive fut adaptée „ à l'éducation qui convenoit seulement aux „ prêtres et aux moines; l'administration de- „ meure encore entre les mains du clergé „ (anglican), classe d'hommes dont les con- „ noissances n'ont point de rapports avec le „ monde actuel, et à qui la vive lumière „ de la philosophie offusque les regards. Les „ titres délivrés par les papes et par les rois, „ donnèrent à la corporation légale de cette „ société le monopole de l'instruction publi- „ que, et l'esprit des monopoleurs est étroit, „ inactif, oppresseur; leur ouvrage est plus „ coûteux et rapporte moins que celui des „ artistes indépendans. Les découvertes, les „ idées nouvelles qui sont accueillies avec „ tant d'empressement au moyen de la libre „ concurrence, ne sont reçues qu'avec regret, „ ou sont repoussées avec mépris par ces „ corporations orgueilleuses qui ne peuvent „ craindre aucune rivalité, et ne sont pas „ contraintes à avouer leurs erreurs.

» Une composition de génie, ajoute le » même écrivain, ne peut sortir que de la » tête d'un seul homme; mais les ouvrages » d'industrie susceptibles d'être partagés entre » beaucoup de mains, d'être continués pendant » beaucoup d'années, peuvent appartenir à une communauté qui travaille. Si » je demande ce qu'ont produit les manufactures d'essais d'Oxford et de Cambridge, je n'aurai pour réponse que le silence » de la honte ou l'insulte du mépris (1)

» Ainsi ces vénérables mères (*almæ matres*) » dit Wenderburn, qui sont regardées comme » nourrices des lettres et des sciences (*nutrices bonarum litterarum atque artium*) » ressemblent à ces bonnes femmes qui se » persuadent que la haute naissance et les „ richesses tiennent lieu de talent et de „ savoir.

» La plus grande partie des professeurs » d'Oxford, dit Adam Smith, a presque „ abandonné l'apparence même de l'instruction; tant les leçons sont rares! Le même

(1) V. Mémoires de Gibbon.

» écrivain ajoute que les universités, surtout » de l'Angleterre, ont sacrifié l'étude des » belles lettres et de la philosophie à la » science théologique.

» J'ai vu, dit Knox, dans nos universités, » l'immoralité, l'ivrognerie habituelle, la pa- » resse, l'ignorance, la vanité se montrer „ effrontément et faire parade aux yeux du „ public. Le jeu, les courses, les parties de „ plaisir ou de libertinage occupent exclu- „ sivement les jeunes gens: au lieu d'y „ acquérir l'habitude du travail, l'amour de „ l'étude, ils y acquièrent le goût de la „ dissipation et des dépenses.

„ Beaucoup de pères se plaignent que „ leurs enfans rapportent toute sorte de vices „ des universités; mais cela ne les empêche „ pas de faire de très-grands sacrifices pour „ les y entretenir, persuadés qu'ils ne sau- „ roient acheter à trop haut prix l'avantage „ de les voir réunis avec les fils des lords „ et des personnes accréditées et puissantes.

„ L'éducation académique en Angleterre, „ dit lord Sheffield, est à présent un sujet „ d'alarme et de terreur pour toutes les

» familles raisonnables et qui ont une fortune » médiocre. La crainte de la dépense, de » la dissipation et de tous les funestes effets » qui naissent du défaut de discipline et de » répression dans nos universités, force un » grand nombre de nos jeunes gens à fré- » quenter celles d'Écosse, et en éloigne beau- » coup d'autres de toute instruction acadé- » mique. » Une autre raison diminue le concours aux universités angloises, et c'est la loi rigoureuse imposée à ceux qui veulent y entrer, de signer les trente-neuf articles, ou de se déclarer membres de l'église anglicane, ce qui exclut les Catholiques et les autres dissidens.

« Les Écossois, dit un des écrivains des » *Public Characters*, ont imité les François, » leurs anciens alliés, dans l'organisation des » colléges, comme dans toutes les autres » parties de la vie civile. Ils conservent des » places gratuites pour les personnes qui ne » sont point favorisées de la fortune. On leur » donne le nom de *bursars* du mot françois » *boursiers*, parce qu'ils reçoivent une bourse, » une somme d'argent, une pension fondée

» pour leur entretien. Mais il faut dire à la » gloire des universités d'Écosse, qu'on ne » voit pas chez elles, comme dans celles » d'Angleterre, des distinctions déshonoran- » tes, des fonctions serviles et une dépen- » dance dégradante. Les premières places » sont, au contraire, honorables et une » preuve de mérite pour celui qui les oc- » cupe : bien loin d'être accordées à la fa- » veur, elles ne sont jamais données qu'à » ceux qui ont surpassé leurs rivaux dans » les concours publics (1).

L'instruction reçue dans les colléges et dans les universités angloises étant telle, il ne faut pas s'étonner que l'instruction que les hommes se donnent sans le secours des maîtres, ne produise pas de meilleurs effets. » Il y a, dit un Anglois, plus d'acheteurs » de livres de nos jours, qu'il n'y en eut » jamais dans aucun temps antérieur. Mais de » ce que nous achetons plus de livres, il ne faut » pas conclure que nous soyons plus instruits.

---

(1) V. Pub. char. t. IV, art. Beattie.

» Aucune nation ne paye plus généreusement
» que la nation angloise, un concert de
» musique vocale et instrumentale. Cepen-
» dant il est très-connu qu'aucun peuple
» n'a moins de goût que les Bretons méri-
» dionaux (les Anglois) pour la musique. Il
» en est des livres comme de la musique.
» Nous employons de l'argent à ces deux
» objets, non pas parce que nous en con-
» noissons le prix; mais parce que nous
» sommes plus riches et qu'il faut bien que
» nous employons notre argent à quelque
» chose. Voulez-vous savoir de quelle ma-
» nière nous nous servons des livres nou-
» veaux? La voici. Quand un ouvrage
» paroît, si la mode nous ordonne de l'a-
» cheter, ce qui dépend du jugement favo-
» rable qu'en portent quelques personnes
» de prétendu bon goût, alors chacun l'a-
» chète, et le place sur le bord inférieur
» de la fenêtre du sallon, afin que tous
» ceux qui viennent rendre visite au maître,
» s'apperçoivent qu'il a des connoissances et
» du goût. Les livres à la mode restent là
» sur le bord de la fenêtre jusqu'à ce qu'il

» ne puisse plus les contenir; alors on les » met à part, et d'autres livres nouveaux » prennent leur place. Ne demandez pas » s'ils ont été lus dans cet intervalle. Quel » temps pourroit-on employer à leur lecture, » puisque depuis l'aube du jour qui, pendant » toute l'année, commence chez nous à midi, » on passe douze heures à manger, à boire, à » se promener, à se coiffer et à jouer? (1).

Plus l'éducation est négligée, plus le nombre des crimes doit être grand, *ceteris paribus.* Voici de quelle manière s'exprime l'écuyer Thomas Bernard. » Le bon Howard » a remarqué que la Suisse et l'Écosse sont » les pays dans lesquels ont trouve un nombre moins grand de détenus. Il attribuoit cette particularité à l'éducation régulière que l'on donnoit anx enfans dans ces » deux pays, éducation qui, en les éloignant » des mauvaises habitudes, les mettoit à » même de réussir. Mistriss Hannah Moore » m'a assuré que l'on ne conduisit que six » Écossois devant Henri Fielding pendant

(1) V. Crito, ou recueil d'essais moraux et politiques.

» tout le temps de sa présidence à Bow-street.
» Fielding avoit coutume de dire à ce sujet,
» que la plus grande partie des personnes
» incarcérées, venoit de la sœur patrie (de
» l'Angleterre) chez laquelle les dispositions
» naturelles des habitans sont aussi bonnes
» qu'en Écosse, mais dont l'éducation n'est
» pas si soignée, ni si générale.

II.

Caractère.

» Le peuple anglois, dit Hume, est de
» tous les peuples du monde, celui qui a
» le moins de caractère national, à moins
» qu'on ne veuille regarder comme telle
» cette singularité-là même ».

En supposant qu'Hume se trompe, je vais parler de quelques élémens qui composent le caractère anglois.

§. 1.

Intempérance.

» Un auteur célèbre a observé, dit Ba-
» bler, que plus un peuple est barbare,
» plus il est adonné à l'ivrognerie. Si l'on
» devoit juger le peuple anglois d'après ce
» principe, notre caractère national ne pa-
» roîtroit pas trop estimable. Peu de na-
» tions savent mieux que nous dicter des
» lois de bonne conduite, mais aucune
» n'est moins exacte à les observer. Quand
» nous nous visitons pour passer quelques
» heures agréablement, nous ne savons
» pas, selon l'expression de Pope, *jouir*
» *du festin de la raison et de l'expan-*
» *sion de l'ame.* Nous croyons qu'un repas
» est insipide si la raison n'en est point
» bannie; et par une dépravation incon-
» cevable, nous nous imaginons que nous
» ne savourons les plaisirs de la société
» que là où la politesse et la décence sont
» sacrifiées, et où le bruit et le tumulte

» règnent au lieu du bon sens et de la mo-
» rale (1).

» Les François, aussi polis que sensés
» dans leurs repas, montrent beaucoup de
» vivacité et de gaieté sans tomber dans la
» moindre indécence. Ils savent animer la
» conversation sans recourir à l'immoralité.
» Au plus fort de leur joie, ils n'éloignent
» pas les femmes pour s'abandonner à l'ob-
» scénité et à la licence. Au contraire, ils
» évaluent les plaisirs d'un festin par le
» nombre des femmes qui y assistent, et
» ne regardent pas comme bien employée
» une soirée passée entr'eux au cabaret.
» Aussi l'on voit régner dans les communi-
» cations les plus intimes de leurs familles,
» une liberté décente, et une politesse sans
» affectation.

---

(1) On trouve les mêmes sentimens dans Thomas Bernard; il dit: « Townsend remarque que l'ivrognerie est le vice d'un esprit qui n'est pas poli par l'instruction. Il est certain qu'à très-peu d'exceptions près, ce vice ne se rencontre avec toute sa difformité que parmi les personnes sans éducation et plongées dans la plus crasse ignorance, parmi celles qui n'ont pas eu les moyens de perfectionner les sentimens de l'ame, et dans l'échelle morale, elles occupent un rang peu supérieur à celui des brutes„.

„ Mais il en est bien autrement parmi „ nous. Si quelques amis se réunissent chez „ une connoissance estimable, au lieu d'en „ traiter l'épouse, la sœur, la fille avec le „ respect qui leur est dû, ils témoignent tous „ une répugnance absolue pour leur com- „ pagnie. Au moment où l'on lève la table, „ les dames doivent se retirer, et elles se- „ roient taxées d'incivilité par les conviés, „ si elles s'arrêtoient plus qu'à l'ordinaire. „ Par quels motifs sont-ils donc si impatiens „ de rester seuls? Pour le sale et inexpri- „ mable plaisir de porter des *toast* obscè- „ nes. Il semble naturel de rechercher avec „ empressement la compagnie des femmes „ dans le moment où nous nous efforçons „ d'être heureux et contens. Mais pas du tout; „ il est impossible de rendre un Anglois heu- „ reux, si on ne lui permet pas de se plon- „ ger dans les excès les plus grossiers. La „ conversation d'une femme aimable, n'est „ d'aucun prix en comparaison d'un com- „ pagnon dissolu et tapageur, et il est né- „ cessaire qu'il soit „ *glorieusement ivre*,

„ selon l'expression à la mode, pour qu'il » parvienne au comble de la félicité (1).

---

(1) On sait que le roi et la reine d'Angleterre ont une prédilection particulière pour le duc d'York et qu'ils l'appellent *l'esperance de la famille*. On dit que le prince de Galles, voyant un jour son frère étendu par terre et glorieusement ivre, à la suite d'une orgie, lui versa sur le dos une bouteille de vin en disant : *ci-gît l'espérance de la famille*.

Parmi les *toast* extravagans que l'on porte aux tables angloises, on cite celui d'un duc de Buckingham, fameux par son immoralité. Sur la fin de l'hyver, il avoit coutume de donner un dîner à tous les joueurs qui fréquentoient avec lui une maison de jeu de Marybone; le *toast* de l'adieu étoit celui-ci; « *puissions nous n'être pas pendus avant le* » *printemps prochain, et nous retrouver ici réunis.* » Les *toast* étoient, par le passé, beaucoup plus étranges que maintenant; quand un *gentleman* buvoit en l'honneur d'une dame, l'usage vouloit qu'il jetât dans le feu quelque partie de son habillement, et les autres convives devoient suivre son exemple. Un jour que sir Charles Sedley dinoit en société au cabaret, un de ses amis s'étant apperçu qu'il avoit une belle cravate de dentelle, porta un *toast* et jeta en même temps dans le feu sa cravate qui étoit de peu de valeur. Sedley et les autres convives furent obligés de faire de même. Sir Charles supporta sa perte avec beaucoup de sang froid, loua ce trait d'esprit, et promit qu'il sauroit leur rendre la pareille. Deux jours après, les mêmes personnes se trouvant réunies, Sedley, après avoir bu à la santé d'une dame, appela le garçon du cabaret et lui dit de faire entrer un dentiste qu'il avoit conduit exprès: il se fit alors arracher une dent gâtée qui lui fesoit mal depuis longtemps, et la jeta au feu. Les règles de la bonne compagnie exigeoient que chacun des autres convives perdit une dent. Ils dirent à Sedley que sa générosité n'exigeroit

„ Les habitans de Londres, dit un autre » Anglois, n'ont point de rivaux dans leur » goût pour les grands dîners : lorsqu'ils sont » réunis, ils assaillissent avec une impétuosité » surprenante et avec une vigueur inconce- » vable, les forces combinées de la tortue, » des pâtés, des oiseaux sauvages .... La » fête du lord maire est une source de ri- » chesses pour les médecins et les apothi- » caires. Les indigestions que l'on y gagne, » donnent une haute idée de l'hospitalité du » premier magistrat de Londres (1).

» Nos fameuses coteries, ajoute un autre » Anglois, sont fondées sur le manger et le „ boire. On s'efforce en vain de décorer ces „ associations par les noms imposans d'*a-* „ *cadémie, de sociétés de penseurs libres* ... „ personne n'y est trompé. On sait que ce

---

sans doute pas l'observation rigoureuse des règles. Toutes les remonstrances ayant été inutiles, les convives furent obligés de se placer tous sous le fer du dentiste, tandis que Sedley leur reprochoit sérieusement leur obstination à faire un si léger sacrifice pour une belle dame, et de vouloir conserver une dent malgré elle. Malone rapporte cette anecdote dans la vie de Dryden.

V. The Ranger t. 1, n.° 20, 1794.

„ sont des assemblées de buveurs lesquels „ après le plaisir de la table, ne connoissent „ que ceux du jeu. “

Parmi les divers clubs qui existent en Angleterre, on distingue celui des *ivrognes* un des plus anciens de cette île, et dans lequel tout Anglois peut être reçu; le président de ce club doit être irlandois, né à Dublin (1).

---

(1) » Ruggles dans l'histoire des pauvres suit les progrès » de l'ivrognerie angloise depuis son origine jusqu'à l'excès » où elle est parvenue aujourd'hui. »

Strutt, continue Ruggles dans son histoire des anciens Bretons et Saxons, dit que l'intempérance dans l'usage des liqueurs étoit un vice dominant parmi les Anglo-saxons, qui passoient les jours et les nuits entières à boire. Leurs assemblées publiques et particulières, finissoient par des débauches de table, surtout aux époques de leurs fêtes religieuses. Ils avoient coutume alors de vider des verres pleins en l'honneur du Christ, de la Vierge Marie, des douze apôtres et d'autres saints pour lesquels ils avoient une grande vénération. Sous le règne d'Édouard le pacifique, le vice de l'ivrognerie fut porté à ce point qu'il fallut des lois sévères pour le réprimer. Ce prince, pour prévenir les rixes qui s'élevoient par l'abus de boire, fit placer certaines chevilles dans les tasses, en ordonnant que personne ne bût d'un seul trait au delà de ces signes, sous peine d'une très-forte amende. On condamnoit à la même peine ceux qui excitoient les buveurs à outrepasser le signe fixé.

L'acte du parlement émané dans la première année du règne de Jacques premier, au chapitre intitulé : *acte pour*

Cette ivrognerie habituelle doit avoir de funestes conséquences. Le docteur William dit qu'après avoir comparé ses observations avec les bills de mortalité, il en

---

réprimer le vice odieux et vilain de l'ivrognerie, contient, dans le préambule, les expressions suivantes. » Considérant » que le vice odieux et rebutant de l'ivrognerie est devenu » une mode universelle dans ce royaume, qu'il est la sour» ce de beaucoup de délits énormes, de blessures, d'as» sassinats, d'homicides, de fornications, d'adultères et » de beaucoup d'autres atrocités au mépris de Dieu et au » déshonneur de la nation; qu'il est le fléau de l'industrie » et des travaux manuels; qu'il rend beaucoup d'ouvriers » incapables de travailler; qu'il appauvrit un grand nombre » d'excellens sujets de S. M., et cause la destruction des » fidèles serviteurs de Dieu . . . . . ».

Les peines fixées par cet acte du parlement, confirmées et perpétuées par le premier statut de Charles premier, furent augmentées et renforcées dans les règnes suivans; » mais, ajoute Ruggles, il n'en résulta aucun effet heu» reux. Le nombre des cabarets alla toujours en s'augmen» tant: ceux qui les fréquentoient, devinrent toujours plus » ivrognes, plus indolens, plus licentieux, quoique les lois » de répression fussent très-sévères.

Le fisc ne retiroit pas jadis un grand avantage de la » dépravation du peuple, ou au moins l'argent provenant » des licences accordées aux tavernes où se vend la bierre, » passoit seulement dans la bourse des favoris du souve» rain ».

Après le rétablissement de Charles II, c'est-à-dire, en 1660, le parlement augmenta les rentes du trône par différentes taxes sur les bierres, hydromels, cidre et autres liqueurs.

conclut que plus d'un huitième de tous les morts de la métropole étoit dû à l'abus des liqueurs spiritueuses.

Le même docteur, en parlant des maisons établies pour les fous, observe que la plus grande partie des malheureux habitans de ces hospices, sort de la dernière classe du

---

Dans la neuvième année du règne de la reine Anne, par le sixième statut de Georges I, par le vingt sixième de Georges II, on augmenta les droits, les précautions et les peines, comme on peut le voir dans le livre de Ruggles déjà cité.

Il conclut: » Telle est la longue série des châtimens, des amendes, des restrictions, des obstacles que la législation tenta, pendant presque trois siécles, d'opposer aux mauvais effets des cabarets à bierre sur les mœurs, sur l'industrie et sur l'économie du peuple. Mais ses efforts ont tonjonrs été inutiles, et le gouvernement n'ayant pu rendre le peuple sobre, il a été nécessaire que les rentes de la conronne tirassent parti d'un vice public. Diverses taxes ont été mises sur les objets de consommation, dont l'abns est devenn si général. Ces taxes ont suivi d'un pas égal, l'augmentation du droit de timbre sur les licences pour les cabarets à bierre (c'est-à-dire, depuis nn schelling sons le règne de la reine Anne jusqu'à 31 schellings et 4 pence en l'an 24 du règne de Georges III), outre la taxe sur la maison qui sert de cabaret, si le loyer excède annuellement 15 livres sterling. Le produit de cette taxe en 1792 s'éleva à 5,219,751 livres sterling (c'est à dire, à environ 133,103,650 francs), sans y comprendre la taxe sur les eaux-de-vie, sur le rhnm, sur les vins étrangers qui, dans ladite année, s'éleva à 710,000 (c'est-à-dire, environ à 18,105,000 francs). Le peuple qui boit des premières liqueurs, peut être calculé à 8,500,000 individus.

peuple, qui ruine son tempérament et détruit son intelligence par l'usage excessif des liqueurs spiritueuses.

Une nation ainsi adonnée à la débauche, ne peut observer les règles de la décence. Le cérémonial des tables angloises, dit le colonel de Weis, oblige au plus fatigant pédantisme, et à quelques égards, à la saleté la plus dégoûtante. Leur art de boire à la santé des assistans peut être mis au rang des sciences abstraites. Le couteau et la fourchette sont changés à chaque viande; mais on n'a point de serviette (1).

» Il faut s'essuyer les mains et la bouche » avec la nappe: il y a très-peu de verres, » et le funeste pot de bierre fait souvent » le tour. Malheur au dernier convive qui » y porte les lèvres après que chacun a » lancé au fond du vase une haleine putride, ou laissé sur les bords quelques mies » de pain moitié mâchées, des fragmens de

(1) Cela n'est pas vrai dans les maisons les plus élégantes. Mais dans aucun pays, ce que l'on appelle le bon ton, ne caractérise les usages nationaux et ne peut être cité comme observation générale (note de Weis).

» suppuration scorbutique, ou, ce qui est
» pis encore, quelques goutes de salive
» mercurielle que l'on est tenté de prendre
» pour ces globules de mousse qui flottent
» sur la liqueur. Qu'on pardonne cette sale
» digression à un homme qui dîna souvent
» sans boire, parce qu'il ne put pas s'assu-
» jettir à cet usage aussi dégoûtant que
» nuisible.

§. 2.

Insensibilité.

» On croit communément, dit d'Archenolz,
» que les sentimens tendres font partie du
» caractère anglois, quoiqu'il n'y ait aucun
» peuple dont l'égoïsme soit plus général.
» Le sentiment est tout entier dans la tête
» des femmes et dans les romans. Chaque
» jour un père, un frère, un fils, un
» époux part pour un voyage long et pé-
» rilleux, avec la plus grande indifférence
» et le sang-froid le plus détestable. On voit
» continuellement des familles abandonner,

» sans aucun signe de regret, leurs parens,
» leurs amis, leurs sociétés, le lieu de leur
» domicile, pour passer sur le continent,
» et y vivre avec économie, après avoir
» dissipé leur fortune pour épargner à leur
» orgueil l'humiliation de diminuer leur faste
» accoutumé aux yeux de leurs concitoyens.
» Une fille qui a atteint sa majorité, une
» fille unique qui se marie, souffrent avec
» constance que leur mère, souvent avan-
» cée en âge, abandonne sa maison, le
» lieu où elle leur donna la vie, où elle
» dirigea leur éducation, le cortége de l'o-
» pulence auquel elle étoit habituée, pour
» aller, avec une modique pension, dans
» quelque retraite, finir sa vie dans l'aban-
» don et dans l'ennui. Je voulus un jour
» me plaindre de cet usage barbare et gé-
» néral, devant une famille respectable et
» unie de sentimens, devant des personnes
» idolâtres de leurs enfans, et ma surprise
» parut ridicule. Qui voudroit s'astreindre,
» me répondit-on, aux sollicitudes conti-
» nuelles qu'exige la présence d'une belle-
» mère? On se marie pour être libres et
» vivre à sa mode.

Pour prouver que le caractère anglois pèche par l'insensibilité, je citerai les faits suivans :

1. Chacun sait que dans aucun pays de la terre, le terrible spectacle d'un coupable condamné à mort ne réunit tant de spectateurs qu'à Londres. On prépare des loges, on construit des galeries, on loue des fenêtres pour procurer aux personnes riches, et aux femmes même, le plaisir d'assister à ces scènes d'horreur. Wenderburn, en convenant du fait, ajoute: » on diroit que les » femmes angloises éprouvent beaucoup de » satisfaction à voir expirer un de leurs sem- » blables dans les angoisses d'une mort qui » n'est pas naturelle. »

2. Les courses de chevaux, si goûtées en Angleterre, sont une autre preuve de l'insensibilité de cette nation. » Un étranger, » dit d'Archenolz, ne pourroit assister à ce » spectacle avec l'intérêt d'un Anglois. Il » lui suffit d'y avoir assisté une seule fois. » Les courses de chevaux, dit Pratt, sont » un spectacle également contraire à l'huma- » nité et à l'honnêteté. On trouve à peine

» en Angleterre un seul homme propriétaire
» d'un bon cheval qui ne soit prêt à le sa-
» crifier au désir de gagner le prix d'une
» course. Qu'un cheval puisse faire au trot
» dix milles en une heure, on ne tardera
» pas à parier qu'il en peut faire douze.
» S'il exécute cette course avec succès, tant
» pis pour lui. Des paris plus forts se
» succéderont, en augmentant les milles,
» jusqu'à ce que le pauvre animal succombe
» sous le fouet et l'éperon. Le cruel pro-
» priétaire calcule seulement la différence
» entre le gain de la course et le prix du
» cheval, supposé qu'il périsse: car si l'on
» parle de sentiment, il en est totalement
» privé. Un monstre de cette espèce avoit
» un beau cheval qui gagnoit tous les prix.
» Afin de l'exclure, on proposa une course
» de chevaux coupés. Le maître jura qu'il
» ne seroit pas exclu pour cela. Il condui-
» sit son cheval au lieu fixé pour la course
» où il le fit châtrer un moment avant
» d'entrer en lice. Le pauvre animal ainsi
» traité, gagna le prix, et tomba mort à
» la fin de la course. Si j'eusse été prince

» souverain, et qu'un pareil acte de cruauté se fût commis dans mes états, j'aurois soumis le coupable à la loi du talion. »

3. Le combat des coqs pour lequel les Anglois sont si passionnés, est également barbare et indigne d'un peuple civilisé.

4. On peut lire dans Miss Moore beaucoup d'exemples de la barbarie que la gloutonnerie angloise exerce sur les animaux pour se procurer des viandes plus tendres et d'un goût plus délicat (1).

5. Il règne aussi en Angleterre un usage bien barbare: c'est celui de passer un pieu à travers le corps des noyés, et de les enterrer sur les routes, sans leur rendre le moindre devoir de religion (2). » On traite » de cette manière les noyés, dit un Anglois, » tandis qu'un joueur ruiné dont la vie n'a » été qu'un tissu d'iniquités, meurt sans

(1) V. Various views taken from life and manners in England.

(2) A custom prevails at this day in England . . . . the barbarity of burying in the public highway the body of a poor drowned wreth with a stake droven through it . . . V. Town and country magazine.

» crainte d'être enseveli d'une manière si » barbare, et trouve même des panégyristes. » Cet usage indigne du XVIII siècle, est » déshonorant pour nous comme Bretons, » comme hommes et comme chrétiens.

6. Le duel, d'autant plus fréquent que les peuples sont plus barbares, le duel non à l'épée, mais au pistolet, c'est-à-dire, le duel le plus insensé, est fort en usage en Angleterre.

» La fureur pour le duel, dit l'auteur » du *Candid Philosopher*, n'a jamais été si » commune qu'elle l'est à présent. Depuis les » pairs jusqu'à l'artisan, elle règne avec une » force que la religion ne peut réprimer, et à » laquelle la raison ne peut mettre de frein. La » noblesse et les *gentry* devroient cependant » renoncer à une coutume que les bouchers, » les barbiers, les cordonniers.. ont adopté. » J'ai vu un duel entre un tailleur et un » chapelier qui fesoient tous deux la cour » à la fille d'un savetier. Le premier demanda » satisfaction à son rival pour quelqu'inso- » lence qu'il lui avoit dite. On fixa le lieu » du rendez-vous, et les deux champions

» tirèrent chacun deux coups, mais sans se » blesser. Les témoins qui étoient des artisans » aussi délicats sur le point d'honneur que les » premiers, intervinrent parmi les combat- » tans, les engagèrent à se toucher la main, » et les amenèrent à se promettre, sur leur » parole d'honneur, une amitié loyale pour » l'avenir. Après cette réconciliation, les qua- » tre *gentlemen* allèrent au cabaret, s'eni- » vrèrent tous glorieusement, et finirent par » se battre à coups de poings. »

7. La postérité accusera peut-être l'histoire de mensonge, lorsqu'elle lira que les Anglois, si fiers de leurs avantages réels ou imaginaires, assistoient dans le XVIII et XIX siècle à des combats sanglans de coups de poings, qui finissoient toujours par la mort d'un des athlètes. Il est cependant vrai que non-seulement le bas peuple, mais les hommes de rang, les femmes, les enfans, en sont spectateurs. Il est vrai encore que des hommes féroces excitent à ce combat des misérables par un vil salaire, pour se procurer une occasion de gageures. » Quel » sentiment d'umanité, dit Knox, quel

» respect pour la nature de l'homme, montre » celui qui peut voir avec une joie près de » l'extase, deux malheureux essayer de se » détruire l'un l'autre pour une misérable » pièce de monnoie: qui fait sa principale » occupation d'assister à ces horribles scènes » et d'en procurer aux autres la répétition » fréquente, et qui va jusqu'à en faire non- » seulement un objet de plaisir, mais de » spéculation!

8. Le capitaine Cartwright, dans son journal de Labrador publié en 1692, dit: » Nos pêcheurs sont mille fois plus sauvages » que les Indiens même, car rarement ils » laissent échapper l'occasion de tuer ces » pauvres Indiens à coup de fusil, toutes les » fois qu'ils le peuvent, et ils s'en vantent » ensuite comme d'une action méritoire. J'en » ai entendu beaucoup avec horreur, dé- » clarer qu'ils tueroient plutôt un Indien » qu'un daim.

Comme il entre une forte dose d'insensibilité dans le caractère anglois, on ne s'étonnera pas que les domestiques soient traités avec une excessive dureté, payés très-mesquinement,

renvoyés pour les motifs les plus frivoles, quelquefois sans aucun motif, et seulement à cause de quelque coutume étrange du pays. L'usage veut en effet que, dans certaines occasions, comme lorsqu'un homme se marie, il change ses domestiques et surtout les femmes. « Il y a une grande différence, dit Amstrong, dans la manière » dont les François et les Anglois traitent leurs » domestiques. Les premiers ne semblent » pas oublier que les domestiques, comme » hommes, sont nos égaux: ainsi ils les traitent non-seulement avec bonté, mais avec » une familiarité obligeante qui leur fait oublier le poids de la servitude ou l'allége » du moins. Les Anglois sont bien loin de » se conduire d'une manière aussi libérale. » Le plus grand nombre parmi eux, est » persuadé du principe qu'*un domestique* „ *est un mal nécessaire.* Aussi cette classe très-nombreuse de la population, est plus avilie en Angleterre que dans tout autre pays. Les maîtres en exigent la plus abjecte soumission, et les traitent de la manière la plus violente et sans le moindre égard.

Plus un peuple est barbare, plus les lois du beau sexe sont tyranniques. A présent les lois angloises ne sont pas sûrement les plus libérales sur cet article. Jusqu'au règne de Charles II il a existé une loi qui autorisoit le mari à frapper sa femme. On disoit qu'étant responsable de ses actions, il falloit qu'il pût la retenir par la crainte. Les Anglois actuels, moins barbares que leurs pères, ont laissé tomber cette loi également déshonorante pour les deux sexes; mais le bas peuple, attaché aux vieilles habitudes, la cite souvent, et plus souvent encore la met en pratique. Une autre loi beaucoup plus déshonorante et actuellement en vigueur, est celle qui autorise le mari à vendre son épouse. La loi ordonne qu'il la conduise au marché avec la corde au cou, à peu près comme il y conduiroit son bœuf ou sa jument. » Dans » un pays libre, dit l'auteur du *Crito*, en » parlant de l'Angleterre, les femmes ma- » riées se trouveut dans un état d'esclavage » comparable à celui des femmes indiennes. » Par quelle espèce de justice enlève-t-on à « l'épouse le droit de se plaindre de celui qui

» la tyrannise, à moins qu'elle ne puisse » prouver légalement que sa vie a été mise » en péril imminent par la cruauté de son » mari? est-il raisonnable de souffrir qu'un » homme brutal et féroce puisse impuné- » ment rendre malheureuse la femme la plus » vertueuse dans tous les instans de sa vie? » et pourquoi ne permet-on jamais à une » femme opprimée de porter plainte devant » une assemblée de parens et d'amis, et de » se rendre ensuite devant un magistrat?....«

Les lois angloises portent la soumission de l'épouse au point que si elle commet un crime de concert avec son mari, elle ne peut craindre d'en être punie et même citée par les tribunaux. Les lois supposent que l'obéissance qu'elle doit à son mari, l'oblige même à prendre part à ses crimes.

» Il existe une loi angloise, dit Bentham, » qui est vraiment un reste des temps bar- » bares; *manent vestigia ruris*. Une fille est » considérée comme la servante de son père. » Est-elle séduite? le père ne peut obtenir » d'autre satisfaction qu'une somme d'ar- » gent correspondante au prix des services

» domestiques qu'on suppose qu'il n'en a
» pas obtenus durant sa grossesse (1).

» L'écuyer Bernard dans sa lettre à l'évêque
» de Durham ajoute: Il résulte une foule d'in-
» convéniens de la *barbarie féodale* de no-
» tre législation qui met à la discrétion du
» mari toute la propriété et les gains de la
» femme. Il n'en étoit pas ainsi à Rome, et
« il n'en est pas non plus ainsi aujourd'hui
» chez les autres nations. Les droits des fem-
» mes y sont protégés par les statuts et les
» constitutions. Sir Frédéric Eden a observé
» avec beaucoup de justesse que dans les
» classes inférieures de la société, il y a une
» plus grande économie, plus de frein aux
» désirs, plus d'attachement à la famille
» dans les femmes que dans les maris, et
» qu'il est très-peu de cas où la ruine d'une
» famille ait été causée par la mauvaise con-
» duite de la femme. Une loi qui accorde-
» roit à la femme la libre disposition de ses
» gains, accroîtroit considérablement l'indu-
» strie de ce royaume. „

---

(1) Traité de législation civile et pénale.

Aux faits précédens qui démontrent beaucoup de degrés d'insensibilité dans le caractère anglois, on pourroit opposer les établissemens multipliés destinés au soulagement des pauvres. Les écrivains anglois cependant font, à cet égard, beaucoup d'observations qui ne sont pas toutes à l'avantage du caractère anglois: » lorsque le catholicisme, dit Wenderburn, » étoit la religion dominante du royaume, „ les rentes des couvens et des autres ins- » titutions pieuses, n'égaloient pas les som- » mes qui sont actuellement consacrées, par » actes du parlement ou par contributions » volontaires, au secours des pauvres. *Mal-* „ *gré cela dans aucun lieu du monde,* „ *il n'y a autant de pauvres qu'en An-* „ *gleterre, dans aucune ville autant qu'il* „ *y en a à Londres.* Cet inconvénient naît „ sans doute du mauvais emploi que l'on „ fait de ces fonds. „ Un étranger qui sait que tous les ans on emploie tant de millions pour l'entretien des pauvres, et qui, en parcourant Londres et ses environs, voit tant d'hôpitaux et d'institutions pieuses, conçoit une haute idée de la générosité angloise;

mais il ne comprend pas en même temps pourquoi il est poursuivi partout des lamentations des misérables qui le conjurent de les secourir. Il doit pourtant se rappeler que quelque considérables que soient les sommes destinées chaque année aux besoins des pauvres, quelque magnifique que soit *l'apparence* des hôpitaux, il y a des motifs pour modérer son admiration, et ne pas conclure que la charité est sans limites. Une grande partie de la nation paye, malgré elle, la taxe des pauvres, et beaucoup d'hôpitaux, dit-on, doivent leur existence à la vanité ou à des motifs moins louables, plutôt qu'à un véritable esprit de générosité (1).

---

(1) Beaucoup de faits prouvent que les Anglois plus que les autres peuples cherchent à imposer par de fausses apparences de richesse, ce qui ne doit pas surprendre de la part d'une nation toute commerçante et qui vit de crédit. L'impôt sur les voitures qui dans tout autre pays en auroit diminué le nombre, l'a augmenté de beaucoup en Angleterre. L'impôt de l'*income-tax* mis par M. Pitt fournit une autre preuve bien remarquable des sacrifices que les Anglois font aux apparences. Cet impôt, odieux surtout dans un pays de commerce, obligeoit tous les particuliers à déclarer l'état de leurs biens. Combien de gens seroient demeurés sans crédit s'ils eussent dit la vérité? Presque tous préférèrent de payer plus qu'ils ne devoient, et de se

» Il faut pareillement, continue le même » écrivain, juger avec précaution ces actes » du gouvernement britannique qui, au premier regard, semblent des monumens de » libéralité nationale. L'argent accordé par » la chambre des communes, n'importe par » quel motif et par quelle influence, sort toujours de la bourse du peuple; et s'il arrive qu'une fois on accorde dix mille livres » sterling pour des objets qui font honneur » à la nation, on en sacrifie cent mille » bientôt après, qui n'ont pour but ni honneur national, ni bien public. Les hôpitaux de Greenwich et de Chelsea sont, » en général, les premiers objets qui donnent une haute idée des sentimens généreux de la nation angloise: ils frappent » en effet par leur grandeur; mais quand » on examine en détail ces institutions dont » l'apparence est si magnifique, on voit que » ces établissemens ne contiennent qu'un

---

conserver un crédit par de fausses déclarations. Dès qu'on propose une souscription de bienfaisance, chacun des aspirans au crédit, se cotise non pas en raison de ses facultés réelles, mais en raison de la fortune qu'il veut avoir dans l'opinion publique.

» petit nombre d'invalides, et que les per-
» sonnes que l'on ne peut y placer, reçoi-
» vent seulement des secours insuffisans.

» Sans doute la véritable tendresse et la
» compassion, dit Knox, sont un des attri-
» buts les plus honorables de l'espèce hu-
» maine; mais il n'y a rien de plus odieux
» et de plus méprisable que l'hypocrisie qui
» n'en a que les apparences. On reconnoît
» cette fausse sensibilité, lorsqu'on obser-
» ve qu'elle agit avec partialité ou par
» ostentation, et dans les circonstances seu-
» lement où elle est sûre que ses actes de
» bienfaisance seront connus, et recueille-
» ront des applaudissemens. Si l'on fait une
» description pathétique de malheurs écla-
» tans, on s'efforce de les réparer. Mais si
» dans un village obscur gémit un infortuné
» digne de nous intéresser, et qui peut-être
» a droit à nos secours, personne n'en prend
» connoissance: eu voulez-vous savoir la rai-
» son? Les bienfaits accordés dans le pre-
» mier cas sont célébrés dans les gazettes:
» les seconds ne seroient connus de person-
» ne.... Ces hommes si sensibles ne visitent

» jamais ni la maison de l'indigent, ni celle
» de l'affligé. Ils poussent la lésine au dernier
» point, et refusent les secours les plus ur-
» gens, pour paroître ensuite dans des lieux de
» plaisir, à Bath, à Tunbridge, à Brighton,
» à Margate . . . . et faire parade de leur
» prétendue sensibilité dans des livres de sous-
» cription. Remarque-t-on cette sensibilité
„ tant vantée dans la tendresse envers son ma-
„ ri, son épouse, ses fils, ses parens? Non.
» L'un, connu par sa prétendue sensibilité, ne
„ voit jamais ses enfans: tel autre également
» sensible, après une fortune immense acquise
« dans les Indes, ne connoît plus ses parens.

L'extrême misère qui règne généralement parmi le peuple anglois, comme on le démontrera dans le dernier chapitre, l'intérêt du gouvernement à le maintenir paisible et tranquille, la nécessité de trouver beaucoup de partisans pour obtenir beaucoup de voix dans les élections, la publicité que donnent les journaux anglois à toute action un peu rare, l'empressement de cette nation à lire ces journaux, le besoin de crédit commun à tous les membres d'une nation

commerçante, sont, en partie, les véritables causes auxquelles il faut attribuer les établissemens dont nous avons parlé ci-dessus.

La générosité y a si peu de part, que tandis que quelques-uns payent, les administrateurs dérobent, et la misère s'augmente au milieu de tant d'étalage de générosité et de richesses. Les idées précédentes confirment les paragraphes suivans.

§ 3.

AVIDITÉ DE L'ARGENT.

„ Les négocians, les commerçans de „ Londres qui ont reçu une éducation li- „ bérale, dit un écrivain anglois, ou qui „ ont voyagé, sont instruits et connois- „ seurs ; mais généralement bornés dans „ leurs idées, ils considèrent *l'art de faire „ de l'argent, comme le degré le plus émi- „ nent du mérite.* Toutes leurs connoissan- „ ces se réduisent au commerce, au trafic, „ au calcul des intérêts; ils ne s'en regar- „ dent pas moins comme le premier peuple

„ de la terre, et ils cherchent à faire croire
„ que les étrangers viennent à Londres pour
„ y admirer ses habitans. La classe des ci-
„ toyens qui ne fait pas directement le com-
„ merce, et qui est principalement composée
„ de capitalistes, ne cesse d'agioter et de
„ spéculer. Elle est aussi tourmentée de la
„ soif de l'or, commune à toutes les condi-
„ tions, et qui fomente le désir de satisfaire
„ des besoins factices (1).

„ Je n'entendis jamais, dit un autre An-
„ glois, parler de quelqu'un dans une con-
„ versation, sans qu'on demandât combien
„ de rentes il possédoit. C'étoit toujours en
„ raison de leur quantité qu'on le respec-
„ toit ou qu'on le méprisoit (2).

„ De nos jours l'avidité des richesses est
„ arrivée au dernier point. Nous n'avons
„ pas, comme les Romains, un temple dédié
» à Junon-monnoie ; mais chacun prouve
» qu'il a érigé dans son ame un temple à
» l'argent. Et quoique le vice actuel ne

(1) V. A view of London 1801.
(2) The country spectator 1794.

„ porte pas à amasser, néanmoins le mal „ n'en est que plus grand; car la voracité „ de ceux qui dissipent avec la promptitude „ qu'ils mettent à recueillir, ne peut être „ rassasiée. Semblables aux gourmands, dont „ parle Juvenal, qui avoient trouvé l'art de „ vomir leur dîner, afin de se procurer le „ plaisir d'en faire un second, le soir, notre „ noblesse, nos *gentry* qui se ruinent par „ le jeu, par les courses .... sont toujours „ prodigues et toujours dans le besoin. On „ peut leur appliquer ce que Salluste dit „ de Catilina: *alieni appetens, sui pro-* „ *fusus* ».

Qu'on ne s'étonne donc pas si, pour satisfaire la passion des richesses, on n'est pas très-délicat sur les moyens de les amasser. » Tout ce qui tend à amasser de l'or, semble » permis à nos marchands: ils ne connoissent » ni les scrupules, ni les remords. Ce qui » autrefois portoit le titre déshonorant d'*ex-* » *torsion*, s'appelle maintenant *spéculation*. . » Le marchand spéculateur prévoit-il qu'il y » aura cherté de tel article de commerce? » il s'empresse de l'accaparer, et s'enrichit

par un monopole odieux: quelquefois il produit la cherté réelle lui-même (1).

---

(1) Voici quelques faits. Les mers et les fleuves de la Grande-Bretagne, étant abondans en poissons, il semble que la pêche doit être, pour le peuple, un des grands moyens de subsistance, et doit le préserver de la disette. Cependant il est hors de doute que le poisson frais et le poisson salé ne sont ni abondans, ni à bas prix. » Le saumon, dit un » Anglois, étoit autrefois si commun dans ce pays que, dans » les établissemens paroissiaux, on crut à propos de spéci- » fier qu'on ne pourroit donner de cet excellent poisson aux » enfans, plus de trois fois la semaine.» Cette clause se trouve mentionnée dans les actes de Winchester et des autres villes, dans lesquelles il ne seroit pas possible de se procurer aujourd'hui du saumon à moins de trois schelings la livre. Les habitans des bords de la Saverne, dans laquelle on pêche le plus beau saumon, et presque dans tous les lieux où il abondoit autrefois, peuvent rarement s'en procurer, ce qui doit être attribué à un odieux monopole. Les pêcheurs s'engagent, par contrat, avec un certain nombre de riches entrepreneurs à leur vendre tout le poisson qu'ils prendront, et à détruire tout celui dont ceux-ci n'auront pas besoin pour leurs marchés. Il semble d'abord que plus la vente est considérable, plus les gains doivent augmenter; mais les entrepreneurs préfèrent de vendre plus cher une moindre quantité, parce qu'alors ils ont besoin de moins d'agens, épargnent les dépenses de transport, et obtiennent une concurrence d'acheteurs plus riches.

Le même esprit de monopole produit une disette artificielle de poisson salé: sur les côtes du pays de Galles et de l'Ecosse les harengs et les merluches abondent;... mais les pêcheurs ne prennent que la quantité de poissons qu'ils peuvent vendre, parce qu'ils ne peuvent se procurer du *cheap* pour les saler. On appelle de ce nom une certaine quantité de sel exempt de taxe, et qui se vend dans ces pays pour faciliter

Mais qu'êst-ce que ce monopole si on le compare à celui qu'on fait aux Indes orientales? un peuple incapable de nuire est privé de ses biens par des hommes auxquels il ne fit jamais aucun mal et qui vivent dans le luxe le plus effréné avec les dépouilles de la veuve et de l'orphelin; et cependant le commerce donne à ceux-ci le titre d'hommes d'honneur. Les opérations aux Indes occidentales sont-elles plus humaines? Nou certainement. Des milliers d'infortunés, achetés comme un vil troupeau, sont forcés de gagner, à la sueur de leurs fronts et au milieu des supplices, le pain amer de l'esclavage. La cruauté capricieuse et l'avarice insatiable de leurs oppresseurs violent tous

---

la salaison du poisson. Mais ni les pêcheurs, ni le bas peuple, ne peuvent profiter de cet avantage. De riches particuliers, pour empêcher que le poisson salé ne soit trop commun, et que le commerce n'en tombe entre les mains des vendeurs en détail, ce qui nuiroit à leur plan de monopole, achètent à l'avance et régulièrement tout le sel que l'on vend exempt des droits financiers. De cette manière le pauvre peuple, au lieu d'avoir le moyen de saler le poisson pour sa subsistance d'hyver, ou pour le vendre, n'obtient pas un seul grain de ce sel pour sa consommation. V. *Causes of the scarsity of provisions* 1795.

les sentimens de l'humanité. Le sol qui produit les objets du luxe les plus raffiné, est baigné de la sueur et du sang de nos semblables (1).

» En Angleterre, dit Bentham, l'institution » du jugement par juri est généralement re- » gardée comme avantageuse. Par quel mo- » tif? Parce que dans certaines causes on » attend une plus grande impartialité d'un » juri que d'un juge. Mais dans le Bengale, » pays conquis, peut-être cette qualité es- » sentielle se trouveroit-elle plus facilement » dans un juge que dans un juri, s'il étoit » organisé de la même manière qu'en An- » gleterre. On accuse généralement les An- glois, dans le Bengale, *d'une avidité qui nourrit en eux deux inclinations, pour ainsi dire, épidémiques; l'inclination à s'abandonner à toute espèce d'extorsion* contre les malheureux Indiens; l'inclination à commettre *toute sorte de péculat au préjudice du trésor public.* De là naît une convention tacite de s'aider

(1) V. A satirical view of London at the commencement of the nineteenth century.

et de se protéger réciproquement dans la pratique de tous ces excès. Un juri, choisi au hasard dans la classe des Anglois, ne trouveroit jamais un coupable, quelque manifeste que fût le délit. Une connivence secrète anéantiroit l'effet de la justice. Les Asiatiques seroient en proie à l'oppressiou, les rentes publiques livrées aux dilapidations, qu'on ne pourroit y apporter aucun remède (1).

L'avidité insatiable de l'argent a miné les bases de la constitution britannique. *Toutes les paroles du parlement sont vénales*, disoit un homme franc à Walpole, et, *j'en ai le tarif*, répliqua ce célèbre ministre. » Le „ parlement est corrompu et acheté, dit „ Arthur Young; mais si la nature d'une „ telle assemblée est d'être corrompue pour „ faire le bien public, qui voudroit, à „ moins d'être un visionnaire, faire cesser „ cette corruption? " Je ne sais pas si les Anglois seront contens de cette apologie de la corruption parlementaire; car une

(1) V. Traité de législation civile et pénale.

assemblée, instituée pour le bien public, doit être d'une composition bien détestable, s'il faut l'acheter pour qu'elle fasse son devoir. » La » corruption, continue le même écrivain, est » l'huile qui donne le jeu à la machine » du gouvernement. Des cours prodigues, » des ministres égoïstes, des majorités cor- » rompues sont si intimément liées à notre » liberté pratique, qu'il ne faut pas moins » que nos réformateurs modernes, pour dé- » montrer, par les faits, que nous ne devons » pas notre liberté à ces mêmes maux qu'ils » voudroient guérir. «

Il ne faut pas s'étonner que l'amour de l'argent conduise les membres du parlement à se vendre au roi, quand on sait qu'ils dûrent acheter leur nomination des électeurs tourmentés par la même passion. Les lois multipliées faites pour prévenir la corruption, les bourgs privés du droit de nomination par la mise à prix des élections, les particuliers condamnés à de fortes amendes, parce qu'ils achetèrent les électeurs, ou qu'ils n'y employèrent pas une adresse suffisante, en sont des preuves assez évidentes. L'intérêt cependant découvrit

toujours le moyen d'éluder la loi, et les places du parlement que l'on regardoit autrefois comme onéreuses, se vendent et s'achètent à très-haut prix (5 ou 6 mille livres sterling et quelquefois plus). On connoît la réponse d'un député de Berwick à ses commettans, qui lui recommandoient de voter selon leurs intérêts: *au diable vos instructions*, répondit-il, *je vous ai achetés et je vous vendrai.* (1)

---

(1) Dans une élection à Shrewsbury, un officier à moitié paye, qui ne résidoit pas dans cette ville, y fut conduit de Londres avec beaucoup d'autres votans aux frais de Kineston, un des candidats. L'officier prit part à tous les festins que le candidat donna à ses partisans, mais le jour de l'élection, il vota en faveur d'un autre. Comme quelques-uns lui reprochoient cette conduite étrange et déloyale: Messieurs, leur dit-il, j'ai fait beaucoup de campagnes et je me rappelle que notre général nous recommandoit toujours de prendre nos quartiers dans les maisons de l'ennemi.

Sir John Wood, voulant obtenir le vote d'un perruquier, de préférence à Sir James Belfield: Vous savez, mon ami, lui dit-il, pour le séduire, que dernièrement je vous ai payé largement lorsque vous vintes pour me raser: cinq guinées pour une barbe, je crois que c'est une récompense honnête: une générosité en demande une autre. J'espère que vous me donnerez votre voix. Je le voudrois, de tout mon cœur, reprit le perruquier, mais Sir James donne le même prix pour une barbe, et il s'est déjà fait raser deux fois.

Il faut attribuer à l'excessive avidité de l'argent la conduite tyrannique et barbare du gouvernement anglois envers l'Écosse, l'Irlande et l'Amérique. *Détruire les manufactures de ces peuples, pour faire prévaloir celles de l'Angleterre; éloigner de leurs ports les étrangers, pour acheter à bas prix et vendre très-cher;* tels ont été les principes qui ont dirigé le gouvernement britannique ; l'ouvrage du sage Smith en fournit une preuve ; j'en extrairai quelques faits.

1. Les distillateurs d'eau-de-vie en Écosse, tant par le bas prix de la main d'œuvre et du charbon fossile, que par d'autres causes, vendoient à meilleur marché que les distillateurs de Londres. Le parlement pressé par les marchands de la capitale, s'empressa de mettre des taxes sur les eaux-de-vie écossoises, afin que leur prix s'élevât au niveau du prix des eaux-de-vie angloises. Cet acte, aussi injuste qu'impolitique, nuisit à l'état en privant une province de ses avantages particuliers.

2. La guerre que les chambres des

lords et des communes d'Angleterre déclarèrent aux manufactures irlandoises, surtout à celles de laines, fut longue et soutenue. Ils parvinrent à les déprécier, et à renchérir les leurs par des droits très-considérables sur l'exportation. Pour pailler cette injustice, les Anglois firent mine de permettre aux Irlandois la manufacture des toiles, et puis ils en défendirent l'importation en Angleterre, en accordant des récompenses à l'exportation des toiles angloises.

3. „ Les Irlandois, ajoute Crumpe, » ayant fait quelque progrès dans la manu» facture du verre, avant la XIX année du » règne de Georges II, le parlement an» glois leur défendit de transporter leurs ma» nufactures en pays étrangers, et aussi d'en » exporter une seul charge «. Après beaucoup d'autres faits semblables, sir John Davies conclut: » L'extorsion et l'oppression » ont été les véritables causes de la misère » à laquelle est condamnée la nation irlan» doise «. Crumpe se sert à peu près des mêmes expressions: » L'oppression, dit-il, a » été la véritable cause de la pauvreté dans

„ laquelle le peuple irlandois végète plu-
„ tôt qu'il ne vit, et la continuation de la
„ pauvreté a prolongé l'oppression qui pèse
„ sur lui “.

4. Il est hors de doute que la cause unique et véritable de la guerre que l'Angleterre fit aux Provinces unies, fut sa prétention tyrannique de les obliger à recevoir d'elle seule tous les objets qui leur manquoient, et de lui céder leur superflu.

L'avidité de l'argent qui fit que l'Angleterre se conduisit d'une manière si tyrannique avec l'Écosse, l'Irlande et l'Amérique, lui suggéra aussi de semblables vues sur les autres nations. Ainsi tous les traités, les guerres, les paix de l'Angleterre, depuis Cromwel jusqu'à présent, ont toujours eu pour cause et pour but, des intérêts mercantiles (1).

L'intérêt des trafiquans dans chaque branche de commerce et de manufacture, dit

(1) Le célèbre Boyle se ressouvenoit d'être anglois, lorsqu'il disoit : *il faudroit enseigner aux sauvages au moins assez de religion, pour les amener à se vêtir : de cette manière nous pourrions leur vendre le produit de nos manufactures.*

Smith, consiste à augmenter la vente et à diminuer la concurrence. Pour atteindre à l'un et l'autre but, *les Anglois voulurent se promener seuls sur l'immense surface des mers. Ils essayèrent par force et par perfidie de détruire toute autre marine. Ils suscitèrent, sous toute sorte de prétexte, et avec l'éloquence très-persuasive de l'or, des guerres entre les puissances continentales pour ne pas les trouver sur leurs pas dans les ports et dans les marchés.* L'Angleterre est aussi naturelle ennemie de la Prusse et de la Russie, que de l'Espagne, de la France et de la Hollande. Elle est l'ennemie de tout peuple qui veut fabriquer, comme elle, ou paroître dans les marchés dont elle s'est rendue ou veut se rendre despote. En s'ouvrant toutes les facilités pour la vente, elle a pu fabriquer en grand, et en subdivisant les travaux, multiplier les produits avec diminution de temps et de dépenses. Mais la prospérité de son commerce, accrue peut-être au détriment de son agriculture, a causé la misère du peuple, et une dette

publique immense, comme nous le verrons ci-après.

§. 4.

ORGUEIL ILLIMITÉ.

» Nos bons voisins, dit l'écossois Donald » Macnicol, se sont toujours distingués par » la vertu modeste de s'applaudir eux-mêmes » et de considérer leur pays, dans tous les » temps et dans toutes les choses, comme le modèle de la perfection (1).

» Le côté le plus abominable du caractère » de nos marins, dit un Anglois, c'est leur » souverain mépris pour tout le genre humain, » excepté pour les personnes de leur métier. » Cette prévention, fille de l'ignorance, les » conduit à rejeter avec obstination toutes les

(1) On a dit que la haute opinion que les Anglois ont pour leur sol est de très-ancienne date, et pour le prouver on cite, entre autres, l'anecdote suivante. Le Pape Clement VI ayant créé Don Louis de Claramonte, roi des Canaries, appelées alors *îles fortunées*, l'ambassadeur anglois résident à Rome, crut que ces îles ne pouvoient être que les îles britanniques, et en conçut une telle épouvante qu'il partit en toute hâte pour en porter la nouvelle en Angleterre.

» nouvelles découvertes relatives à la marine,
» surtout si elles sont le résultat des médi-
» tations et des recherches de quelque sage.
» C'est une chose honteuse, et pourtant vraie,
» que le ventilateur, une des inventions les
» plus utiles, fut d'abord offert à la marine
» royale, et ne fut adopté que lorsqu'on le
» vit en usage chez les étrangers, et sur
» nos vaisseaux marchands. Un amiral célèbre
» avoit coutume de déclamer contre les
» sages qui, du fond de leur cabinet, pré-
» tendent diriger les marins. Si on les en
» croit, disoit-il, tous les jours il font des
» découvertes; ils disent, par exemple, que
» la terre est ronde; j'ai fait le tour de la
» terre, et je puis assurer qu'elle est platte
» comme cette table (1). «

L'orgueil des Anglois, envers les Écossois et les Irlandois, s'est montré à un tel point, qu'ils représentèrent l'Écosse comme un désert, et les Irlandois comme des stupides. Le célèbre Johnson, aveuglé par cette prévention, ne vit point d'arbres dans son voyage en

(1) The connoisseur n. 84 l. III.

Écosse, tant il étoit persuadé que le sol stérile de ce pays ne pouvoit en produire. » Si » Caïn eût été écossois, dit le poète Cle- » veland, Dieu auroit prononcé contre lui » une autre sentence. Il l'auroit condamné » non pas à errer sur la terre, mais à res- » ter dans son pays. « La même prévention orgueilleuse conduisit les Anglois à traiter l'Irlande comme un pays de conquête, et à la régarder comme une seconde Béotie. » Nonobstant, dit l'auteur de l'Earl's Trong- » bow, les Irlandois sont braves, hospita- » liers et généreux. Aucune nation du Nord » de l'Europe ne les égale peut-être pour » l'activité du corps et la vivacité de l'esprit. » Lorsqu'ils ont reçu quelque culture et » quelqu'instruction, ils montrent une ca- » pacité intellectuelle égale à celle des na- » tions les plus civilisées. Les hommes de » la dernière classe du peuple, ont une » amabilité naturelle, inconnue aux hom- » mes d'une classe supérieure en Angleterre. » Si une grande partie de l'Irlande est en- » core à moitié sauvage, il faut en accuser » le gouvernement oppresseur qui y main- » tient l'ignorance et la misère. «

Les Écossois et les Irlandois ne furent pas les seuls honorés par le mépris du peuple anglois. Toutes les autres nations eurent leur part. Les poètes, les orateurs, les historiens, les dramatistes anglois ont excité ce mépris injuste, en peignant toutes les autres nations comme esclaves, avilies, sans énergie et sans lumières (1). Ainsi les lois des Anglois relatives aux étrangers violent, à beaucoup d'égards, les principes de la justice, et supposent une dépravation qui déshonore le genre humain (2). Il n'y a guère plus de trente ou quarante ans, que le peuple de Londres apostrophoit tout étranger par le titre de *french dog*. Horace nous peint les Bretons comme inhospitaliers : *visum Britannos hospitibus feros*. Cependant depuis que les modes du continent se sont étendues jusqu'aux îles britanniques, le mépris souverain pour les étrangers va un peu en diminuant.

---

(1) Il faut en excepter le sage Dickson lequel, dans son ouvrage sur l'agriculture des anciens, a démontré que les meilleures méthodes agraires en vigueur en Angleterre furent en usage dans l'ancienne Italie, et furent tirées des écrivains italiens.

(2) V. Blackstone, vol. I et II.

La misanthropie et la singularité qui distinguent le caractère anglois, naissent de l'orgueil. Loveday disoit souvent que la misanthropie est une des folies angloises. » Si on s'y abandonne, dit le docteur Horne, » évêque de Norwich, elle peut réellement » produire la démence, en portant les hommes à fuir la société et à vivre dans la solitude que peu de personnes sont en état » de supporter; elle peut être l'effet de la » folie qui, en général, est mélancolique et » méchante. Quelqu'un a dit que la misanthropie a toujours l'orgueil pour base. » Vous n'aimez pas la compagnie ; vous » n'y êtes pas avec plaisir: par quel motif? » parce que vous avez quelque défaut qui » vous empêche d'y briller selon vos désirs: d'autres vous surpassent en politesse, » en esprit et dans l'art de plaire. Vous » connoissez votre infériorité, et vous fuyez » le théâtre de votre humiliation ..... Je » méprise cette retenue: c'est elle qui nous » rend le moins social et le plus impoli » de tous les peuples.

„ La jeunesse angloise, dit l'auteur du „ Balber, dans quelque pays qu'elle se trou- „ ve, se distingue de toute autre nation par „ une certaine rusticité et une fausse honte. „ Je l'attribue à leur misanthropie natu- „ relle, au petit nombre de leurs idées et „ au défaut d'habitude de vivre en bonne „ compagnie. Ils partent pour leurs voya- „ ges, ours mal léchés, ajoute lord Ches- „ terfield, et dans leurs courses, ils ne „ font que se lécher l'un l'autre; car ra- „ rement ils fréquentent d'autres compa- „ gnies; ils ne connoissent que le monde „ anglois, et ordinairement la partie la „ moins estimable. Ils savent seulement la „ langue angloise. A l'âge de 23 ou 24 „ ans, ils retournent chez eux, habiles et „ polis, selon l'expression de Congreve, „ come un marin hollandois qui fait la pê- „ che de la baleine (1).

„ L'affectation de singularité que l'on mon- „ tre en toute circonstance, est le résultat de „ beaucoup d'orgueil et de peu de bon „ sens. Elle dérive d'une misérable ambition

(1) V. Lettre 64, vol. XIV.

„ de faire parler de soi, n'importe par quel „ motif (1).

Les exemples de singularité et de bizarrerie que l'on attribue aux Anglois, sont infinis: j'en citerai seulement quelques-uns.

Un Anglois épousa la plus jolie fille d'Angleterre, et pendant une année entière, il n'usa pas de ses droits de mari. Pour justifier cette abstinence, il disoit qu'il n'y avoit personne qui, en se mariant, ne couchât immédiatement avec sa femme.

Un lord retiré dans son château forme dans un moment d'insomnie le projet de se marier et de prendre pour son épouse la femme que le hasard lui présentera. Il ordonne à son valet de chambre de sortir de son appartement, et de lui amener la première venue. La fille du geolier des prisons paroît d'abord: le lord l'invite à le suivre à l'église pour l'épouser. La fille croit qu'il plaisante, et se retire. Il dit à son valet de chambre d'en faire venir une autre; le valet de chambre lui

(1) V. The Babler, t. I, n.° 47.

conduit une sale cuisinière qui accepte la proposition du lord, et celui-ci l'épouse avec toutes les formalités civiles et ecclésiastiques.

Un Anglois qui séjournoit à Ostende, envoya chercher beaucoup de musiciens pour faire exécuter un concert dans sa maison. Dès qu'ils sont arrivés, ils s'apprêtent à jouer leur musique ordinaire. Le lord s'y oppose, tire de son porte-feuille un chef-d'œuvre, à ce qu'il assure; le place sur les pupitres. Ce chef-d'œuvre étoit une *messe des morts* d'un fameux maître italien. Les musiciens et les chanteurs employèrent tant d'art pour lui faire sentir le pathétique et le mélancolique de ce morceau, et y réussirent si bien, qu'au dernier *requiem*, l'Anglois se tua d'un coup de pistolet.

Un marin fit écrire sur sa tombe l'épitaphe suivante: « Quoique les vents et les tempêtes » m'aient souvent ballotté, malgré eux je » suis entré au port. Je suis ici à l'ancre » avec beaucoup d'autres de notre flotte; » mais j'espère la lever un jour et rejoindre » mon amiral Jésus Christ. »

Londres se rappelle encore que le colonel Luttrel parut masqué au bal du théâtre, dans un cercueil, avec un cortége analogue. Une inscription, tracée sur l'extérieur, annonçoit que l'usage immodéré des plaisirs lui avoit causé la mort dans le printemps de sa vie. Ce lugubre appareil fit une très-forte impression sur les spectateurs. Luttrel fut invité à ne plus troubler désormais la joie publique. Il ne se retira cependant que lorsqu'il s'aperçut que les spectateurs se disposoient à envoyer, tout de bon, le prétendu mort au tombeau.

§. 5.

MÉLANCOLIE, SPLEEN, *SUICIDE.*

Il est inutile de produire des autorités, pour prouver que la mélancolie domine dans le caractère anglois. C'est une opinion généralement établie que les Anglois sont mélancoliques (1).

(1) La mélancolie peut être causée en partie par le climat humide et brumeux de l'Angleterre. On sait que les brouil-

La mélancolie engendre diverses maladies imaginaires dont les Anglois sont tourmentés, et qui semblent canonisées par la mode. A Londres les personnes de bon ton

---

lards couvrent presque toujours la ville de Londres, et l'obscurité qu'ils y répandent accélère et prolonge la nuit. Tel est le motif pour lequel la police de cette capitale prescrit d'allumer les lanternes, une heure avant le coucher du soleil, et de les éteindre, seulement une heure après qu'il est levé.

» Si les Anglois parlent continuellement du temps, dit » Johnson, l'état variable du ciel et l'incertitude des sai» sons en sont cause. Dans beaucoup de parties du monde, » la pluie et le beau temps viennent à des époques détermi» nées. Personne, parmi nos insulaires, ne sait en allant se » coucher, si, le lendemain, l'atmosphère sera pur ou nébu» leux, si son sommeil deviendra plus calme par une lon» gue pluie, ou interrompu par une tempête... L'abondan» ce et la disette dépendant de l'état du ciel et de la terre, » il est naturel d'en parler; mais une autre raison qui fait » honneur à mes chers compatriotes, les porte à discourir » sur la saison. Nos dispositions changent trop souvent par » la couleur du ciel. Quand nous sommes de bonne hu» meur, nous en rendons grâce à l'influence du soleil; si » la tristesse et l'ennui nous accablent, nous en cherchons » une excuse dans l'horizon, et nous attribuons l'état de » notre ame à un vent d'est, et aux nuages qui nous dérobent » la vue du firmament. On peut à bon droit blâmer un être » raisonnable qui abandonne ses facultés animales à l'in» fluence de l'air, et fait dépendre de la saison les deux seuls » dons qui nous sont faits par la nature, l'affabilité et la tran» quillité. Regarder le soleil comme un astre qui fait croître » et mûrir les bleds, est une chose naturelle; lui deman» der la paix et l'allégresse, est une erreur pusillanime et » une folie superstitieuse ».

doivent être malades en deux saisons de l'année. L'usage veut que l'on soit surpris d'une indisposition, précisément dans le temps des eaux minérales de Bath, Tunbridge, Scarbourough... Un lord qui oseroit se bien porter dans ces saisons, passeroit pour un homme qui ignore tous les usages du beau monde. Dans la première des villes que je viens de nommer, on compte à la fois cinq à six mille de ces malades volontaires.

Le *spleen*, maladie à laquelle les Anglois sont particulièrement sujets, et dont le nom est passé dans les autres langues d'Europe, est peut-être moins imaginaire. « Le *spleen* » est si général dans certaines conditions, dit » Aikin, que je le regarde comme le grand » *niveleur* de la nature humaine: c'est lui » qui rend inutiles au bonheur, tous les avan- » tages du rang, de la fortune et des talens; » c'est lui qui, sous les lambris dorés et à la » table la plus somptueuse, nous fait envier » la cabane, les travaux et le pain noir du » pauvre. C'est lui qui nous fournit la preuve » la plus convaincante que c'est une chose » insensée et ridicule de chercher le bonheur » dans les plaisirs *sensuels* seulement.

Le *tædium vitæ*, la mélancolie habituelle, le *spleen* sont, en partie, la cause des suicides plus fréquens en Angleterre que chez les autres nations. La sensibilité émoussée par l'intempérance, l'impossibilité de suffire aux dépenses habituelles d'ostentation, la pauvreté produite par les taxes excessives et par le prix exorbitant des vivres, les faux calculs de l'ambitieux au milieu de nombreux concurrens, les faillites fréquentes dans les oscillations du commerce, la crainte de rester sans crédit, les infirmités réelles ou imaginaires, causées par un climat humide et nébuleux, les chagrins domestiques auxquels l'imprévoyance des lois n'apporte aucun remède, les passions renforcées par la taciturnité, par la misanthropie et par l'orgueil, nourrissent l'idée de se délivrer de ces malheurs, en s'arrachant la vie.

C'est avec raison qu'on a reproché au célèbre Addisson d'avoir présenté le suicide sous le point de vue le plus séduisant dans sa tragédie de *Caton*. On peut faire le même reproche aux gazetiers anglois qui, en annonçant les suicides, en parlent toujours avec admiration et avec éloge.

Le bonheur d'un peuple habituellement mélancolique, et qui finit par se tuer aux applaudissemens de tous ses concitoyens, ne peut être envié que par les insensés.

§. 6.

PASSION POUR LE JEU.

Il y a en Angleterre des lois très-sévères contre les jeux de hasard, et dans presque toutes les sessions du parlement, elles sont renouvelées. Nonobstant, et au mépris de ces défenses, la passion pour le jeu est sans frein, parce que ceux qui font ces lois sont les premiers à les violer. Il y a une académie, près de S. James (le café de Whitt), où les personnes les plus distinguées de la Grande-Bretagne se réunissent pour jouer. Elle est regardée comme un lieu privilégié de la noblesse, et il n'est pas permis à tout le monde d'y porter son argent et de s'y ruiner. Pour être admis dans cette assemblée de nobles joueurs, il faut plus de brigues que pour devenir membres du parlement.

Colquhoun, dans son traité de la police de Londres, nous met à même de juger de la passion du jeu dans cette ville par le calcul suivant: sept maisons, par souscriptions, ouvertes pour un tiers de l'année ou cent nuits, et fréquentées par mille personnes. On y emploie, chaque nuit, deux mille guinées, et l'on y perd ou gagne annuellement un million et quatre cent mille livres sterling, c'est-à-dire, environ 34,000,000 francs. Quinze maisons de jeu d'une classe supérieure, et fréquentées par trois mille personnes. On y emploie deux mille guinées chaque nuit. Le gain ou la perte s'élèveut annuellement à trois millions sterling. Quinze maisons, d'une classe inférieure, fréquentées par trois mille personnes: emploi d'argent, pour chaque nuit, mille guinées: perte ou gain annuels, deux millions deux cent vingt-cinq mille livres. Six maisons de jeu, tenues par des femmes, fréquentées par mille personnes: emploi d'argent, deux mille livres sterling, chaque nuit: perte ou gain annuels, six cent mille livres. Total 7,225,000 sterling; c'est-à-dire, environ 174,000,000 francs.

Outre les réunions dont on vient de parler, tenues par des femmes, il y a encore des assemblées, connues sous le nom de parties de cartes *(cart-parties)*, que des femmes président aussi par spéculation. Non-seulement elles se remboursent de leurs frais avec le gain qu'elles retirent des cartes; mais elles font encore des profits considérables.

Cette passion générale, pour le jeu, en Angleterre, peut se rattacher à l'inclination, aussi générale, de s'enrichir, en peu de temps, et de passer le reste de sa vie dans l'indolence.

§. 7.

CORRUPTION DES MOEURS.

Les symptômes de la corruption des mœurs, sont le mépris pour la vieillesse, le petit nombre et la profanation des mariages, l'affluence des femmes publiques et *entretenues*, l'impudence des gazetiers et des nouvellistes: l'indécence des chansons populaires, la licence du théâtre, principalement dans le comique,

la conduite scandaleuses des ecclésiastiques, la violation des sermens : parcourons chacun de ces symptômes.

Mépris pour la vieillesse.

» Partout la vieillesse est respectée et ho-
» norée, dit Wenderburn, excepté en Angle-
» terre, où les noms de *vieux* et de *vieille*
» présentent à l'idée quelque chose de ridi-
» cule et de dégoûtant, et sont presque les
» sinonimes de *vieux magot ; vieille sorciè-*
» *re*. Les dénominations qui désignent l'âge
» avancé, sont prononcées avec un air de
» mépris que l'on n'observe pas chez les
» autres peuples. A Sparte la vieillesse étoit
» en très-grand honneur, et Plutarque disoit
» que c'étoit un plaisir de vieillir à Lacédé-
» mone. On peut dire le contraire de l'An-
» gleterre et surtout de Londres.

» Ce vice, ajoute le même écrivain, doit
» être principalement attribué à l'éducation.
» Les pères et les mères semblent recevoir
» la loi de leurs enfans, à mesure que ceux-ci

» grandissent. On pourroit dire que beau-
» coup de pères sont persuadés qu'ils doivent
» céder à leurs enfans, et en respecter les
» caprices. Comme ils n'ont pas su les te-
» nir dans la subordination, ils n'en sont
» pas traités avec respect, et finissent sou-
» vent par en devenir le jouet ». (V. page 5 et 6).

Petit nombre et profanation des mariages.

La rareté des mariages dans les immenses capitales, comme Londres, et les causes nombreuses de cette rareté étant connues, je crois inutile de m'y arrêter.

Avant 1755, il n'y avoit rien de plus facile en Angleterre que de contracter des mariages contre la volonté de ses parens ou à leur insu. Partout on trouvoit des chapelains courtois qui, pour une modique récompense, marioient, dans un grenier, dans un cabaret, dans un lieu de prostitution, tous les libertins et les personnes séduites qui s'y présentoient. En 1755 le

parlement ordonna la publication des mariages, dans chacune des paroisses et des chapelles les plus voisines des parties contractantes, pendant trois dimanches consécutifs. Ceux qui ne peuvent et ne veulent pas se marier légitimement en Angleterre, courent en Écosse où les mariages faits sans aucune permission, et en présence d'un laïque, sont légaux. La plus grande partie des amans fuyards s'arrête à Gretna-Green, premier village d'Écosse, et c'est ordinairement un ouvrier forgeron qui les accueille. A la vue d'une chaise de poste, l'ouvrier jette le marteau et court à l'église pour donner sa bénédiction au couple impatient. „ Quand l'ouvrage conjugal, dit „ un poète, est sous l'enclume de notre „ Vulcain, il bat jusqu'à ce que le fer soit „ rouge, et prouve qu'il est trop habile à „ réunir les anneaux de la chaîne conjugale,,. Un jeune commis ayant engagé la fille d'un riche marchand à le suivre à Gretna-Green, le mariage fut immédiatement célébré par un forgeron. Après la cérémonie, le forgeron-ministre demanda cinq guinées. Cinq guinées?

reprit le nouveau marié ; un *gentleman* que vous mariâtes, hier soir, m'a dit que vous vous contentâtes d'une guinée. Cela est très-vrai, répondit le forgeron ; mais ce *gentleman* est un Irlandois que j'ai déjà marié six fois. Je le regarde comme une pratique, tandis que vous, vous ne reparoîtrez peut-être plus.

Beaucoup d'écrivains anglois, peut-être censeurs trop sévères du célèbre Stèrne, observant que rien ne contribue d'avantage à dégrader la vertu et la religion que de l'associer à des bouffonneries et à des obscénités, croient que la lecture de ses ouvrages a pu conduire à violer et à rompre beaucoup de mariages. „ Dans cet écrivain, dit „ un censeur, le langage de la sensibilité et „ le tableau d'une tendresse extravagante „ ne sont autre chose que des aiguillons „ pour exciter les désirs, et une apologie „ indirecte de ceux qui s'abandonnent aux „ passions, sans se donner la peine de les „ combattre. „ Cette sympathie affectée et „ excessive, dit Knox, cette affection senti- „ mentale, qui ne sont, au vrai, que la pas- „ sion déguisée, et qui respirent si vivement

» dans le *voyage sentimental* et dans » *Tristam Shandy*, ont causé la perte de » mille et mille de nos compatriotes de » l'un et de l'autre sexe, qui, en violant » les lois divines et humaines, croyoient » agir par l'impulsion de l'affection senti- » mentale. Combien de divorces ont eu lieu » depuis que Sterne a publié ses ouvrages! »

Affluence des femmes publiques et entretenues.

» Je soutiens, dit d'Archenolz, que la » plus grande partie des belles femmes de » cette capitale (Londres), abusent hon- » teusement des charmes que leur a donné » la nature. On compte cinquante mille pro- » stituées à Londres, sans y comprendre les » femmes entretenues ». Ce calcul ne semble exagéré que lorsqu'on le compare avec le tableau qu'en donne Colquhoun dans son traité de la police de Londres. Il distingue les femmes publiques en diverses classes. La plus vile de toutes habite dans les lieux publics, sous la direction d'une matrone qui leur

fournit le vêtement et le logement, et les assujettit presqu'aux mêmes règles que celles d'un monastère. Une seconde classe, plus nombreuse, vit dans des chambres séparées; la troisième classe consiste en femmes et en filles, réputées honnêtes, et qui vont se prostituer loin du quartier qu'elles habitent. Cette classe est très-nombreuse; dans presque toutes les rues, il y a des cabarets où l'on boit de la bierre et où l'on peut conduire des femmes, ce qui facilite et favorise extraordinairement la débauche. On trouve enfin à Londres un certain nombre de femmes publiques qui étalent un luxe de courtisannes: elles habitent des maisons richement meublées, et sont servies par de jeunes filles et des domestiques en livrée; quelques-unes même ont chevaux et carosse. La plus grande partie d'entr'elles, vivent des rentes viagères qu'elles ont obtenues de leurs séducteurs, ou extorquées à leurs amans dans des momens de foiblesse. Leur porte ne s'ouvre pas à tout le monde, mais seulement à quelques personnes choisies.....

„ Le nombre des femmes *entretenues*, „ dit l'auteur des *Sentimental exhibitions*, „ est beaucoup plus considérable que l'on „ ne croit communément, et tend à s'ac- „ croître dans une progression très-rapide. „ Indépendamment des mauvais exemples „ que donnent les grands, d'autres causes „ conduisent à préférer cette union illégitime „ au mariage. „

La corruption, parmi les femmes de chambre et les domestiques, est si commune, qu'à Bedfort, pour les engager à avoir une conduite plus honnête, on accorde une récompense de dix livres sterling à celles qui peuvent prouver avoir servi, pendant cinq ans, dans une maison, *sans avoir été enceintes.*

Impudence des gazetiers et autres nouvellistes.

On publie tous les ans, à Londres, une liste très-nombreuse de *prostituées distinguées.* On indique leur demeure: on donne les renseignemens les plus précis sur leur figure, leur taille et leur habileté... Cette liste se

renouvelle, chaque année, et se vend publiquement. Le nom de l'auteur de cet infâme catalogue (Harry) se trouve sur le frontispice.

Quelques gazettes angloises ne sont quelquefois que les armes d'une faction dominante ou opprimée, dictionnaire du mensonge, et répertoire de la malignité et de la démence. Il faut avoir renoncé à toute idée de morale, pour tirer des ténèbres les anecdotes particulières et scandaleuses, pour troubler la paix des familles, en révélant leurs secrets, pour répandre des doutes sur la réputation des personnes les plus honnêtes, pour étendre l'éloge des courtisannes dans une page entière de balivernes. Un ami intime de l'éditeur du journal du dimanche (1) le trouva un jour engagé dans une conversation avec une jeune dame, belle et élégamment vêtue. A peine fut-elle partie, que l'éditeur lui dit en lui montrant une feuille qu'il tenoit à la main, voilà une preuve très-éclatante de la corruption du siècle. Cette jeune personne

(1) V. Satirical view of London.

m'a payé pour que j'insère dans mon journal l'avis suivant: „ *Une jeune femme d'une* „ *famille honnête*, (of respectability) désire „ d'emprunter *la somme de vingt cinq livres* „ *sterling de quelque* gentleman *de fortune* „ *et d'honneur ; il n'est pas nécessaire* „ *de s'adresser à un homme d'affaire* ... „ Pouvez-vous, lui dit l'ami, déshonorer votre „ feuille par une semblable annonce?... Oh, „ lui répondit l'éditeur, c'est une affaire de „ commerce, et, loin de me faire tort, cette „ annonce aidera au débit de mon journal. „ Un jeune libertin dira à un autre, avez- „ vous lu le .....? il contient une annonce „ bizarre par laquelle une jeune femme qui „ professe des principes indépendans, de- „ mande à emprunter une somme. Les jeunes „ gens accourront à mon bureau, achete- „ ront le journal, et ainsi, comme dit Mau- „ deville, les vices des particuliers contri- „ buent au bien public. „

Une jeune angloise qui se proposoit d'aller passer l'hyver en pays étranger, fit insérer dans les gazettes l'avis suivant. „ *Une* » *jeune lady, maîtresse d'elle-même, d'une*

» *fortune honnête, qui se croit d'une figu-*
» *re avenante et se flatte de paroître telle*
„ *encore aux yeux d'autrui, a résolu*
» *d'aller passer l'hyver en pays étranger:*
» *elle désireroit que quelque jeune hom-*
» *me honnête et élégant voulût être son*
» *compagnon de voyage. N'ayant point*
» *d'engagement de cœur, elle désire une*
» *égale indépendance dans celui qui se*
» *présentera, afin qu'après la première*
„ *connoissance, rien ne s'oppose à une*
„ *union plus intime. On attend réponse*
„ *sous 15 jours. On suppose que le se-*
„ *cret sera gardé jusqu'à ce qu'on soit*
„ *parfaitement d'accord sur les arrange-*
„ *mens à prendre. L'indiscrétion ne de-*
„ *meurera pas impunie. N. B. Tous les frais*
„ *de voyage seront faits par la jeune lady* ".

Un vieux militaire fit insérer dans le *Ledger* l'avis suivant. „ *Un militaire, déjà d'un*
„ *certain âge, mais qui occupe un haut*
„ *grade dans l'armée et possède un revenu*
„ *considérable, a résolu de prendre une*
„ *femme qui le délivre de l'embarras des*
„ *soins domestiques, et l'aide à passer*

„ *gaiement le reste de ses jours. Comme* „ *c'est-là le but principal qui le porte à* „ *se marier, et qu'il veut être débar-* „ *rassé de toute crainte, il prévient toute* „ *jeune dame qui ambitionneroit l'hon-* „ *neur d'être sa veuve, de ne pas se* „ *présenter au concours; il préfère une* „ *femme de moyen âge, de figure qui* „ *ne soit pas rebutante, qui ait de la* „ *douceur dans le caractère, de l'édu-* „ *cation et autant de grâces et d'attraits* „ *qu'il en faut pour conserver dans un* „ *vieillard la chaleur nécessaire à* l'elate- „ rium *de la santé et de la vie* „.

Le lecteur sentira qu'il n'est pas possible de citer ici d'exemples plus libres. Le respect pour les bonnes mœurs le défend.

Les lois angloises qui établirent des peines contre les libelles, n'ont pas prévu que le graveur, aussi bien que l'écrivain, pouvoit être coupable de diffamation. Les caricatures satyriques, en Angleterre, représentent souvent les premiers magistrats, les plus grands personnages de l'état, sous des formes et des postures propres à les rendre ridicules et

odieux: ils diminuent ainsi le respect dû et accordé aux autorités légitimes dans tout pays civilisé, et servent d'instrument à la fureur des factions: quelquefois ils mettent au jour les secrets des familles et couvrent de mépris des personnes respectables, parce qu'elles nacquirent avec quelque défaut personnel. Le prétendu mariage du prince de Galles avec madame Fitz Herbert fut l'occasion des caricatures les plus licentieuses. Les ecclésiastiques surtout sont en but aux estampes satyriques. Celle du *vicar and moses* est devenue une des plus populaires. „ On voit „ cette estampe, dit Knox, chez tous les „ paysans et fermiers qui étoient accoutumés „ à regarder le curé de la paroisse comme „ un personnage respectable, ce qui lui don- „ noit les moyens de faire du bien. Croit-on „ maintenant que ce sentiment de respect „ puisse se retrouver dans des hommes qui, „ depuis leur enfance, considérèrent leur „ pasteur comme un objet de dérision, com- „ me un gourmand et un ivrogne?„

Indécence des chansons populaires.

Les chansons populaires, celles surtout qui se rapportent au vin et à l'amour, exercent beaucoup d'influence sur les actions journalières, sur l'économie domestique et sur le lien conjugal. Les bonnes mœurs veulent aussi que les chansons expriment des sentimens honnêtes. « Maintenant, dit » Knox, nous n'avons pas fait autant de » progrès dans l'art d'écrire des chansons » que dans les autres genres de poésie, » puisque les anciennes sont encore les » meilleures. Les airs des chansons actuel- » les sont plus agréables ; mais les pa- » roles sont en général vides d'esprit, d'é- » légance et souvent de bon sens. Si ces » chansons ont une vogue passagère, elles » la doivent aux sales équivoques, et sou- » vent aux obscénités dont elles sont rem- » plies..... Les chansons composées pour » le Vaux-Hall, Ranelagh et autres lieux d'a- » musement public ne sont pas meilleures. Il » n'y en a peut-être pas une que les femmes » puissent chanter, sans blesser la modestie » et la décence.

Licence du théâtre, et surtout du théâtre comique.

Depuis quarante ans le théâtre anglois s'est beaucoup épuré. Malgré cela, on trouve souvent, dans les comédies, des mots à double sens, des expressions libres qui font rougir la modestie; « mais que la plus grande » partie des femmes écoute avec plaisir, dit » Wenderburn; elles sourient en se couvrant » le visage avec leurs éventails. » Chesterfield attribue cette réforme *au bon exemple du théâtre françois*, et Hume dans ses essais moraux et politiques dit: « les Anglois » ont reconnu la licence scandaleuse de leur » théâtre, en observant la décence et la » moralité du théâtre françois.

La gravité des Anglois ne leur permet pas de gambader, dans les bals masqués, à visage découvert; mais ces divertissemens, dont ils sont très-avides, peuvent encore fournir une autre preuve de la licence des mœurs. » Il n'est pas possible, dit Miss Moore, » de fréquenter ces bals et de conserver

» l'innocence des mœurs. On y voit des per-
» sonnes qui ont reçu une éducation libé-
» rale, s'abaisser jusqu'à représenter les
» caractères les plus dégradans et les plus
» vils. »

Conduite scandaleuse du clergé.

„ Le public, dit Knox, a observé, depuis
„ longtemps, avec indignation, que parmi
„ les petits-maîtres, les libertins, les joueurs
„ et les ivrognes qui brillent dans les lieux
„ où l'on prend des bains, et dans tous les
„ endroits publics (la chaire exceptée), il y
„ a un grand nombre de jeunes ecclésiasti-
ques.„ On a observé aussi que, depuis fort longtemps, aucun dissident n'a été condamné comme coupable, tandis que divers membres de l'église anglicane sont morts par les mains de la justice.

Le trafic que l'on fait des bénéfices et du droit de patronat, les avis, relatifs à cette vente, qui paroissent souvent sur les feuilles publiques, sont des abus si grands que les protestans étrangers ne peuvent y croire. Tout

laïque qui possède le droit de disposer d'un bénéfice, le regarde comme une portion de son revenu, et comme un patrimoine pour un de ses enfans. Le prix d'un droit de patronat ou d'un bénéfice, est en raison de la rente paroissiale.

Les curés dont la pauvreté contraste avec l'opulence des autres ordres ecclésiastiques, loin de se préparer à exécuter les fonctions sabatiques, s'occupent toute la semaine à pourvoir à l'entretien de leur famille, et au lieu de montrer du zèle et de la sollicitude pour leur troupeau, ils exercent leurs devoirs avec l'inertie d'un homme qui est mal payé à la journée.

Les cours ecclésiastiques anglicanes sont extrêmement sévères, quoiqu'elles ne possèdent pas tous les moyens d'exécution qu'elles avoient par le passé. Aucune taxe n'est imposée et perçue, avec tant de rigueur que celle de l'église dominante. Excommunications, séquestres de biens, emprisonnemens; tels sont les moyens qu'elle emploie pour les recouvremens; les procès devant une cour ecclésiastique sont aussi longs que coûteux. La

docteur Johnson, grand admirateur de l'église dominante, n'en avoit pas, sous ce rapport, une idée bien avantageuse. On dit qu'ayant communiqué les premiers actes de sa tragédie d'Irène à un avocat, son ami, celui-ci les loua beaucoup, mais il laissa entrevoir la crainte que la catastrophe du dernier acte ne fût pas assez tragique, parce que l'auteur avoit prodigué ses moyens dans les premiers: „ comment pourrez-vous, lui „ dit-il, accroître les malheurs de votre héroï- „ ne? Je la traduirai, répondit le docteur, de- „ vant la cour ecclésiastique de Litchfield, et „ de cette manière elle atteindra facilement „ au comble des calamités humaines ".

L'excommunication, prononcée par une cour spirituelle, portoit jadis de plus grandes conséquences qu'à présent. Quoiqu'il en soit, ceux qui aujourd'hui encourent l'excommunication, sont, comme dit Blackstone, inhabiles à servir, comme jurés, à rendre témoignage dans quelque cour, à intenter une action, soit effective, soit personnelle, tendante à recouvrer des terres ou de l'argent dû. Il y a plus: si la personne

excommuniée ne se soumet pas à la sentence de la cour spirituelle, dans le terme de 40 jours, il peut être emprisonné jusqu'à ce qu'il se réconcilie avec l'église, et que cette réconciliation soit souscrite par l'évêque (1).

« Parmi les lois de notre église (anglicane), disoit Fox dans le mois de mai » 1792, il y en a quelques-unes auxquelles » on ne pourroit obéir sans violer les devoirs sacrés de la morale, sans se rendre » coupables devant les tribunaux ordinaires. » N'est-il donc pas de la plus évidente injustice de persécuter les membres de l'état, » parce qu'ils refusent de se conformer aux » idées de l'église anglicane ? Que nous » demandent les Unitaires et les Sociniens ? » La justice et rien de plus. Tant que les » réglemens d'Élisabeth contre les catholiques, tant que ceux de Guillaume contre les Unitaires subsisteront, il restera » un aliment aux déclamations des prêtres

(1) Selon une loi qui n'a pas encore été révoquée, celui qui en frappe un autre, dans une église, ou dans un cimetière, ou qui en fait seulement la menace, n'est pas seulement excommunié, mais condamné à perdre une oreille.

» anglicans, aux discordes intestines du » peuple, quoiqu'on en suppose l'exécution » très-négligée.

» L'église romaine, continue le même » Fox, nous prescrivoit d'obéir aux préceptes » d'une religion douce, qui tendoit à nous » rendre bons citoyens, sans avoir besoin de » lire: l'église anglicane nous oblige à lire; » mais s'il nous tombe dans l'esprit d'inter- » préter quelque passage de l'écriture d'une » manière différente que celle des profes- » seurs de notre église, nous sommes ex- » posés par les statuts en vigueur, à être » privés de tous les droits qui appartiennent » à l'homme dans l'état social.

Violation des sermens.

Bentham en parlant du serment dit: „ il „ faut s'étonner qu'en Angleterre, chez une „ nation sage, d'ailleurs, et religieuse, on ait „ presque détruit ce grand mobile par l'usage „ commun et indécent qu'on en fait. „

„ Pour démontrer jusqu'à quel point l'habi- „ tude peut dépraver, sous certains rapports,

ies opinions morales, je citerai, ajoute „ Bentham, un passage extrait de l'ouvrage „ de lord Haïms, juge de la cour des ses- „ sions, en Écosse, sur l'éducation (1).

Les sermens pour les douanes sont maintenant comptés pour rien. Cela ne veut pas dire que le monde devient plus immoral, mais que personne ne met d'importance au parjure. Les droits sur les vins de France sont les mêmes, en Écosse qu'en Angleterre; mais comme il sont trop élevés pour nous, la permission tacite de payer, pour les vins de France, le droit fixé pour les vins d'Espagne, a été trouvée plus avantageuse au trésor public que la rigueur de la loi. Il faut néanmoins jurer que ces vins de France sont des vins d'Espagne pour payer le moindre droit. De tels sermens étoient très-coupables, dans l'origine, puisqu'ils étoient une fraude pour le public, mais maintenant le serment est une pure formalité, et ne comprend ni foi donnée ni foi reçue. C'est une manière de parler

(1) V. Loose hints on education.

comme le compliment trivial votre très-humble serviteur .. *et en effet nous voyons des marchands qui vivent de parjures et auxquels on ajoute foi, sans défiance, dans les affaires les plus importantes.*

„ Qui croiroit, continue Bentham, que „ c'est-là le langage d'un moraliste et d'un „ juge ? les Quakers ont élevé la simple „ promesse à la dignité du serment. Un „ magistrat rabaisse le serment à la simple „ formalité d'un cérémonial ; *il n'implique „ ni foi donnée ni foi reçue.* Pourquoi „ donc le prêter? quelle raison de l'exi- „ ger ? à quoi sert cette comédie ? la re- „ ligion est donc le dernier des objets ? „ et si on la méprise à ce point, est-il besoin „ de la payer à si haut prix? quelle plus „ absurde législation que celle qui salarie „ si chèrement le clergé pour prêcher la „ sainteté du serment, et qui a des juges „ et des législateurs qui se font un devoir „ de la détruire ?

Il est vrai que la fréquence des sermens et la manière dont on les prête, en Angleterre, en affoiblit l'impression sur les esprits

et diminue par conséquent l'horreur du parjure. Il y a une classe d'hommes connus sous le nom *d'ames damnées*, qui rôdent autour des bureaux de douanes afin de jurer, pour un prix convenu, en faveur des marchands, quoiqu'ils n'aient pas la moindre connoissance des marchandises, qu'ils n'aient point vu les parties, et qu'ils soient totalement étrangers à l'affaire. Ces blasphémateurs de profession ont une espèce de sauve-garde contre les scrupules, et c'est de faire antérieurement un serment par lequel ils s'obligent à ne jamais dire la vérité à la douane et au bureau des assises. Beaucoup d'hommes du peuple ont des idées si imparfaites du serment, qu'ils croient éviter le délit du parjure en baisant leur pouce, au lieu du livre sur lequel ils jurent. C'est un parjure de peu d'importance, selon eux, de jurer le faux sur le livre des oraisons ordinaires; le parjure est plus grand sur le livre des oraisons et du nouveau testament: enfin le plus grand de tous les parjures, c'est quand on jure le faux sur le livre de l'oraison où se trouvent réunis l'ancien et le nouveau

testament, ce qui constitue proprement le serment de la bible.

Si l'on réflechit que la vie, l'honneur, la fortune de l'homme le plus innocent n'ont point de défense contre les faux témoins familiarisés avec le parjure, on ne pourra qu'élever une accusation grave contre les législateurs anglois qui n'ont rien fait jusqu'à présent pour garantir le respect dû au serment.

Un des plus grands abus du serment en Angleterre, c'est celui que l'on prête lorsqu'on réclame des créances réelles ou supposées. Celui qui veut contraindre quelqu'un au paiement d'une dette réelle ou supposée, n'a pas besoin de produire un contrat, une attestation écrite, un livre de compte pour en assurer le titre. Il suffit qu'il jure sur la bible entre les mains du greffier du tribunal, et qu'il donne caution pour les frais. Après ce serment, et sans autre formalité, on lui délivre un *writ*, ou mandat d'arrêt, contre le débiteur. Muni de cette pièce, le créancier supposé le remet à un maire qui se charge de l'exécution. Ainsi la liberté individuelle qui est,

dit-on, si respectée en Angleterre, peut être violée sur la simple affirmation d'un homme qui réclame une dette réelle ou supposée.

On sait qu'il y a en Angleterre des procureurs qui ont toujours de faux témoins à leurs ordres, prêts à prouver tout ce qu'on peut exiger d'eux, et qui en fournissent à qui en a besoin, au plus juste prix. Ils procurent des *cautions judaïques*, à deux et demi pour cent, et des cautions chrétiennes à cinq. Cette distinction de cautions judaïques et chrétiennes est connue en Angleterre seulement. S'agit-il de délivrer un débiteur sans exposer sa sûreté? on prend deux juifs, la loi n'exigeant rien de plus: ils s'obligent à payer la somme, à défaut du débiteur, qui, de cette manière, sort d'embarras, et jurent que, leurs dettes payées, il leur restera encore au moins le double de la somme dont ils se rendent garants. Le général Gayel, arrêté pour une somme considérable, présenta pour répondans deux juifs au tribunal de *King's-bench*. On demanda aux juifs les preuves de leur fortune: l'état de pauvreté dans lequel ils se présentoient

exigeoit cette précaution: ils montrèrent sur-le-champ un nombre de billets de banque pour une valeur de dix à douze mille livres sterling. Leur caution étant acceptée, les Israelites furent aussitôt dépouillés des billets par ceux qui les leur avoient prêtés, pour jouer cette comédie. Ces deux particuliers, si riches un moment auparavant, dévalisés avant de sortir du palais, ne conservèrent que quelques guinées, prix de leur parjure, et dont ils se servirent pour vider le pays. Voilà ce qu'on appelle en Angleterre caution juive.

III.

Gouvernement.

„ Des étrangers nous demandent, dit un „ Anglois (1), quelle différence il y a entre leur „ constitution et la nôtre? Votre roi, di- „ sent-ils, fait ce qu'il veut par le moyen „ du parlement qu'il achète: le nôtre fait

(1) Letters concerning the present state of England.

„ la même chose, sans avoir besoin d'ache-
„ ter personne: de quel côté est l'avantage
„ pour le peuple? Nous répondons: vous
„ ne savez pas combien de choses le roi
„ voudroit obtenir, et qu'il n'ose pas pro-
„ poser au parlement, parce qu'il sait que
„ ses amis ne voudroient pas ou n'oseroient
„ pas les lui accorder. Cette idée met dans
„ un beau jour notre constitution. Le pou-
„ voir du roi est absolu dans toutes les
„ matières qui ne heurtent pas de front les
„ préjugés et les inclinations du peuple. A
„ l'égard du pouvoir sur les bourses qui, se-
„ lon beaucoup de politiques, renferme tous
„ les pouvoirs, notre roi est absolu comme
„ celui d'Espagne, et le motif, c'est que le
„ peuple anglois est constitutionnellement ac-
„ coutumé à voir toutes les demandes du
„ roi accueillies par le parlement.

„ Dans les *actes généraux* le pouvoir
„ royal semble sans contrôle; dans les actes
„ particuliers il est borné comme dans tout
„ autre pays d'Europe. C'est à la couron-
„ ne qu'il appartient de faire les lois qui
„ sont une obligation pour tout le peuple;

„ mais si le roi s'écarte du principe géné-
„ ral, en donnant des ordres arbitraires, en
„ maltraitant ou en tuant un individu, il trou-
„ ve que son pouvoir est limité. Ainsi il lui
„ seroit plus facile de détruire d'un seul
„ coup la liberté de la presse, ou d'acca-
„ bler tout le royaume sous un impôt énor-
„ me, que d'enlever une cabane à son lé-
„ gitime possesseur. Il peut exiger 20 mil-
„ lions sterling, et il ne peut faire sauter
„ la tête à John Wilkes. Cette distinction
„ est nécessaire lorsqu'on veut parler de no-
„ tre constitution, et elle en est devenue
„ l'essence. Toutes les lois générales dépen-
„ dent de la couronne; les actions *particu-*
„ *lières* conservent le caractère de la liberté „.

Les Anglois semblent, en général, convenir de cette distinction; mais beaucoup ont soutenu que, indépendamment de la suspension de l'*habeas corpus*, on a fait depuis quelque temps *des lois générales* qui accordent aux agens du pouvoir les moyens d'attenter à la *liberté des actions particulières*; voici les preuves.

» Le droit d'un Anglois d'être jugé par » ses pairs, dit un écrivain de cette nation, » est depuis longtemps considéré comme le » plus précieux qu'il possède. Mais ce droit » est aboli entièrement dans un grand nombre » de cas qui augmentent chaque année, en » augmentant la dette publique. On crut » nécessaire de faire des lois très-arbitraires » pour le recouvrement des deniers, et en » conséquence le parlement ordonne tous » les ans, dans les lois des *assises*, du » timbre.... l'abolition graduelle du juge- » ment par juri. Rien ne détruit plus la li- » berté que ces lois arbitraires. Ce qui cons- » titue la liberté, n'est pas seulement la » justice qui est rendue, entre particulier et » particulier, mais aussi celle qui a lieu » entre le gouvernement et le peuple. *Dans* » *les monarchies les plus arbitraires et les* » *plus tyranniques, la justice est, en gé-* » *néral, administrée avec rigueur parmi* » *les particuliers. Il est même plus facile* » *de l'obtenir que dans la grande Breta-* » *gne, parce que les frais sont moins* » *considérables.* Tous les hommes agissent

» avec équité, s'ils n'ont pas intérêt d'agir
» autrement; par cette raison, les despotes,
» loin de montrer de la partialité envers les
» particuliers, tâchent d'exercer une justice
» rigoureuse, afin de mieux voiler leurs ex-
» torsions. Que nous importe d'avoir des
» jurés pour juger les contestations qui s'é-
» lèvent entre John et William? -- Ils pour-
» roient être jugés avec la même équité,
» quand ils n'auroient que des juges. Mais
» c'est dans les procès, entre la couronne et
» le peuple, qu'il importe de prévenir les
» injustices. Or quels sont nos moyens de
» garantie?

» Les effets désastreux des lois sur les
» rentes ont été souvent démontrés; cepen-
» dant ces lois se multiplient et s'étendent
» tous les jours. Les bureaux des *assises*,
» du timbre,..... ont à leur solde des *In-*
» *formers*, des espions qui emploient tous
» les moyens pour chercher et découvrir
» des contrevenans. Ils entrent, par exem-
» ple, dans la boutique d'un marchand pour
» acheter un chapeau, une paire de gants.....
» et avec une subtilité ou un parjure (*puisque*

» *le serment de ces agens suffit*, et est » reçu de préférence à celui du marchand » le plus accrédité) ils font condamner le » créancier à l'amende de dix guinées, dont » la moitié va dans leur bourse. Ces causes » sont jugées, non par des jurés, mais par » un ou deux magistrats, choisis et payés » par le gouvernement, et qui, jusqu'à un » certain point, ont le même intérêt que » *l'Informer* (1).

Dans l'avertissement qui précède les lettres de Banks, Arthur Young et autres propriétaires anglois, *sur la filature, le prix et le commerce des laines en Angleterre*, on trouve la note suivante: „ l'extension „ donnée à la jurisdiction sommaire, annonce „ la décadence de l'admirable examen par „ juri, qui fait tant d'honneur à la nation „ (angloise), et le pouvoir accordé aux agens „ de la couronne sur la propriété du peuple, „ est parvenu à un point formidable. „ Blackstone fait la même plainte, presque dans les mêmes termes: „ Le pouvoir de ces agens „ de la couronne sur la propriété des citoyens

(1) V. Peace and reform against war and corruption 1795.

„ nous épouvante. Leur manière de procéder „ est si rapide, qu'en deux jours, ils peuvent „ faire condamner qui bon leur semble à „ une amende de plusieurs milliers de livres „ sterling par deux commissaires et deux „ juges de paix, au mépris du jugement par „ juri et de la loi commune (1).

„ La liberté naturelle et politique de la „ masse populaire, dit Ruggles dans son „ histoire des pauvres, est tourmentée et „ contrariée par la loi sur les certificats de „ domicile, loi ennemie du travail et de „ l'industrie, loi inutile et sans objet, selon „ l'opinion des meilleurs politiques et éco- „ nomistes.

Adam Smith attribue à cette loi obligatoire la disproportion énorme des prix du travail dans des lieux très-éloignés, et dit que chasser un Anglois d'une paroisse où il veut s'établir, c'est attenter à la liberté naturelle. « Cette loi, continue-t-il, est souvent exécu- „ tée avec une telle rigueur qu'il est plus

(1) V. Blackstone, comm. on the laws of England, tom. VI, chap. XX.

» difficile à un ouvrier industrieux de passer » les limites artificielles de sa paroisse, que » de traverser un bras de mer ou une chaîne » de montagnes difficiles et escarpées.

Il observe » qu'à peine trouve-t-on un » seul ouvrier, d'une quarantaine d'années, » qui n'ait été cruellement vexé, à quel- » qu'époque de sa vie, par la barbarie et la » tyrannie de cette loi.» Ou trouve les mêmes opinions dans les ouvrages de Hay Acland, Townshend, William Young.....

» Il faut ajouter, dit John Mac-Farland, » qu'en même temps que cette loi pèse sur » les ouvriers, elle nuit, par la même rai- » son, aux grandes manufactures. Lorsqu'une » fabrique prospère et s'accroît dans un vil- » lage, il arrive souvent qu'il faut plus de » bras que ne peut en fournir la paroisse, » tandis que dans les paroisses voisines, il » y a beaucoup d'individus qui désireroient » lui offrir leur industrie; mais les difficul- » tés que la loi oppose au changement de » domicile, les oblige quelquefois a *mourir* » *de faim* dans le lieu de leur première ré- » sidence. Les chefs des manufactures se

» plaignent, avec raison, de ces obstacles qui » renchérissent nécessairement les objets fa- » briqués dans leurs paroisses. Lorsque le » débit en est considérable, les ouvriers qui » savent qu'on est dans l'obligation de les » faire travailler, et qu'ils n'ont pas à crain- » dre de concurrens, prétendent à de plus » forts salaires, autant que peut le permettre » la nature de la fabrique dans laquelle ils » travaillent. Cette circonstance rend le prix » du travail très-inégal en Angleterre. Il » est si bas, en quelques endroits, qu'il n'offre » aucun encouragement à l'industrie : il est si » élevé, dans d'autres, qu'il est ruineux pour » les manufactures. En France et en Écosse » où il n'y a aucune taxe sur les pauvres » qui rende nécessaire la stricte exécution » des lois sur le domicile, et où chacun » peut passer librement d'une paroisse dans » une autre, le prix du travail est presqu'é- » gal dans toutes les communes. L'absolue » nécessité peut, seule, laisser subsister une » loi qui a des effets si pernicieux. Il est » cependant certain qu'il seroit facile de » trouver moyen de l'abroger.

A ces entraves à la liberté personnelle, il faut ajouter les statuts obligatoires de beaucoup de métiers par corporations; la loi d'Élisabeth qui défend l'exercice d'un art, avant sept années d'apprentissage, et prescrit à certaines professions de n'avoir qu'un nombre déterminé d'ouvriers; les peines très-sévères contre les artistes qui tenteroient de faire hausser les prix, ou de porter leur art en pays étranger (1); le bill de 1788 qui lie les mains aux propriétaires des laines et les assujettit au monopole des fabriquans; la loi qui a autorisé la banque à suspendre ses paiemens en argent, en contraignant les citoyens à recevoir le papier d'une corporation au pair de l'or (2)....

(1) V. Archenolz.

(2) Peut-être un jour on ne voudra pas croire que les Anglois aient pu se soumettre à une loi si injuste et si oppressive, sans la moindre remontrance. » Avec cette loi, dit un Anglois, toutes les propriétés du royaume sont, par le fait, au pouvoir de la banque. Puisque tous les transferts de propriété se font par le moyen de ses billets, rien n'empêche qu'elle n'achète tout ce qu'on vend, terres, biens publics et toute espèce de propriété. Si le gouvernement avoit pu lui donner la faculté de faire de l'or, il lui auroit fait une concession moins avantageuse, car la fabrique des guinées d'or coûte plus que celle des guinées de papier.... V. *The iniquity of banking, or an enquiry into the nature and probable consequences of the bank-indemnity-bill.*

Le recrutement des marins est le plus grand outrage à la liberté personnelle. La marine angloise, comme chacun sait, se recrute de deux manières: par l'engagement volontaire et par la *presse*: ceux qui s'engagent volontairement reçoivent un prix d'encouragement; les autres sont enlevés par la force. Ce second moyen, qui n'est autorisé par aucune loi, est si odieux que le despote le plus absolu n'oseroit l'employer. Une troupe de dix hommes et plus, un officier à sa tête, tous au service de la marine, parcourent les rues, armés de bâtons et de cimeterres, entrent dans les maisons publiques et dans les lieux suspects tant de jour que de nuit, arrêtent et prennent toutes les personnes qu'ils y rencontrent, s'ils les croient propres à devenir marins. Des personnes honnêtes, et qui n'ont aucun rapport avec la marine, sont souvent enlevées, de nuit, au milieu des rues. Le chancelier Loughbourough fut pris étant jeune. Il y a cependant des moyens de recours devant les capitaines qui dirigent la *presse*, ou devant les lords de l'amirauté, si les personnes

enlevées ne sont pas propres au service de la marine. Les amis de ces personnes peuvent, *si elles savent où elles sont, et si elles ont les moyens d'en supporter les frais*, les faire conduire par un *writ d'habeas corpus* devant les juges qui ont la faculté d'exempter de la presse, si les pressés n'ont pas déjà été sur mer, ou s'ils ne sont pas propres à ce service.

La *presse* entraîne souvent des violences et même des homicides, parce que ceux que l'on essaye d'enlever, conservent leur droit naturel de se défendre; mais les *presseurs* sont des homicides privilégiés qui n'ont rien à craindre de la loi. Quand la *presse* est vive, les recruteurs parcourent en bateaux la Tamise et enlèvent les marins des vaisseaux marchands. Les marins préfèrent toujours le service sur ces vaisseaux, parce qu'ils y jouissent d'une plus grande liberté que sur les vaisseaux de la marine royale; qu'ils y sont exposés à moins de dangers et reçoivent une plus forte paye.

Si les seuls vagabonds, ou les hommes non mariés, étoient enlevés, on pourroit peut-être

trouver quelque prétexte spécieux pour excuser cette violation des droits les plus sacrés. Mais comment peut-on parler des droits de la liberté, lorsque des hommes honnêtes et laborieux sont arrachés à leurs familles, dont ils sont les soutiens, sans aucune méthode régulière; lorsque les circonstances ou le jugement corrompu de dix assassins décident seuls de leur arrestation? Les cris des opprimés retentissent de toute part; des écrivains éclairés les défendent devant le tribunal du public; des amis de l'humanité proposent des plans pour faire cesser ce fléau, et cependant il subsiste encore. Il faut exclure l'auteur des fameuses lettres de *Junius* du nombre de ceux qui réclamèrent contre cette odieuse tyrannie. Il pretend justifier cette rapine; il soutient qu'elle est *nécessaire* et *inévitable*: il nie la possibilité de pourvoir à la défense de la grande Bretagne, sans employer des moyens aussi odieux.

Sous le règne de Guillaume III, un acte du parlement autorisa à inscrire et à classer trente mille marins: ils devoient jouir de quelques avantages; mais être assujettis à

des peines sévères, si, étant appelés en temps de guerre, ils ne se présentoient pas. Ce mode de recrutement que l'on emploie avec succès en Danemarck, fut révoqué pendant le règne de la reine Anne, sous prétexte qu'un semblable engagement étoit une espèce d'esclavage, comme si l'enrôlement, à vie, des troupes de terre n'étoit pas mille fois plus contraire à la liberté; comme si une souscription à laquelle seroient assujettis tous les hommes de mer, n'étoit pas plus équitable et moins onéreuse que ces *presses* violentes dont toutes les classes du peuple peuvent être victimes. Parmi les moyens proposés pour faire cesser cette violence honteuse et tyrannique, j'indiquerai celui d'obliger chaque paroisse, par un acte du parlement, à fournir chaque année un nombre déterminé de jeunes gens qu'on feroit distribuer sur des vaisseaux marchands, où se formeroient des marins qui passeroient ensuite sur ceux de la marine royale.

Ceux qui sont enlevés par force sont conduits à bord d'un *tender*, qui n'est réellement qu'une prison flottante, dans laquelle ils sont

gardés jusqu'à ce que le tender soit plein, courant le plus grand danger d'y être étouffés. De là ils passent sur des vaisseaux de guerre.

Des faits précédens il résulte que le roi d'Angleterre peut faire les lois qu'il veut, comme le roi le plus absolu; que la corruption lui acquiert la moitié du parlement; que les membres de cette assemblée ayant, la plupart, acheté leur charge, sont dans la nécessité de la vendre; que la liberté individuelle est exposée aux fréquens et faux témoignages d'hommes habituellement parjures; aux trames multipliées des agens du pouvoir exécutif; aux lois barbares qui opposent mille obstacles au changement de domicile; aux violences féroces et tyranniques de l'amirauté; aux entraves innombrables d'une législation civile et criminelle obscure et tortueuse, tantôt foible, tantôt féroce, presque toujours en contradiction avec elle-même, comme on le démontrera bientôt.

IV.

Lois civiles et pénales.

La sûreté de la personne, des propriétés, de l'honneur, dépend principalement des lois civiles qui définissent, avec précision, les droits et les devoirs ; et des lois pénales qui menacent, d'un châtiment proportionné, quiconque voudroit les violer ou les enfreindre,

» Maintenant, dit Bentham, un acte du » parlement britannique est une composi- » tion inintelligible pour ceux qui n'ont pas » acquis, par une longue habitude, la faci- » cilité de le consulter.

» La loi commune d'Angleterre, ajoute » le même écrivain, est si compliquée rela- » tivement à la succession des biens, ad- » met des distinctions si extravagantes; les » décisions antérieures, qui lui servent de » règles, sont si embrouillées que, non- » seulement il est impossible au simple » bon sens de les déchiffrer; mais même

» très-difficile de les saisir. Elle exige une » étude aussi profonde que les sciences » abstraites, et n'est véritablement que la » propriété de quelques hommes privilé- » giés. Aussi a-t-il été nécessaire de les » subdiviser, parce qu'aucun jurisconsul- » te n'a la prétension d'en posséder l'en- » semble.

Le même écrivain, après avoir fait l'éloge de l'organisation des tribunaux anglois, de la publicité de la procédure du jugement, par juri, dans les causes politiques, de la liberté de la presse, de *l'habeas corpus*, du droit d'association, dit: „ c'est „ une chose facile à sentir que l'estime, due à „ la branche constitutionnelle, s'étende natu- „ rellement à toutes les autres, par la marche „ naturelle de l'imagination et surtout des „ affections. Le bien sert de sauve-garde au „ mal. Il ne tombe pas dans l'esprit qu'avec „ des lois si excellentes on ait pu en lais- „ ser subsister de si mauvaises. Il y a une „ prévention naturelle en faveur de toutes. „ L'estime refuse de s'allier avec le mépris, „ et la haute opinion qu'on a conçue pour

„ une partie de ce code, est un obstacle à
„ tout examen qui tendroit à en déprécier
„ l'autre. Qui peut croire, en effet, que le
„ code civil et criminel d'un peuple qui a une
» constitution si supérieure à toutes les au-
» tres, soit un amas de mensonges, de con-
» tradictions et d'inconséquences? Comment
» peut-on se persuader que le bon et le
» mauvais principe aient combiné leurs for-
» ces dans le même ouvrage? Qu'ici brille
« une intelligence créatrice, un plan for-
» mé avec profondeur, exécuté avec ordre,
„ suivi avec constance, et que là règne l'ir-
» régularité du cahos, les caprices du ha-
» sard, un amas confus de matières indiges-
» tes? Cette discordance, importune pour
» un écrivain attentif, ne frappe point la
» multitude qui se plaît à s'imposer à
» elle-même le dogme d'une admiration
» absolue. L'immensité seule de ces lois,
» dont le recueil forme une bibliothèque
» qu'un homme studieux ne pourroit lire
» en dix années, est une enveloppe téné-
» breuse qui les défend de toute attaque.

» Le droit anglois, comme tout autre
„ système de loi, formé successivement par
» aggrégation et sans aucun plan, se divise
» en deux parties; les statuts, et la loi com-
» mune ou les coutumes. Les statuts, c'est-à-
» dire, les actes du corps législatif adaptés,
» avec une scrupuleuse attention aux circon-
» stances et aux intérêts de l'Angleterre, n'ont
» pu avoir aucun égard au bien-être de
» ces pays dont l'acquisition n'étoit pas
» même prévue. La loi commune, c'est-
» à-dire, la loi non écrite, résultat des
» usages, réunit à quelques principes d'un
» prix inestimable une foule d'incohéren-
» ces, de subtilités, d'absurdités, de déci-
» sions tout-à-fait capricieuses. Il est im-
» possible de croire que, dans cet ouvrage
» fantastique, on ait eu en vue le bien-
» être d'aucun pays.

Faisant allusion à l'Angleterre, il dit ailleurs: „ Mes lecteurs ne seroient pas peu
„ surpris si je leur exposois le code pénal
„ d'une nation, célèbre par son humani-
„ té et ses connoissances. On s'attendroit
„ à y trouver la plus exacte proportion

„ entre les délits et les peines, et l'on y ver-
„ roit cette proportion, oubliée à tout mo-
„ ment ou enfreinte, et la peine de mort
„ appliquée aux délits les moins graves (1).

„ Quelles en sont les conséquences? La
„ douceur du caractère national étant en con-
„ tradiction avec les lois, les mœurs triom-
„ phent et les lois sont éludées. On mul-
„ tiplie les pardons, on ferme les yeux sur
„ les crimes, on fait trop de difficulté sur
„ la valeur des témoins; et les jurés, pour
„ échapper à un excès de sévérité, tombent
„ dans un excès d'indulgence. Il résulte de
„ tout cela un code pénal incohérent, con-
„ tradictoire, violent et foible en même

(1) Autrefois le vol n'étoit pas puni de mort en Angleterre: la loi permettoit d'offrir et de recevoir une indemnité en argent que l'on appelloit *weregild*. Les vols et les rapines s'étant multipliés à l'excès, on crut nécessaire d'adopter des peines plus sévères. On décréta alors que si le vol surpassoit la valeur d'un scheling (1 franc 20 centimes) le voleur subiroit la peine de mort. La même loi subsiste encore à peu de chose près. On a observé qu'à l'époque où cette loi fut faite, un scheling valoit cinquante fois plus que la même somme ne vaut aujourd'hui. C'est sur cette observation que le jurisconsulte Spelman dit que, quoique les choses nécessaires à la vie se soient élevées à une valeur exorbitante, le prix de la vie de l'homme est considérablement diminué.

„ temps, dépendant de l'humeur d'un juge,
„ variable d'arrondissement en arrondisse-
„ ment, quelquefois sanguinaire, et sou-
„ vent nul (1).

---

(1) L'auteur cite divers exemples pour prouver que dans le code pénal anglois, on a pris, pour règle, la maxime suivante: *plus le crime est atroce, moins on doit de compensation à la partie lésée.* Si un homme vous meurtrit un œil, la loi vous permet de le faire payer; s'il vous les crève tous les deux, vous ne recevez aucun dédommagement; » tout ce qu'il paye, appartient définitivement au roi, » et va réellement au schérif. Si on vous tue un cheval, » vous en aurez la valeur; si on tue un de vos enfans, » vous n'aurez rien. La confiscation, si elle a lieu, est à » l'avantage d'un étranger, comme dans le premier cas. Si » on met le feu à votre maison, par inadvertance, vous serez » indemnisé; si c'est par méchanceté, vous ne le serez pas; » mais tel autre, qui n'a rien souffert, recevra, pour votre » consolation, les biens confisqués, si le délinquant en pos- » sède. Il y a des avocats qui soutiennent que, soit qu'on » accorde l'indemnité à la partie lésée, soit qu'elle re- » vienne au roi, c'est absolument la même chose: pourvu » qu'il y ait indemnité, disent-ils, la justice a fait son de- » voir. Pour récompenser de pareils raisonneurs, il faudroit » ordonner que les honoraires, qui leur sont dus par leurs » cliens, fussent payés au trésor public.

» La diversité de la procédure devant les différens tribu- » naux, la longueur, la formalité, les embarras, les frais » énormes qu'ils occasionnent, forment un autre chapitre, » dont il est impossible de présenter les détails. La procé- » dure est bien loin de cette simplicité, de cette clarté, de » cette briéveté, de cette économie à laquelle on doit viser, » dans cette partie de la législation. »

Blackstone fait les mêmes reproches de cruauté au code pénal d'Angleterre, si renommé pour sa douceur. „C'est une chose „ absurde et impolitique, dit-il, d'imposer „ la même peine à des crimes de diverses „ espèces: d'ailleurs, lorsque les lois sont „ sanguinaires, il naît des doutes sur le pouvoir de qui les décrète; et elles prouvent „ insuffisance dans la législation, foiblesse „ dans le pouvoir exécutif. Il arrive quelquefois qu'on trouve, dans ceux qui gouvernent, de certaines espèces de charlatans „ qui appliquent, par ignorance, le même „ remède à tous les maux. L'*ultimum supplicium* est toujours ce qu'ils proposent, „ lorsqu'il s'élève des difficultés hors de „ la portée de leurs connoissances bornées. „ Cette méthode est plus propre à détruire „ la race humaine, qu'à la rendre meilleure. De semblables magistrats peuvent „ être comparés à ces chirurgiens peu experts, qui, faute de savoir appliquer au „ mal le remède qui lui convient, coupent „ le membre qui en est affecté.

„ Il est malheureusement trop vrai encore „ que, parmi les actions que les hommes „ peuvent faire journellement, cent soixante „ ont été déclarées félonie, et mériter la „ mort, sans le *bénéfice clérical.* Une liste aus- „ si terrible augmente le nombre des coupa- „ bles, au lieu de le diminuer; ceux, con- „ tre lesquels elles furent commises, retenus „ par la compassion, négligent d'en pour- „ suivre les auteurs. Les jurés, mus par le „ même sentiment, oublient leur serment „ et les déclarent innocens, ou font tout ce „ qu'ils peuvent pour en atténuer les délits; „ les juges ne prennent pas beaucoup de „ peine pour parvenir à les convaincre, ou „ s'ils doivent absolument les condamner, „ ils implorent en leur faveur la clémence „ du roi. L'impunité rend alors les coupa- „ bles plus audacieux; ils s'engagent dans de „ nouvelles entreprises criminelles, pour sub- „ venir à leurs besoins ou fomenter leurs „ passions, et si, contre leur attente, la main „ de la justice parvient à les saisir, ils se „ croient l'objet d'une fatalité particulière, „ en devenant enfin les victimes de ces lois

„ qu'une longue impunité leur apprit à mé-
„ priser.

» Les législateurs anglois, continue Ben-
» tham, n'ont point adopté ce genre de
» châtiment, si bon à tant d'égards, la prison
» réunie au travail. Au lieu d'une occupation
» forcée, ils ont réduit les prisonniers à une
» oisiveté absolue. Ils trouvèrent cette mé-
» thode en vigueur: ils la désapprouvent,
» mais ne la changent pas. Il faut des frais,
» de la vigilance, des attentions continuelles
» pour réunir la prison au travail; et rien
» de tout cela n'est nécessaire pour renfer-
» mer un homme et l'abandonner à lui-même.

» Les Anglois, avant l'indépendance de
» l'Amérique, étoient dans l'usage de déporter
» une classe nombreuse de coupables dans
» les colonies. Cette déportation étoit pour
» quelques-uns un esclavage, pour d'autres
» une partie de plaisir. Un fripon qui avoit
» le désir de voyager, étoit bien fou si,
» pour se faire un équipage, il ne com-
» mettoit pas quelque crime. Les plus in-
» dustrieux s'établissoient dans ces nouvelles
» contrées. Ceux qui savoient seulement

» voler, et qui ne pouvoient exercer leur » métier dans un pays dont ils ne connois- » soient pas la carte, revenoient bien vite » pour se faire pendre. Le sort des con- » damnés et des déportés étoit ignoré du » public. Il étoit fort indifféreut qu'ils péris- » sent de maladie ou de misère. Ainsi » l'exemple de la peine étant nul, le but » principal de la loi étoit absolument man- » qué. La déportation que l'on fait, actuel- » lement, à Botany-Bay, n'atteint pas mieux » sou but: elle a tous les défauts et aucune » des qualités que doit avoir une peine. (1)

» La peine afflictive la plus commune » est le fouet, continue Bentham. Dans son » application ordinaire, cette peine a l'in- » convénient de n'être pas égale à elle- » même: elle peut varier depuis la douleur » la plus légère jusqu'à la plus atroce, et » aller même jusqu'à la mort. Tout dépend » de la nature de l'instrument, de la force

(1) Traité de législation civile et pénale, tome II. Voyez les lettres à lord Pelham dans lesquelles le même auteur développe le même argument avec une profondeur inconnue aux autres écrivains de matières criminelles.

» qui le dirige, du tempérament du patient. » Le législateur qui l'ordonne, ignore ce » qu'il fait; le juge est à peu près dans la » même ignorance; il y aura toujours beaucoup d'arbitraire dans l'exécution. En Angleterre on applique la peine du fouet » pour ces vols que les jurés, par une » compassion miséricordieuse, ont estimé au » dessous de la valeur d'un scheling (1). » C'est une rente pour le bourreau, et le » condamné qui ne peut faire avec lui de » transaction, est le seul qui en souffre.

» Le *pilory*, en Angleterre, est la peine la » plus inégale et la plus mal ordonnée.

» S'il ne m'étoit pas pénible de m'arrêter » sur les fautes et les malheurs de ma patrie, dit Morton Eden, je ferois un tableau bien triste des effets de cette détestable police, qui chasse annuellement » dans les pays les plus lointains, des milliers de nos plus utiles habitans, parce » qu'ils ne trouvent parmi nous ni emploi, » ni aliment, tandis que nous avons tant de

(1) V. la note pag. 119.

» moyens d'en occuper et d'en nourrir des
» millions au-delà de notre population ac-
» tuelle. C'est par cette méthode impolitique
» que nous avons fourni à nos colonies re-
» belles, le moyen de se séparer de nous:
» car c'est un fait digne d'observation que
» la majorité de ceux qui combattirent contre
» nos troupes, dans la malheureuse guerre
» d'Amérique, n'étoient pas nés dans ces
» contrées, mais en Angleterre; c'est aussi
» par la même méthode que nous contri-
» buons annuellement, même à présent, par
» de nombreuses émigrations, à la culture
» de leurs déserts. »

V.

Délits et Police.

Les fausses maximes qui dirigent à pré-
sent la jurisprudence angloise sont, au dire
de Bentham, une des causes principales de
l'affoiblissement du pouvoir judiciaire; *c'est
pourquoi la police est en Angleterre si
peu efficace, et les crimes si fréquens,*

Dans tous les recueils d'anecdotes, on trouve des traits bizarres concernant les voleurs anglois, et en particulier, les voleurs de grandes routes (1). On sait pareillement

---

(1) Un voleur habillé en *quaker*, ayant trouvé un ecclésiastique sur la grande route, l'aborda, en lui disant » *comment te portes-tu, mon ami? Auras-tu la bonté de m'indiquer la route qu'il faut suivre pour aller à Lancastre?* L'ecclésiastique la lui ayant indiquée, le voleur ajouta: *comme tu me paroîs un homme de bien, je me flatte que tu ne me refuseras pas un peu d'argent pour faire mon voyage.* L'ecclésiastique ne supposant aucun mauvais dessein au prétendu *quaker*, lui fit observer que son cheval et son habillement n'annonçoient pas un homme dans le besoin; et que d'ailleurs il n'étoit pas assez riche pour lui faire des présens. *Je suis fâché*, lui dit le voleur avec le plus grand sang-froid, *de voir qu'un homme revêtu de ton caractère ait si peu de charité; nonobstant voici un petit instrument*, lui dit-il, en tirant un pistolet de sa poche, *qui te donnera cette vertu nécessaire à un homme d'église, ou qui te fera repentir de ne pas la posséder.* A ces paroles, prononcées d'un ton ferme et décidé, il descendit de cheval, et tenant le pistolet sur la poitrine du bon ecclésiastique, il lui prit tout son argent. Cela fait, le voleur lui dit: *ne sois pas à l'avenir si rétif au sentiment de la pitié, et laisse-toi attendrir pas les besoins du pauvre.* Après cette exhortation persuasive, le voleur monta à cheval et s'enfuit à toute bride.

La peine de mort qui s'exécute à présent devant les prisons de Newgate, s'exécutoit autrefois à Tyburn. Le nom de ce quartier étoit devenu synonime de place de mort, comme *la Grève* à Paris. Un homme d'esprit rencontra un jour, sur cette grande route, une personne qui lui demanda le chemin le plus court pour aller à Tyburn: » *c'est celle,*

la distinction qu'on fait en Angleterre entre les voleurs à pied (footpads) et les voleurs à cheval (highwaymen); les premiers sont plus craints que les seconds. Comme ils n'ont pas les mêmes moyens de fuite, ils pourvoient à leur sûreté par des traitemens plus cruels, et quelquefois par l'assassinat. Les voleurs à cheval se piquent de faire leur métier avec beaucoup de politesse.

Colquhoun, magistrat attaché depuis longtemps à la police de Londres, et particulièrement instruit de tout ce qui y a rapport, fesoit monter en janvier 1800 la valeur des

---

lui repondit-il, *d'arrêter la première personne que vous rencontrerez en chemin, et de lui demander la bourse ou la vie. Je vous prends au mot*, répliqua le demandeur, *et comme je n'ai pas de temps à perdre, donnez-moi tout de suite votre bourse ou je vous tue.*

Les filoux très-nombreux et très-adroits, à Londres, n'ont pas une réputation égale à celle des assassins, parce que leur métier demande moins de courage. Ils se réunissent quelquefois, en grand nombre, pour dérober, en plein jour, en s'aidant réciproquement. Le marquis de Townshend, allant à la chambre des pairs, et en ayant apperçu qu'ils se disposoient à l'envelopper, au moment où il descendroit de voiture, tira sa montre, et regardant, en souriant, l'assemblée industrieuse qui l'attendoit, il leur dit, en leur montrant le *bijou* qu'ils convoitoient: Messieurs, il ne mérite pas votre attention: c'est tout simplement du similor.

objets dérobés et fripponnés annuellement dans cette ville, à sept cent mille livres sterling (c'est-à-dire à environ 16,800,000 f.), ne calculant pas les vols commis sur la Tamise qui, avant l'établissement d'une police maritime, en 1798, montoient à cinq cent mille livres sterling (c'est-à-dire environ 120,000 f.), ni les vols faits dans les arsenaux, magasins et vaisseaux de la marine militaire (1). Il regarde comme sources principales de ces délits les receleurs des choses dérobées dont le nombre, il y a vingt ans, n'excédoit pas 300, et s'est élevé depuis à 3000: il faut observer de plus, qu'il y en a un nombre égal dans le reste du royaume. Ces receleurs tiennent boutique ouverte: ils achètent, à vil prix, quelqu'objet que ce soit, depuis le clou jusqu'au diamant, sans s'informer d'où ils viennent, et souvent ils se concertent avec les voleurs, afin de cacher ou dénaturer aussitôt les effets dérobés. Sur trente

(1) La population de Londres sur laquelle ces pertes pèsent, peut être calculée de 900,000 à 1,000,000 d'habitans.

mille chevaux qu'on écorche, par an, dans les sept maisons destinées à cet usage, huit à neuf mille y sont conduits vivans, et sont, à ce qu'on croit, des chevaux volés. La majeure partie des conducteurs de fiacre a la réputation d'être complice des voleurs. Les domestiques de la maison, ou ceux qui ont été renvoyés, sont les auteurs ou les complices des vols, avec effraction; car, dans aucune ville, cette classe n'est traitée aussi durement et chassée, avec autant de facilité, qu'à Londres.

Les voleurs, ajoute Colquhoun, peuvent être divisés en deux classes. La première est composée de gens qui ont reçu quelque éducation, mais qui, n'étant pas assez instruits dans aucune profession, et ayant perdu leur fortune, par la dissolution et par le jeu, se mettent sur les routes pour vivre. A ceux-ci il faut ajouter beaucoup d'artistes qui, réduits à l'extrémité par les mêmes excès, ont recours aux mêmes moyens. Mais la première classe des voleurs est peu nombreuse, en comparaison de la seconde, composée de domestiques, de palefreniers et de postillons;

d'individus qui, emprisonnés pour dettes, ont contracté, dans les prisons, l'habitude de la paresse et du crime ; d'artistes ou manouvriers qui, ayant perdu la confiance de ceux qui les occupoient, ont recours au vol pour soutenir leur existence ; de coupables qui sont demeurés libres en payant ; de condamnés sortis des prisons et des galères, après avoir subi leur peine (1).

Beaucoup de voleurs commettent leurs crimes avec calcul, et de manière à en rendre la découverte très-difficile. Ils connoissent le côté foible des lois criminelles, et font en sorte d'éluder les châtimens, ou bien ils transigent lorsqu'ils sont juridiquement poursuivis.

» Les agens de la police de Londres, dit » Colquhoun, sont chargés de surveiller *vingt*

(1) Qu'arrive-t-il à Londres, dit Bentham, lorsqu'on vide les galères de la Tamise ? Ces malfaiteurs, lors du pardon de leurs délits, s'élancent dans cette capitale immense avec la voracité des loups qui, après un long jeûne, se trouvent dans une bergerie, et tant que ces brigands ne sont pas assouvis de nouveaux crimes, il n'y a pas de sûreté sur les routes publiques, ni, de nuit, dans les rues de la métropole.

„ *mille individus* de diverses classes de la „ société, qui se lèvent le matin, sans savoir „ comment il se procureront les moyens de „ vivre dans la journée, et souvent où ils lo- „ geront la nuit suivante. Parmi ces individus „ se trouve la plus grande partie des vingt „ deux mille personnes sorties des galères „ depuis 1791 jusqu'en 1800.

La fabrique des fausses monnoies est un autre crime également fréquent à Londres.

» L'augmentation de la fausse monnoie est » presqu'incroyable, dit le même auteur, » et l'art du faux monnoyeur est poussé à » un point qui rend très-difficile la distinction » de leurs monnoies des monnoies légales » dont l'empreinte est effacée. On fait des » demandes régulières à leurs fabriques, » comme aux fabriques des autres manu- » factures. Il n'y a peut-être pas une voiture, » partant de Londres, qui ne porte quelque » caisse de fausse monnoie dans les ports » de mer et dans les villes manufacturières, » et on en fait à Londres des marchés réglés. » L'art est arrivé au point de contrefaire

» les pagodes d'Arcot, (1) lesquelles do-
» rées doublement, ne coûtoient qu'un de-
» mi denier, se vendoient cinq schelings, à
» la douzaine, à des juifs qui les reven-
» doient à trois, quatre et même cinq sche-
» lings chacune, et portées dans l'Inde, par
» différens canaux, s'y dépensoient pour
» huit ou dix schelings. On fabrique avec
» un alliage d'or et de métaux communs,
» des guinées, d'un travail si parfait, qu'une
» personne de l'art peut seule en découvrir
» le vice, et dont la valeur intrinsèque n'est
» que de 13 à 14 schelings, et quelquefois
» de huit à neuf. Mais quoiqu'une quantité
» considérable ait été mise en circulation,
» elles sont néanmoins en petit nombre, com-
» parativement aux cinq différentes espèces
» de fausses monnoies en argent.

Colquhoun assure qu'un de ces faux monnoyeurs, qui, depuis longtemps, avoit abandonné le métier, lui avoua qu'il avoit battu, dans l'espace de sept ans, deux cent mille

(1) Espèce de monnoie indienne qui équivaut à peu près à un écu d'or.

livres sterling de fausses monnoies d'argent. Les fausses monnoies de cuivre, en circulation, sont à peu près aux monnoies de cuivre légales comme 40 est à un. » C'est une chose » notoire, ajoute le même magistrat, qu'il » y avoit, il n'y a pas longtemps, cinquante » quatre faux monnoyeurs, dix fondeurs de » coins et cinquante six commerçans en » gros de fausse monnoie.

Une des raisons qui multiplient la circulation de la fausse monnoie et des fausses lettres-de-change, est que les personnes, qui en reçoivent sciemment, ne sont pas punissables, tandis que la loi punit sévèrement ceux qui reçoivent la moindre chose qu'ils savent avoir été dérobée.

Il y a en circulation beaucoup de faux billets de banque qu'elle paye, pour ne pas discréditer les siens; il y en auroit un bien plus grand nombre si les contrefacteurs n'étoient pas punis avec la plus grande rigueur.

Les Anglois, craignant que leur liberté personnelle pût être compromise par la force et par l'autorité du pouvoir exécutif, ont négligé,

par le passé, les moyens par lesquels les peuples civilisés garantissent la sûreté publique; et *ils ont préféré être par fois assaillis dans les rues; passer même au milieu des bouteilles qu'on voit voler de l'intérieur des maisons, ou des vitres qu'un peuple turbulent fait tomber des fenêtres*, que de s'assujettir à quelque règle de police. Depuis 1792, le pouvoir qui essaye de prévenir les délits, et qui en arrête les auteurs, lorsqu'ils ont été commis, s'est accru de beaucoup. La police de Londres est confiée au maire et aux 26 *aldermen* de la ville, aux trois anciens bureaux de police de Westminster, aux sept autres bureaux établis, en 1792, aux deux *dicasteries*, créés en 1798, pour la surveillance de la Tamise; aux deux à trois cents juges de paix dispersés par toute la ville, à 1040 *constables*, et à 2044 *watchmen* ou gardes de nuit.

Les juges de paix, spécialement chargés de surveiller tout ce qui a rapport à la tranquillité publique, sont nommés par le roi. Le nombre en a été accru au point

de diminuer la considération due à l'importance de leurs fonctions. Ils doivent, d'ailleurs, servir sans honoraires, et posséder une rente de cent livres sterling, en biens fonds. La considération accordée à leur charge étant très-petite, et l'intérêt nul, le produit de leur surveillance doit être *zéro*. Il appartient aux *constables* d'exécuter les ordres des juges de paix, d'arrêter et d'emprisonner ceux qui troublent l'ordre public. Leur marque distinctive consiste en un long bâton sur lequel sont peintes des fleurs de lis. Les grands *constables* sont nommés par les juges de paix dans les *quatre sessions*, et les petits par les paroisses; leurs fonctions durent une année. » Leur pouvoir est si étendu, dit Blackstone, » qu'en considérant la qualité des personnes » par qui il est exercé, c'est presque une » bonne chose qu'ils ne le connoissent pas en- » tièrement. » Un peine pécuniaire ou l'arrestation obligent ceux qui sont nommés *constables* à en exercer les fonctions, ou à fournir un substitut. Beaucoup de citoyens,

les ecclésiastiques, par exemple, les médecins, les personnes attachées à la loi, en sont exempts.

Les *watchmen* veillent, durant la nuit, à la sûreté générale et particulière. Ils font la ronde ou restent dans les guérites. Ils portent un bâton, moins pour attaquer que pour se défendre, une lanterne pour s'assurer si toutes les portes sont fermées, une cliquette pour avertir et appeler en cas de quelque désordre. Comme ils sont, pour la plupart, avancés en âge, ils ont à peine assez de force pour se mouvoir, répéter l'heure qui sonne et donner avis du temps qu'il fait. Presque toujours assis dans leurs guérites, ils restent à regarder les passans, ou ils s'endorment. Il y a quelques années qu'on se plaignit que les *watchmen* négligeoient leurs devoirs à un point intolérable. L'affaire ayant été portée au parlement, un gravé personnage, membre de la chambre des communes, proposa un bill *pour obliger les watchmen à dormir de jour*, afin qu'ils pussent mieux exécuter le service nocturne. » Pour » Dieu, dit sir James Crees, je supplie

» l'honorable membre de me comprendre » dans son bill, car je suis tourmenté de la „ goutte, à un tel point, que je ne puis dor- „ mir, ni jour ni nuit ".

On connoît les vexations que non-seulement les étrangers, mais les nationaux mêmes souffrirent de l'autorité immense, usurpée ou accordée au pouvoir politique; voici comme en parloit, en 1797, Drummond, depuis ambassadeur à Copenhague: » Dans un » pays que l'on appelle *libre*, les principes » sacrés de la liberté et de la justice sont » outragés. Non-seulement la liberté de la » presse *est détruite*; non-seulement les » droits des personnes sont *envahis*; non- » seulement les individus sont *arrêtés arbi-* » *trairement*; mais la majesté même de la » constitution *est violée*: et sans forme de » procès, sans preuve de délit, sans moyens » permis de défense, sans jugement d'une » cour, sans *verdict* d'un juré, on est ex- » posé à être gravement puni.

Fox, faisant allusion à ces excès, disoit: » Messieurs, quand le temps sera venu où » le caractère et l'esprit des Anglois seront

» subjugués, au point que nul n'osera plus » se réjouir ou s'affliger, craindre ou es- » pérer que quand on le lui ordonnera; » lorsque tous régleront servilement non- » seulement leurs opinions, mais leurs sen- » sations mêmes sur celles des miuistres et » de leurs agens; quand tout ce qui arrive » autour de nous, sera indifférent à notre » jugement et à notre cœur; alors, je le » dis hautement, la constitution de ce pays, » cette constitution qu'on nous vante com- » me indestructible et inaltérable, sera » anéantie pour toujours. »

VI.

Impôts.

Il n'est pas dans mon intention de parcourir, dans tous ses points, le labyrinthe des impôts anglois. Quelques apperçus suffiront pour en faire connoître, l'extension dans tout son jour.

L'impôt territorial, fixé annuellement pour recouvrer deux millions sterling, monte à

deux, trois et quelquefois quatre schelings par livre du produit territorial (1). Les catholiques qui ont atteint l'âge de 14 ans, doivent payer le double (2).

---

(1) Le scheling est le 1/21 d'une guinée. La guinée vaut environ 25 francs.

(2) La haine déraisonnable des Anglois contre les catholiques n'est pas récente, comme chacun sait, et on en connoît les causes. Le *monument* ou la colonne élevée en mémoire du grand incendie de Londres, arrivé en 1666, sur laquelle se trouvent des inscriptions latines, présente, sur l'un des côtés du piédestal, l'inscription suivante en langue populaire: „ *cette* „ *colonne a été érigée pour perpétuer la mémoire du terrible* „ *incendie souffert par cette ville protestante, tramé et* „ *exécuté par la perfidie et la méchanceté des papistes, au* „ *commencement de septembre de l'an de grâce* 1666, *avec* „ *l'intention d'extirper la religion protestante, de détruire* „ *l'antique liberté angloise et d'introduire le papisme et* „ *l'esclavage.* „ Les meilleurs historiens anglois conviennent que la calomnie et l'esprit de parti attribuèrent seuls cet incendie aux catholiques.

Voici l'extrait de la pétition que les catholiques romains présentèrent à Pitt, pour qu'il soutint leur droit devant le roi.

« Les sujets catholiques de S. M. exposent: que par les „ lois, en vigueur, contre les catholiques, les pétitionnaires „ restent privés de beaucoup de droits appartenans aux su„ jets anglois, et des droits communs et généraux de l'hu„ manité;

„ Qu'on leur a interdit par les peines les plus sévères „ l'exercice de tout acte de religion selon le rit de leur „ culte;

Au mois d'avril 1798, le parlement obligea chaque propriétaire à payer, dans le délai de cinq ans, le capital correspondant

---

„ Qu'ils sont soumis à des peines très-rigoureuses s'ils „ ouvrent des écoles pour instruire leurs enfans dans les „ mêmes principes religieux qu'ils professent, et à des peines également rigoureuses, s'ils les envoient hors de l'état „ pour le même objet;

„ Qu'ils ne sont point admis au service des armées et „ dans la marine de S. M.;

„ Qu'il leur est défendu d'exercer les professions d'avocat, de solliciteur, de procureur et de défenseur;

» Que, dans toutes les occasions, il sont forcés à dévoiler les » transactions les plus secrètes de leurs familles par l'obligation, à eux imposée, obligation si dispendieuse, de faire » enregistrer tous les actes civils quels qu'ils soient;

» Qu'ils sont assujettis, selon les décisions annuelles du » parlement, à l'amende ignominieuse du paiement d'une » taxe double sur les terres;

» Qu'ils sont privés du droit constitutionnel appartenant » à tout Anglois propriétaire de voter pour l'élection » des membres du comité du parlement; qu'il ne leur » est point permis de voter pour l'élection des autres » membres, et qu'ainsi ils n'ont aucune représentation dans » le parlement;

» Qu'ils sont exclus de toutes les places civiles et militaires;

» Qu'ils sont regardés comme incapables de s'asseoir dans » la chambre des communes;

» Que leurs pareils sont privés de leur place héréditaire » dans le parlement;

» Que leur charge est assujettie pour l'exercice de leurs » fonctions aux châtimens les plus sévères, et dans quelque » cas même *à la mort*;

à l'impôt, c'est-à-dire, le douzième de la valeur totale du bien. Ce bill est une violation patente de la propriété, et son exécution

---

» Que les lois qui les assujettirent à tant de peines et » de privations, ont été faites dans des temps d'intolérance » pour des crimes dont les pétitionnaires ne sont point » coupables, et pour des maximes qu'ils ne professent » point;

» Que les motifs politiques de ces lois, s'il y en eût, » n'existent plus, et qu'au contraire, de telles lois sont des » germes de discorde parmi les sujets de S. M., nuisibles au peuple et à l'état;

» Que les catholiques anglois ont universellement prêté » le serment de fidélité dans la XX année du règne de » S. M., serment par lequel ils étoient déliés de l'obligation » imposée par la loi qui les excluoit de la possession inviolable de leur propriété (serment de ne reconnoitre aucun » supérieur temporel excepté le roi, et de se déclarer soumis à lui, à sa famille et à la constitution angloise);

» Qu'ils vivent en paix avec leurs compatriotes protestans, » que la nation est leur amie, mais que *le texte de la loi*, » les considère comme ennemis, bien qu'il ne soit pas exécuté dans beaucoup de ses dispositions;

» Que par cette raison, ils languissent sous des obstacles » qui paralisent leur industrie, ce qui les empêche de » pourvoir efficacement au bien de leur famille, les oblige d'aller chercher ailleurs leur éducation, et les rend, » en quelque sorte, étrangers au milieu de leurs concitoyens;

» Que la doctrine d'une tolérance générale s'établit dans tous » les états, que les raisons pour lesquelles sont tolérés, » dans les autres pays, les sept dissidens de la religion dominante, sont applicables, avec plus de raison, aux catholiques de l'Angleterre. »

une source féconde d'injustices. L'impôt jusqu'à cette époque, a été considéré come devant frapper sur une portion du revenu. C'est un sacrifice auquel le propriétaire est obligé pour avoir la garantie de sa propriété; mais ce sacrifice peut être momentané, ou au moins doit varier, selon les besoins de l'état. Le ministère anglois a été le premier à imaginer qu'un impôt doit être irrévocablement fixe, et former une partie aliquote et déterminée de la propriété même. Il a établi que l'impôt est une rente, un domaine royal appartenant à la couronne; il a déclaré la couronne propriétaire de la douzième partie de tous les biens existans dans la grande Bretagne. L'injustice évidente de la loi, et les abus qu'elle entraînoit avec elle, en empêchèrent l'exécution.

La répétition continuelle de plaintes si raisonnables, et les vues politiques sur l'Irlande, conduisirent le parlement à accorder aux catholiques quelques petits avantages. Mais leur état civil et politique demeura le même; et surtout on laissa subsister la double imposition sur les terres, malgré les réclamations vigoureuses de Fox.

L'autre impôt annuel tombe sur le grain pilé et fermenté pour faire la bierre, et devroit monter à 750,000 livres sterling (environ 18,000,000 f.); mais il n'y arrive jamais.

Les impositions perpétuelles, ou qui subsistent, sans être décrétées annuellement, sont les *douanes*, l'*assise*, les *incidens* ou *casuels*. Dans aucun pays, les droits des douanes ne sont si exorbitans qu'en Angleterre; dans aucun pays, ils ne sont recouvrés avec autant de rigueur; dans aucun pays, ils ne sont aussi onéreux pour le commerce. Le tarif volumineux des douanes qui comprend 1200 articles taxés, peut seul donner une idée des droits énormes que l'on paye pour l'entrée et la sortie de diverses marchandises.

De nombreux réglemens sont en vigueur pour empêcher les fraudes. Toutes les marchandises ou denrées, excepté les diamans, les bijoux, l'argent monnoyé et le poisson frais, pêché par les Anglois, doivent être conduites aux douanes, évaluées par serment du propriétaire, et par écrit. (1)

(1) V. page 93 et 96.

Si elles sont estimées à trop bas prix, il y a lieu à confiscation. Beaucoup de marchandises et de denrées ne peuvent entrer que sur des bâtimens d'une grandeur déterminée. Les bâtimens ne peuvent avoir à bord qu'une quantité déterminée d'eau-de-vie, thé, café, sous peine de confiscation et d'amende. Beaucoup de marchandises, comme les soieries et les mousselines brodées des Indes, ne peuvent se vendre que pour être exportées.... Le produit total des douanes angloises a été, en 1798, de 7,793,229 livres sterling c'est à dire, 187,037,496 francs. Le produit net (les dépenses déduites de 6,086,518) 146,076,432 francs.

L'*assise*, ou l'impôt sur les consommations, embrasse principalement la bierre, *drèche*, le houblon, le cidre, les vins artificiels, les vins étrangers, le vinaigre, le thé, le café, les liqueurs spiritueuses, les chandelles, les savons, les verres, les peaux..... Les droits de finance sont payés par les fabricans ou par les vendeurs en détail, qui ne peuvent vendre ou fabriquer, sans être munis d'une licence. Les précautions pour empêcher

les fraudes, ne peuvent être ni plus multipliées, ni plus vexatoires. Quand on examine ces précautions financières, les unes après les autres, on a peine à comprendre de quelle liberté jouit le peuple anglois. Les fabricans de bierre, et ceux qui font la *drèche,* sont tenus de venir compter, les uns, toutes les semaines, les autres, tous les mois, avec les commis de l'*assise*. Les premiers doivent déclarer la quantité et la qualité qu'ils veulent en faire par chaque cuve. Les seconds sont obligés de prévenir l'*assise*, avant de mouiller le grain, et ils ne peuvent le mouiller qu'en plein jour. Tout individu qui cultive du houblon, doit avertir du moment où il le pesera et le mettra en sac. Il est ordonné aux distillateurs de notifier le nombre des alambics : les hommes de la finance sont présens à toutes les opérations de la distillation, ils peuvent entrer, de jour et de nuit, dans les ateliers de fabrication ; ils doivent en avoir les clefs, et les portes ne s'ouvrent qu'en leur présence. Les marchands, en détail, ne peuvent faire entrer ou sortir de leurs magasins des liqueurs

spiritueuses, sans la permission de l'*assise*. Il est défendu à ces marchands d'avoir quelqu'intérêt dans une distillerie. Les marchands doivent annoncer le jour où ils tirent du vin de leurs caves; ils ne peuvent transporter plus de trois *gallons* de vin, sans permission. Les marchands de thé, café, chocolat, sont obligés de déclarer ces denrées, dans les trente jours de leur arrivée. On ne peut transporter, sans permission, plus de trois livres de thé. Les fabriquans de briques, de chandelles, de savons, de bouteilles, de verres etc. sont tenus de prévenir l'*assise* du moment où ils commenceront leurs opérations, de la quantité et de l'espèce de choses qu'ils veulent fabriquer. Les commis de l'*assise* peuvent visiter, de jour et de nuit, les magasins, les fabriques, les boutiques, et séquestrer les marchandises qu'ils soupçonnent avoir été faites clandestinement. Les pouvoirs de ces agens sont indéfinis (1).

(1) V. Archenolz.

Les commis de l'*assise* sont très-nombreux: on proposa de les réduire. Le ministère s'y opposa, parce que les officiers du revenu publie, votent pour lui dans les élections. On a dit aussi que les ministres ont créé différentes taxes, dont ils prévoyoient que le produit seroit nul, dans l'unique but d'augmenter le nombre de leurs agens, et d'avoir plus de voix à leur disposition.

Le produit total de l'*assise* s'est élevé, en 1798, à 11,486,236 livres sterling, c'est-à-dire, environ 265,669,664 fr. Le produit net à 10, 655,181 ster., c'est-à-dire, environ 255,724,344.

L'impôt du timbre, qui actuellement est un des plus productifs, existe en Angleterre, depuis un siècle seulement, et s'étend sur un grand nombre d'objets. Les principaux sont les actes judiciaires, les conventions, les licences, les certificats, les brevets, les lettres-de-change, les actes de baptême, de naissance, de mariage, de mort, les titres pour les universités et pour les colléges, les cartes à jouer, les dés, les ordonnances de médecine, les gants, les chapeaux, les objets d'orfevrerie, les almanachs,

les papiers publies, les avis à insérer dans les gazettes. Pitt aecrut du double le droit du timbre sur les papiers publies. Cette mesure a été regardée eomme un attentat indirect à la liberté de la presse. Elle se dirigeoit, disoit-on, contre les journaux de l'opposition, ear on sait que les journaux ministeriels, payés par le gouvernement, peuvent être vendus à plus bas prix.

Le produit net du timbre, en 1798, fut de 2,454,196 sterling, e'est-à-dire, environ 58,420,704 franes.

Les impôts, dits *incidens* ou *casuels*, comprennent la poste aux lettres, les sels, les maisons, les fenêtres, les domestiques, les colporteurs, les earosses, les fiaeres, les chaises à porteur, les chevaux de luxe et de travail, les chiens de ehasse, les pensions, les emplois, les rentes viagères.

En 1798, Pitt fit sanetionner *l'income-tax* ou l'impôt du 10.e sur toute espèce de revenu, impôt contraire à toute liberté civile et eommerciale, très-odieux, paree qu'il force chaeun à mettre sa misère en évidence; injuste, paree qu'il confond le néeessaire avec le superflu; tyrannique, parce qu'il expose à

des visites domiciliaires, souvent faites avec violence; impôt tombé avec le ministre qui l'avoit inventé (1).

(1 " Pour faire percevoir la taxe sur les rentes, disoit „ Tierney, il faut une armée d'espions et de vils agens, „ ce qui rendra bientôt ce pays inhabitable pour un homme „ honnête. On ne pourra obtenir les renseignemens néces- „ saires qu'en corrompant les amis particuliers de qui devra „ être taxé, ce qui détruira la paix des familles. Non, au- „ cun homme probe et loyal ne pourroit continuer à vivre „ sous un tel régime. Les fonctionnaires publics et leurs „ adhérens n'en souffriroient peut-être pas; mais il dépen- „ dra des caprices d'un inspecteur d'exposer à la vue du „ public les secrets les plus intimes de quelques citoyens, „ en voilant, avec soin, ceux de ses supérieurs. Si cette taxe „ subsiste, il faudra, chaque année, choisir les inspecteurs „ dans la classe la plus vile de la société, puisqu'aucun „ homme auquel il restera quelque considération, ne voudra „ exercer ce métier. N'en avons-nous donc pas assez de „ cinq cents, environ, pour qu'on nous en propose encore „ quatre-vingt-dix autres?

„ Les effets de cette taxe tendent, d'une manière allar- „ mante, à anéantir la classe moyenne de la société, sur- „ tout des gentilshommes de campagne. Sortis une fois de „ leur rang, la couronne perdra ses meilleurs sujets; le „ pays, son plus solide et son plus simple ornement; la „ constitution, cette chaleur vivifiante qui en anime encore „ les foibles restes.

„ Jones assuroit *que la taxe sur les revenus couperoit le* „ *cou au peuple anglois*, et que c'étoit une véritable inqui- „ sition politique;

„ Que diroit Smith, demandoit Fox, dans la chambre des „ communes, s'il vivoit actuellement, et qu'il fût le témoin „ oculaire des vices de la présente taxe? Mais, à dire vrai, „ les auteurs de cette mesure ont toujours montré un pro- „ fond mépris pour la liberté du peuple, et, conséquens à leurs „ plans, ils montrent le même mépris pour sa propriété. „

Les plaintes sont infinies contre ces taxes sans fin et contre les vexations qu'elles entraînent avec elles: » Nous parlons de „ liberté, dit un écrivain anglois, mais lorsque » nous ne jouissons pas même librement de » la lumière, comment pouvons-nous nous » dire libres? Je crois que si quelqu'un se » résignoit à vivre sans fenêtres, on mettroit » un impôt sur l'obscurité, et, en effet, les » chandelles sont déjà taxées. Il y a également de l'injustice dans le mode de taxer » les fenêtres. .... (1).

Enfin à toutes ces taxes, il faut ajouter la taxe pour les pauvres qui monte à trois millions sterling, environ, c'est-à-dire, 72,000,000 francs..... » Cette somme, » quelque considérable qu'elle soit, dit Rugles, réunie même aux dotations charitables de nos grands, ne suffit pas au maintien » des pauvres, ou elle est mal appliquée. » Cette taxe est un fardeau onéreux pour » les propriétés immeubles. Elle s'est élevée » depuis 2 a 3 schelings par livre, sur le

(1) V. Sentimental exibitions.

» revenu des terres jusqu'à 16, 18 et même plus, dans quelques paroisses. »

Mac-Farlaud fait la même plainte, presque dans les mêmes termes. » La masse actuelle » de l'impôt, pour les pauvres, éloignera les » autres nations de s'assujettir à une sem- » blable taxe. C'est la taxe la plus pesante » à laquelle se soient soumis les Anglois, » sans en excepter celle sur les terres; elle » ne répond cependant que très imparfaite- » ment à la fin qu'on se propose. Il semble » que depuis l'époque où elle fut établie » jusqu'à ce jour, elle se soit élevée par de- » grés jusqu'à la masse énorme qu'elle pré- » sente. A l'époque où écrivoit le docteur Da- » venant, c'est-à-dire, au commencement du » XVIII siècle, la taxe, pour les pauvres, » montoit à environ 700,000 livres sterling, » et à présent, d'après les calculs les plus » exacts, elle s'élève à plus de trois millions.

» Outre les irrégularités inséparables de » l'estimation du revenu, ajoute Bernard, » il n'y a pas de circonstance qui ait plus » contribué à accroître cet impôt, que l'u- » sage injuste et imprudent de taxer les

» journaliers qui, privés de toute propriété,
» sont chargés d'une famille nombreuse, et
» ne vivent que du produit de leur tra-
» vail.

VII.

Sort du peuple.

On a tant vanté les richesses de l'Angleterre et l'extension de son commerce, qu'il est presque naturel de conclure que les commodités et les aisances de la vie, ne restent pas concentrées exclusivement dans quelques classes, mais qu'elles s'étendent du trône jusqu'au dernier ordre de la société: ainsi les pauvres, dans ce pays qu'on nous dépeint comme le siége de la félicité, y seront en moindre nombre, et sujets à moins de souffrances que dans les autres pays. Voyons si ces conséquences d'une logique, qui paroît juste, résistent aux épreuves de l'expérience, et appelons les écrivains anglois en témoignage.

» Les pauvres, dit Fielding, sont un far-
» deau iusupportable, ou, pour mieux dire,

» le fléau de l'Angleterre. Les lois destinées
» à subvenir à leurs besoins, et à mettre
» un frein à leurs vices, n'atteignent pas au
» but désiré, et tout le monde convient que
» les biens qui sont consacrés à cet usage,
» sont les plus mal administrés: il n'y a pas
» une petite propriété qui ne sente le poids
» de l'impôt pour les pauvres; et il n'y a
» pas d'esprit si borné qu'il puisse être, qui
» ne soit frappé du mode absurde avec le-
» quel il est appliqué. Cet impôt, si pesant,
» est sterile jusque dans ses effets utiles,
» l'emploi en est si imprudent, qu'il est
» très-difficile de décider si le riche est
» plus fondé à se plaindre que le pauvre,
» et qui des deux est le plus mécontent,
» puisque le vol, fait aux uns, ne rapporte
» aux autres aucun avantage réel. Les riches
„ sont forcés de verser annuellement de for-
„ tes sommes dans la caisse des pauvres,
„ et nonobstant, des milliers de pauvres meu-
„ rent de faim, et un nombre beaucoup plus
„ grand, languit, dévoré par les besoins, et
„ par l'impuissance de les satisfaire. Le reste
„ enfin infeste nos rues par ses importunités

„ et par ses vols, et va finir ses jours dans
„ une prison ou dans une maison de cor-
„ rection. Parcourez les faubourgs et l'ar-
„ rondissement extérieur de la capitale (1),
„ portez la vue dans la déplorable chau-
„ mière du pauvre, le triste spectacle, le
„ dégoûtant assemblage de toutes les misè-
„ res humaines vous arrachera des larmes.
„ Est-il possible de voir, sans la plus pro-
„ fonde compassion, des familles entières dé-
„ pourvues de tout ce qui est nécessaire à
„ la vie, transies de froid, à peine couver-
„ tes de haillons, épuisées de besoin, suc-
„ combant sous la plus affreuse indigence,
„ dévorées enfin de maladies, conséquences
„ inévitables d'une si affligeante situation?
„ Si l'on ressent si peu de compassion pour
„ les pauvres, c'est que l'on connoît plus
„ le mal qu'ils font, que celui qu'ils souf-
„ frent. C'est dans le fond de leurs cabanes,

(1) Surtout Shoreditch, Spital-Fields, White-Chapel, Clerkenwell, Southwark, sans compter Saint-Giles, Tottenham-Court-Road. . . . . dans l'intérieur de la ville. Ces différens quartiers contiennent une population de 200,000 ames et plus, espèce la plus sale, la plus corrompue, la plus misérable qui soit en Europe.

„ que, plongés dans la fange et dans la
„ misère, ils sont en proie à tous les tour-
„ mens de la faim, du froid et des ma-
„ ladies; mais c'est au milieu de la société
„ qu'ils vont mendier, et assiéger le riche
„ par leurs importunités: c'est au milieu du
„ public qu'ils exercent leurs rapines et leurs
„ vols. Il n'y a pas, dans tout l'arrondisse-
„ ment de Westminster, une paroisse qui ne
„ paye chaque année une somme considéra-
„ ble pour les pauvres, et nonobstant on ne
„ citeroit pas une seule rue qui ne fourmille,
„ le jour, de mendians; la nuit, de voleurs.

Fielding, comme on sait, écrivoit en 1753. Pour juger de l'état actuel, il est donc juste que nous écoutions les auteurs qui parurent à la fin du XVIII siècle, et au commencement du suivant.

John Hill, après avoir rapporté les paro-
„ les de Fielding, ajoute: " Les maux qu'il
„ déploroit alors se sont extrêmement mul-
„ tipliés et aggravés depuis, et je ne dé-
» sespère pas d'obtenir une attention plus
» sérieuse de mes lecteurs, en répétant les
» observations judicieuses de cet illustre

» écrivain.... Les besoins et les calamités
» réelles du pauvre vertueux, la conduite
» dépravée et l'indolence vicieuse du pau-
» vre frippon, *l'augmentation* de nom-
» bre des uns et des autres, les dépenses
» immenses pour les secourir, sont des
» maux qui ne furent jamais si généra-
» ment sentis, déplorés avec tant de force
» que *dans l'époque actuelle.*

» Cet important objet, la misère et la
» multitude des pauvres, ajoute Mac-Farland,
» fixa dans tous les temps l'attention du
» législateur; mais il semble qu'il s'en soit
» occupé inutilement, puisque le mal s'ac-
» croît de jour en jour avec une rapidité
» effrayante, quoiqu'on ait pris les mesures
» les plus efficaces pour subvenir aux be-
» soins de la pauvreté vertueuse, et qu'on
» ait, dans le même temps, rendu les dé-
» crets les plus sévères contre la pauvreté
» oisive et dissolue.... Le nombre des pau-
» vres qui ne reçoivent aucun soulagement,
» dans cette capitale (Londres), ne fut ja-
» mais tel, à aucune époque antécédente, et
» peut-être dans aucun pays de l'Europe,

» excepté dans l'Italie, où l'oisiveté est en-
» couragée par les aumônes des maisons
» religieuses.... Un écrivain célèbre a cal-
» culé que l'Écosse contient environ un
» million et demi d'habitans, parmi les-
» quels on compte 100,000 pauvres qui
» vivent de charités publiques et particuliè-
» res. Si l'Angleterre et l'Irlande en con-
» tiennent autant, en proportion, le nom-
» bre en doit être immense dans les trois
» royaumes. Nous nous attacherons à le
„ démontrer, lorsque nous examinerons les
» différentes méthodes par lesquelles on vient
» à leur secours „.

» John Musson Good dit: C'est une chose dé-
» plorable, mais généralement reconnue que,
» quoique aucun pays d'Europe ne soit assu-
» jetti à la moitié des taxes énormes qui pèsent
» sur la grande-Bretagne, pour le soulage-
» ment des pauvres, qu'aucun ne présente
» la moitié autant d'institutions de bienfaisan-
» ce, dont le but est de leur porter secours;
» néanmoins *il n'est aucun pays où les*
» *pauvres soient si nombreux et aussi mal-*
» *heureux*. Traversez une ville, un bourg,

» un village, et vous trouverez dans toutes » les routes des mendians qui, exposant, » à votre vue, tout l'extérieur de la misère, » vous affligent par leurs lamentations. »

L. C. Delly peint l'état déplorable des pauvres, surtout dans la capitale, où il en périt de faim un grand nombre.

Ruggles » Nous étions arrivés à cette heu- » reuse époque où les armes de l'Angle- » terre avoient étendu sa réputation et sa » domination jusqu'aux contrées les plus loin- » taines du globe, à une époque où cette » île étoit regardée par les plus zélés pa- » triotes comme parvenue à son plus haut » apogée de gloire et de considération *po-* » *litique*; époque dans laquelle les hom- » mes les plus éclairés pensoient que l'im- » mensité de son crédit étoit telle que ce » royaume penchoit vers l'abîme, et tandis » qu'il croissoit en réputation, étoit prêt de » succomber sous l'énorme fardeau de la det- » te nationale. « L'expérience nous à de- » montré que ces conjectures formées au com- » mencement du règne de S. M. (Georges » III) sur la situation de l'Angleterre, étoient

» sans fondement; que notre crédit et notre » considération *politique* vont en croissant, » et que pourtant plus de 100 millions ster- » ling (environ 2,400,000,000 fr. .) ont été » ajoutés à la dette nationale. Les politiques » pourront donner l'explication de ce para- » doxe. Nous le considérerons du côté seu- » lement qui se rapporte avec notre sujet, » et qui *intéresse la prospérité de la* » *masse des individus qui constituent la* » *population de ce pays.* Cette question, » *La prospérité des individus s'est-elle pro-* » *gressivement accrue en Angleterre en* » *raison de la prospérité de l'état?* mérite » quelqu'attention. Si réellement on a amé- » lioré leur sort, nos guerres, nos traités, » la situation politique de ce royaume ont » operé le bien public. Ils ont accru la » somme du bonheur individuel et général » de la nation; mais s'il est arrivé le con- » traire; si nos compatriotes sont plus » adonnés à la paresse, à la dissipation; » si des principes plus corrompus, des ha- » bitudes plus vicieuses règnent et leurs iné- » vitables conséquences; si plus de malheurs

» et une plus grande misère règnent parmi
» nous, que sera cette grandeur si vantée,
» cette réputation d'opulence, de prospérité,
» d'importance nationale, si non *un manteau*
» *brillant pour cacher les haillons d'une mi-*
» *sère désastreuse?* Tous ceux qui sont à mê-
» me d'observer le degré de privation auquel
» nos pauvres sont réduits, et qui connoissent
» l'immensité des taxes imposées pour les se-
» courir, ne peuvent nier que la misère des
» pauvres est plus considérable, à présent que
» par le passé; ils sont forcés de convenir que
» *si elle s'est accrue, elle s'accroîtra en-*
» *core, et qu'il faut s'occuper des moyens*
» *de la diminuer:* c'est un axiome applica-
» ble, autant à la pauvreté qu'à l'influence
» du trône anglois ».

Tierney. „ Non, nos ministres ne sont pas
» hommes d'état; ils ont augmenté momen-
» tanément notre commerce; mais ils ont
» diminué, d'une manière sensible, nos plus
» sûres et nos plus importantes ressources.

Hobhouse. „ Quant à l'état prétendu pros-
» père de nos manufactures, mes observa-
» tions me prouvent combien peu elles méri-
» tent cet éloge: dans la plus grande partie des

» villes manufacturières, tous les magasins » sont pleins, les ouvriers, renvoyés, entrent » dans l'armée ou dans la marine, et vont » grossir la liste des blessés ou mendier les » secours des paroisses.

Bernard, dans sa lettre à l'évêque de » Durham. « La taxe pour les pauvres va » toujours en augmentant, depuis beaucoup » d'années, sans qu'on puisse lui assigner » de bornes. Il est possible qu'elle ar- » rive à 20 schelings par livre dans toute » l'étendue du royaume (elle s'élève déjà au » delà dans quelques paroisses manufacturiè- » res), sans qu'on atteigne au but qu'on se pro- » pose, de procurer une existence tolérable à » une masse énorme de personnes réduites à » la plus extrême misère. La dette nationale, » avec toute la terreur qu'elle inspire, n'est » rien en comparaison de l'augmentation de » cette taxe (1). Dans le premier cas, ce qui

(1) Dans le XVIII siècle, la dette nationale de l'Angleterre s'est accrue de 498,000,000 sterling.

En 1700 elle montoit à 16,000,000.
1715 . . . . . 55,000,000.
1740 . . . . . 78,000,000.
1763 . . . . . 146,000,000.
1783 . . . . . 239,000,000.
1800 . . . . . 510,000,000.

est enlevé à un sujet est rendu, en grande partie, à un autre, de manière que la dette nationale n'est qu'une espèce de rente qui se paye par une classe de citoyens à une autre; mais la taxe des pauvres est le baromètre qui marque *au mépris de la plus brillante apparence de notre prospérité*, les progrès de notre foiblesse intérieure; et plus notre industrie et nos manufactures s'étendent, plus notre commerce se répand sur le globe, plus l'énormité de la taxe devient colossale: elle s'accroît avec notre

---

Sous l'administration de Pitt, jusqu'au mois de juin 1800 seulement, la dette publique s'est accrue de 271 millions sterling, c'est-à-dire, 6,504,000,000 fr. Maintenant Bolingbroke dit: « Les hommes sages peuvent faire beaucoup avec peu; » les insensés et les frippons ont besoin de beaucoup pour » faire très-peu. Les premiers savent qu'une bonne administration consiste à observer deux sortes d'économie, proportionner avec sagesse les dépenses aux circonstances; » contrôler, avec le plus grand soin, la direction du trésor » public, depuis les premiers agens jusqu'aux derniers.

» Si nous payons nos dettes, nous serons débarrassés » de leurs poids; mais si nous prétendons les payer, sans » mettre en pratique les deux principes d'économie dont » nous venons de parler, nous pourrons avoir pour emblème » cette ridicule estampe hollandoise représentant un homme » qui met son foin en tas, et se prépare à le mettre en bottes, tandis qu'un âne l'attrappe, de l'autre côté, et le mange, » à mesure que le pauvre Hollandois se fatigue à l'amasser.

accroissement, elle s'aggrandit avec notre force, parce que ses racines ont pénétré jusque dans la source vitale de notre existence et de notre prospérité.

» En parlant de l'impôt de trois millions » sterling, destinés au soulagement des pau- » vres, dit Ruggles, je n'y ai pas compris les » nombreux hôpitaux, richement dotés, les » écoles de charité, le revenu annuel des » biens fonds, consacrés à la bienfaisance, » l'argent placé à intérêt dans les fonds pu- » blics, pour le même objet, les maisons de » charité, soutenues par contributions volon- » taires, enfin ces nombreuses sociétés d'amis, » et les grands revenus qu'elles produisent.

Ces sociétés, dans la seule ville de Londres, montoient au delà de 650, au dire de Colquhoun; à 219, dans le comté de Suffolk, selon le rapport d'Arthur Young. En conséquence Morton Eden crut pouvoir porter à six millions sterling, la somme destinée au soulagement du bas peuple.

» Je me suis proposé d'expliquer, conti- » nue Ruggles, ce merveilleux paradoxe: » comment il arrive que tandis qu'on emploie

» des millions sterling pour le soulagement » des pauvres, des millions de pauvres se » trouvent encore avoir besoin d'un plus grand » soulagement que celui qu'ils reçoivent.

Thorn. » Je suis continuellement témoin » que la misère la plus épouvantable règne » dans le royaume. Dans ce jour même, le » hasard a placé, sous mes yeux, cent familles au moins, avec trois, six, neuf et » même dix enfans, chacune, dépourvues » de tout moyen de subsistance: la nourriture des mêmes ouvriers qui travaillent » est incapable de les soutenir, tant elle » est mauvaise; et elle jette la langueur, » le déperissement et le désespoir, parmi » le père, la mère et les enfans. « Ainsi » parloit ce marchand de soie à l'assemblée » de la ville de Londres, en octobre 1800.

Dans la réclamation adressée à Georges III, dans le mois de septembre 1800, les représentans de la cité de Londres disent qu'il sont obligés de recourir à S. M. à cause des longues et intolérables souffrances qu'éprouvent les sujets les plus pauvres, poussés *par leurs extrêmes besoins* jusqu'à *la*

désobéissance et *au désespoir*, et que, dans le même temps, les classes *moyennes* de la société peuvent *à peine* soutenir leurs familles avec la décence ordinaire. » Les pauvres, privés de toute » espérance et rendus *furieux* par les cris » de leurs enfans, mourans presque de faim, » se réunirent à la multitude tumultueuse » de leurs frères d'infortunes. Ne croyez » pas, Sire, que nous voulions justifier des » actes de tumulte et de désordre; mais » tandis que nous condamnions des excès „ qui troublèrent la tranquillité publique, et „ violèrent les droits de la propriété parti- „ culière, nous ne pouvions nous empêcher „ de déplorer les maux de nos concitoyens. „ Tourmentées par l'inquiétude et par la „ douleur, maigries et desséchées par le „ défaut d' alimens, des familles entières » sont dans l'attente horrible de tomber „ victimes de la misère et de la famine la „ plus implacable.

Si, au milieu des richesses de Londres, il y a tant de pauvreté, jugez dans quel état se trouveront les autres parties de la Grande-

Bretagne. Lord Moira disoit, en 1797, à la chambre des pairs: « Quel est l'état du » commerce irlandois ? il est découragé, » tombé, ruiné; les artistes sont dans la » misère; les travailleurs réduits à la men- » dicité; voyez ceux de Dublin. Vous savez, » messieurs, qu'il y en a 27,000 qui se- » roient morts de faim, si le public n'étoit » venu à leur secours: portez vos regards » sur les autres parties de l'Irlande; je sais, » par ma propre expérience, qu'à Newry, » presque toutes les fabriques ont cessé de » travailler.... Cependant vous vantez l'aug- » mentation du commerce britannique. Pour- » quoi donc celui d'Irlande est-il réduit à » la mendicité? Où peut en exister la cau- » se, si ce n'est dans l'état intérieur de ce » royaume? »

Je passerois les bornes que je me suis prescrites, si j'entreprenois de suivre la trace de tous les écrivains anglois qui ont parlé de toutes les causes de l'extrême misère qui règne dans la Grande-Bretagne. Il suffira d'en indiquer quelques-unes.

1. *Ruggles* dit : « Les pauvres payent » l'impôt pour le soulagement des persou- » nes plus pauvres, par conséquent ils suc- » combent sous le fardeau qui les oppri- » me. ..... Cet impôt, tombant sur les » propriétaires et les cultivateurs, les pre- » miers sont contraints à augmenter le prix » des denrées, les seconds le prix des tra- » vaux. Ces prix, étant payés, tant par le » journalier pauvre que par le riche oisif, » doivent augmenter, en même temps, et » par le même motif, la taxe et le nombre » des indigens. »

2. *Massee*, s'appuyant de beaucoup d'ou- vrages dont il fait l'énumération, entreprend de prouver que le nombre des personnes aisées est diminué, et dit : « L'état précaire de no- » tre commerce, notre foiblesse intérieure, » l'augmentation des indigens, proviennent de » ce que beaucoup d'individus ont été enle- » vés à l'*agriculture*, base naturelle du bon- » heur, et qu'ils ont été poussés vers *le* » *commerce*, base d'un bonheur artificiel » et incertain (1). »

(1) Quoique, depuis quelques années, l'agriculture angloise ait fait des progrès, et que beaucoup de terres communales

3. *John Hill*, en parlant des guerres *longues et dispendieuses*, tendantes à défendre le commerce, dans tous les points de son immense étendue, les frais également immenses pour les soutenir, la nécessité de faire des additions considérables aux revenus publics, dit » que les classes laborieuses, plus » que toute autre, en portent le poids, puis- » que ces taxes ont élevé, soit directement, » soit indirectement, le prix de toutes les cho- » ses nécessaires à un taux si exorbitant, qu'un » pauvre paysan, à la sueur duquel nous les » devons, ne peut parvenir à les payer.... » Combien doit être empirée la situation du » journalier dont les salaires, dans les cinquan- » te dernières années, n'ont été augmentés que

---

aient été réduites en propriétés particulières, nonobstant, en considérant les choses en masse, on peut dire que le sol anglois est bien loin du point d'amélioration où il peut atteindre. Voici comme en parle Morton Eden : « Notre île » contient plus de terres incultes, en proportion de son » extension, que tout autre pays civilisé, sans en excepter » même la Russie dont les bois, n'étant pas sans produit, ne » peuvent être considérés comme terres incultes. Il me semble » qu'on pourroit comparer la Grande-Bretagne, encombrée » et défigurée par tant de landes et de terres communales, » à ces manteaux amples et pesans dont on fait usage en » Espagne et en Italie, et dont la plus petite partie est utile » à qui le porte, tandis que le reste lui pèse et l'embarasse.

» d'un cinquième ou d'un sixième, dans le mi-
» di de l'Angleterre, et d'un septième dans le
„ nord?» Cowe, Ruggles, Eden, Smith sont de la même opinion (1). » Il ne faut donc pas
» s'étonner, ajoute Hill, que la race de nos
» paysans, si robustes par le passé, soit dé-
» générée, que tant de misère ait étouffé
» leur esprit d'indépendance et qu'ils aient
„ fini par devenir salariés volontaires et dé-
» gradés par la charité publique, ou qu'ils
» préfèrent une vie oisive à une vie active,
» puisqu'ils savent que la sueur de leur
» front leur procurera à peine leur pain
„ quotidien «.

4. *Postelthwayer*, dans son dictionnaire, à l'article *pauvres*, indique comme les causes principales qui accroissent le nombre des pauvres en Angleterre „ les priviléges, les

(1) Cette cause n'est pas la seule qui prodnise de la misère, dit Ruggles, puisque la taxe pour les pauvres, en 1680, étoit de 665,362 sterling et, en 1772, d'un peu moins de 3,000,000. Cependant le prix du froment, dans la première époque, étoit au prix de la seconde comme 2 livres à 2 livres 15 sous et un denier. Donc le prix du froment ne s'est accru que d'un tiers, tandis que la taxe s'est quadruplée.

» droits exclusifs, les franchises, les corpo-
» rations, les distributions, aussi indiscrètes
» qu'infidèles, des aumônes dans les parois-
» ses (1). L'argent répandu, dans les villes et
» dans les campagnes, à l'époque des élec-
» tions, la multiplicité des cabarets, des
» hotelleries, et des autres réceptacles d'oi-
» siveté et de dissolution.

---

(1) » Il est vraiment honteux pour notre métropole, dit » l'écuyer Bernard, qu'avec toutes nos institutions charita- » bles, on n'ait pu encore établir, en faveur des pauvres, des » secours suffisans pour réprimer la mendicité à Londres, » et que tous nos fonds de charités soient prodigués à des » mendians adonnés à l'oisiveté et à l'ivresse, tandis que la » pauvreté est souvent négligée et abandonnée.

» Un des plus grands inconvéniens de l'ordre actuel des » choses, ajoute Bentham, consiste dans les révolutions per- » pétuelles que subissent les affaires des pauvres. Change- » ment d'individus, chaque année; changement fréquent de » plans et de mesures. Tantôt prévaut le système de faire tra- » vailler, tantôt on s'arrête au système contraire. Aujourd'hui » l'on veut des maisons de travail circonscrites; demain, des » établissemens en grand. D'abord des administrateurs gra- » tuits, et puis une régie intéressée, et ces mêmes plans sont » soumis à des altérations sans fin. Dans ces révolutions » obscures, partielles, mais toujours désastreuses, chaque » changement est accompagné de dommages. Les change- » mens en pis entraînent avec eux des injustices immédiates, » les changemens en mieux en occasionnent de plus éloi- » gnées. La détérioration qui ne manque pas d'arriver, dans » cette dernière hypothèse, est plus cruellement sentie, » parce qu'on lui oppose la situation, plus douce, du passé.

L'augmentation progressive de la misère populaire dans la grande Bretagne, les charges également progressives, imposées sur le public pour y remédier, occupèrent diverses fois le parlement, depuis 1770 jusqu'en 1800. Quel effet bienfaisant en est-il résulté?

« Quand ces médecins politiques de l'état, » répond Ruggles, eurent tâté le pouls au » malade et étudié, avec tout l'appareil con- » venable, les symptômes de la consomption » intérieure, ils se déclarèrent incapables » d'en entreprendre la guérison, et regar- » dèrent le mal comme incurable. » Pitt fit ajourner indéfiniment la proposition, faite par Whitbread, d'examiner l'état des pauvres, et s'engagea à proposer un plan lui-même. Sheridan et Fox lui dirent franchement que son seul but étoit d'enlever à l'opposition le mérite de faire adopter une réforme, utile et désirée par la nation, et qu'il ne tiendroit pas sa promesse. Ils ne se sont pas trompés. Pitt sacrifia le bonheur de la nation au plaisir, vil et personnel, de mortifier quelques membres du parlement qui avoient dédaigné ses offres corruptrices. L'intérêt

mercantile, si prédominant dans le parlement, (1) s'opposera toujours à toute amélioration dans le sort du peuple, parce que les profits des fabricans et des marchands, sont d'autant plus grands que le prix des marchandises est plus bas.

VIII.

Conduite des Anglois dans les pays conquis.

Quiconque a une légère connoissance de l'histoire, connoît la conduite féroce du gouvernement anglois dans l'Irlande, six siècles après sa conquête, les lois multipliées qui y détruisirent toute branche de commerce, la discorde suscitée, par les Anglois, entre les protestans et les catholiques, les horreurs

(1) Parmi les faits multipliés que l'on pourroit citer pour prouver l'influence mercantile dans le parlement, j'indiquerai l'acte de 1665, qui ordonnoit d'ensevelir les morts dans une étoffe de laine; ce qui forçoit à employer, à l'usage inutile des morts, ce qne les vivans n'avoient pn acheter. Une loi, non-moins digne d'nn code despotique, est celle qui défend de porter des boutons d'étoffe, et qui a pour but de favoriser les fabricans de bontons d'acier. Voyez Anderson *histoire du commerce*, Blackstone, *Comm. on the laws of England*; *Acta Rymeri* ....

commises par les troupes angloises pour abattre l'un et l'autre parti; le serment des soldats orangistes d'exterminer tous les Catholiques d'Irlande; les sept cents familles catholiques brûlées vives, en moins d'un mois, dans le seul comté d'Armagh; les crimes commis, avec raffinement, par les magistrats expédiés en Irlande, lesquels eurent besoin d'un bill du parlement anglois pour les mettre à couvert des réclamations des peuples et de la vengeance des lois; les brillantes promesses faites à l'Irlande pour l'amener à donner des secours à l'Angleterre, et la violation ouverte de ces promesses, après avoir généreusement obtenu les secours; l'amnistie violée par la conduite vandalique du général Lake, et les dévastations épouvantables qui s'en suivirent (1). Mais laissons parler les Anglois.

---

(1) On peut voir dans les écrits de Molineux, Swift et Lucas les actes d'oppression continués pendant tant de siècles: dans l'ouvrage de Stock, évêque de Killala, les horreurs commises par les troupes angloises; dans le rapport très-connu de lord Moira, la tyrannie, la barbarie, la féroeité de l'administration civile, militaire, judiciaire, établie par le souverain anglois en Irlande.

Fox. « Les cruautés qui se commettent » en Irlande, révoltent. C'est une chose » épouvantable à imaginer qu'une nation » de frères soit maltraitée comme la colo- » nie la plus lointaine d'étrangers conquis; » et cependant le ministre a l'insolence de » nous représenter l'Irlande comme un moyen » de force, l'Irlande qu'il tient courbée sous » un bras militaire. »

Grey. « Les Irlandois se montrèrent sou- » vent irrités, parce qu'ils furent soumis à » une verge de fer; la *tyrannie* et la *fé-* „ *rocité* en ont été la cause et l'effet. „

Goold. « La paix donnée à l'Irlande est „ la paix qui peut exister entre la vertu » foible, opprimée par des armées, et le „ crime insolent et victorieux; entre *une* „ *victime sacrifiée et un assassin sans* „ *pitié*, la paix du tombeau (1).

(1) Après que la paix eut été accordée à l'Irlande, Sir James Duff, commandant à Limmerick, le 14 septembre 1800, ordonna aux habitans d'afficher leurs noms sur les portes de leurs habitations, d'y rentrer avant neuf heures du soir, de n'en plus sortir *sous quelque prétexte que ce fût*, avant le lever du soleil: ainsi des patrouilles, nombreuses et fortes, eurent l'ordre d'arrêter ceux qui contreviendroient, en la moindre chose, à ce décret, et d'éteindre les feux et les lumières, qui ne l'étoient pas, après cette heure.

Moira. „ J'ai vu en Irlande la tyrannie „ la plus absurde, la plus insultante qui „ ait jamais pesé sur aucune nation: moi- „ même j'ai été témoin des victimes qu'elle „ sacrifioit sans nécessité et sans résistance. „ J'ai vu les hommes, de toute classe, de „ toute condition, avilis, outragés, oppri- „ més: j'ai vu une oppression féroce dans „ ces mêmes parties de l'Irlande qui sont „ aussi pacifiques et aussi tranquilles que „ cette capitale.... Il n'y a pas un homme, „ en Irlande, qui ne soit exposé à être chassé „ de sa maison, à toute heure du jour et de „ la nuit, pour être jeté dans une étroite „ prison, privé de toute correspondance, „ au dehors, traité de la manière la plus „ cruelle et la plus insultante, sans connoître „ ni son crime, ni ses accusateurs... Vous „ avez eu, messieurs, jusqu'ici l'inquisition en „ horreur; mais en quoi cette féroce institution „ diffère-t-elle du système suivi en Irlande? „ De quels sentimens serez-vous pénétrés, „ lorsque je vous dirai qu'on emploie *la* „ *torture* contre les sujets arrêtés!!! L'ins- „ trument propre à ce supplice n'existe pas;

» mais les malheureux arrêtés sont tour-
» mentés avec des pointes de fer jusqu'à
» leur faire perdre le sentiment. Reve-
» nus à eux, ils sont tourmentés de
» nouveau, jusqu'à ce que la douleur leur
» arrache quelqu'aveu. Mais je puis dire
» plus: je puis dire que des détenus ont
» été pendus et étouffés à moitié, et en-
» suite rappelés à la vie pour les obli-
» ger, par la crainte de voir recommencer
» ce supplice, à avouer les délits dont ils
» étoient accusés. Grand Dieu! quels sont
» les sentimens d'une nation qui tolère de
» semblables mesures?... Je pourrois dire
» plus encore, mais la politique le défend...
» J'ai vu des pays conquis, traités militaire-
» ment; mais je n'ai jamais vu, dans aucun
» pays conquis, la coutume barbare que la
» Grande-Bretagne a adoptée en Irlande (1).„

La conduite des Anglois envers les autres peuples, est à peu près la même. L'histoire de la compagnie des Indes est

(1) Voyez l'extrait des registres du parlement, tome IV depuis la page 237 jusqu'à la page 243.

écrite avec du sang. Les Anglois se sont rendus maîtres d'un tiers du territoire indien par la violence et la perfidie : le feu, la famine, la corruption, le monopole, la tyrannie ont été les élémens de leur administration. A l'autorité de Bentham, citée à la page 53, j'en ajouterai quelques autres pour répaudre le plus grand jour sur ce chapitre.

Porchester. » La nouvelle guerre que nous » fesons actuellement (1791) dans les Indes » est condamnable au plus haut degré, parce » qu'elle est fondée sur le désir de conquérir, » sur le désir d'étendre notre territoire : nos » militaires, nos chefs, dans ce pays, la dé- » sapprouvent et prévoient les maux qui » doivent résulter de notre conduite. Il se- » roit très-ridicule que notre gouvernement, » dans les Indes, voulût couvrir ses opéra- » tions d'un voile de délicatesse : ce gou- » vernement est fondé sur *l'injustice*, et » originairement établi par *la force*. Éloi- » gner de tels souvenirs est une entreprise » difficile : nous ne pouvons plus inspirer » une confiance que nos premiers actes ont » détruite, ni réussir à nous faire aimer

» par les princes de ce pays, qui ne con-
» noissent notre pouvoir que par nos in-
» justices. »

Bryan Edwards. » Outre tous ces enne-
» mis, nous en avons encore un plus terri-
» ble. Il n'y a pas de moyens humains de
» résister à ses coups et de s'en garantir.
» Cet ennemi est le bras du Tout-puissant,
» armé de la peste, pour châtier *notre cu-*
» *pidité et notre ambition.* »

Loughborough, qui fut depuis chancelier de l'échiquier, dit en 1791 : » L'ambition
» excessive et l'insolence qui règnent effron-
» tément dans le cabinet de S. M., le por-
» tent à de tels excès *dans toutes les parties*
» *du monde*, que la ruine de notre em-
» pire en sera la conséquence. Semblables
» à des animaux *carnivores* (beasts of prey)
» nous parcourons *toutes les régions du glo-*
» *be* pour y chercher des *victimes*. Je vois
» avec surprise et avec horreur que le sy-
» stême des ministres est de balayer, pour
» ainsi dire, *toutes les nations*, en intri-
» gant, irritant et insultant d'une part; et en
» faisant servir de l'autre, le pouvoir de notre

» état à les *écraser* et à les *exterminer*.
» Pouvons-nous nous flatter que l'Europe,
» éclairée, tolérera cette conduite, et que
» notre nation elle-même supportera le poids
» dont elle est accablée? (1)

Lansdown. » Appliquons-nous surtout à
» regagner la bonne opinion de l'Europe;
» nous l'avons perdue par notre *déréglement*, par notre *orgueil*, par notre insatiable *rapacité* (2).

CONCLUSION.

Ceux qui voudroient exciter du trouble, et qui ne peuvent mettre des armées en mouvement, ont recours à divers expédiens: un des plus communs, est d'exagérer les avantages des autres nations afin que, comparant leur état et le nôtre, il en résulte du mécontentement parmi le peuple. La plupart, ignorant ce qui se passe au dehors, quelquefois perfides, et toujours mauvais

(1) Parl. Roy. vol. XXX. pag. 67.

(2) Parl. deb. vol. IV. pag. 98.

raisonneurs, présentent des tableaux si ridicules et si bizarres, qu'ils exciteroient l'indignation, s'ils n'inspiroient plus naturellement la pitié. Parmi les nations dont on fait de si pompeux éloges, la nation angloise a la première place: cependant cette nation, respectable par quelques utiles et belles manufactures, n'est pas digne d'une grande admiration, sous mille autres rapports.

Des faits que nous avons cités et des autorités tirées des écrivains anglois, il résulte qu'une très-mauvaise éducation développe, dans les Anglois, les germes de tous les vices; l'intempérance et l'ivrognerie qui les rapproche des brutes; l'insensibilité qui les rend cruels envers leurs domestiques, et surtout envers le beau sexe; l'orgueil démesuré qui leur assure la haine de tous les peuples; l'avidité effrénée de l'or, cause de gains illicites et de monopoles oppresseurs; la passion pour le jeu, née de la cupidité et de la paresse qui veulent s'enrichir, sans travail, et qui sacrifient sur une carte la fortune d'une famille; la corruption des mœurs qui rompt tous les liens sociaux et se fait un

jeu de la bonne foi ; la sombre mélancolie qui les pousse à se tuer pour mettre un terme à des maux produits, en partie, par leurs vices, en partie, par leur gouvernement oppresseur et leurs lois tyranniques. La corruption donne le mouvement au ressort du gouvernement et assure l'exécution de toutes les volontés du roi. Après avoir acheté leurs charges, les membres du parlement vendent le sort des électeurs, tandis que l'opposition elle-même, quelquefois payée, conserve l'ombre de la constitution. Ennemis et tyrans des Catholiques qui professent la tolérance, arrachés de leur commune natale par les lois barbares sur le domicile, gênés par les statuts relatifs à l'industrie et par les corporations multipliées, tourmentés par les agens des douanes qui ont intérêt et pouvoir de forger des contreventions, enlevés par force, sans aucun ordre, pour la marine, par les violences arbitraires de l'amirauté, très-peu certains de la validité de leurs droits devant les tribunaux, à cause de l'habitude générale du parjure, enveloppés dans le labyrinthe d'une législation obscure, châtiés par des

peines sévères, sans utilité, exposés à des crimes qui naissent de la rigueur des punitions et de la pitié des juges, ils n'obtiennent justice qu'avec des frais exorbitans et une lenteur mortelle, ce qui signifie que le plus grand nombre n'y parvient pas. La multiplicité des vols, surtout sur les routes, l'affluence excessive des fausses monnoies et des billets de banque diminuent la circulation et le change des marchandises, dans un pays essentiellement trafiquant. Dans les fréquentes oscillations du commerce, leur peuple supporte tous les dommages qu'entraîne le manque de travaux, et ne jouit pas des avantages que peut procurer le commerce, parce que des lois sévères lui empêchent de hausser le prix des marchandises. Victime de l'esprit mercantile, accablé de charges toujours croissantes, il gémit dans la misère, obligé, ou de mourir de faim, au milieu du luxe des fabricans et des négocians, ou d'avoir recours à des séditions et à des soulèvemens pour se procurer le nécessaire. Les produits des manufactures vendus, à vil prix, par la misère du peuple, présentent

aux trafiquans une occasion de gains énormes, tandis que l'état se perd dans le tourbillon de la dette publique. Ceux-ci, soutenus par l'ambition qui naît de l'orgueil national, lancent leurs vaisseaux sur la vaste étendue des mers, et en prônant la liberté, ils s'en montrent les tyrans. Ils mouillent à toutes les îles, à tous les ports de l'un et de l'autre hémisphère, ils obligent les peuples à acheter d'eux et à ne vendre qu'à eux seuls. Ils subjuguèrent, par les armes et par la perfidie, l'Écosse, l'Irlande et une grande partie des Indes. Ils se maintiennent, par les armes et par la perfidie, dans leur odieuse possession. L'or seul ayant du prix, à leurs yeux, ils versent le sang des nations pourvu qu'ils parviennent à vendre et à acheter, à acheter et à vendre. Ennemis naturels de tout peuple qui possède des manufactures et des vaisseaux, ils ont tâché de les détruire et sur les mers et dans les ports, par la férocité, dans les pays conquis; par la perfidie, dans les pays neutres et amis. *Animaux carnivores*, pour me servir des expressions de lord Loughborough, *ils*

parcourent toute la surface du globe pour détruire et ravager. Les manufactures de quelques nations européennes sont restées, à quelques égards, inférieures aux leurs, parce qu'ils leur enlevèrent les moyens de transport et les places pour le commerce. Pour réprimer leur insatiable avidité, et leur tyrannie insultante, pour assurer au reste du monde les avantages naturels du sol et de l'industrie, il n'y a que deux moyens: leur opposer une marine puissante, ou leur fermer l'entrée des ports; car l'unique but, de leur despotisme sur les mers, est de jouir, tous seuls, du droit d'acheter dans les marchés étrangers.

FIN.

587217
S3N

INDICATION DES CHAPITRES.

Introduction. . . . . . *page* 1

I. Éducation . . . . . „ 4

II. Caractère . . . . . „ 21

§ 1.° *Intempérance* . . . . . „ 22

§ 2.° *Insensibilité* . . . . . „ 31

§ 3.° *Avidité de l'argent* . . . „ 48

§ 4.° *Orgueil illimité* . . . . „ 61

§ 5.° *Mélancolie*, Spleen, *Suicide* „ 69

§ 6.° *Passion pour le jeu* . . „ 73

§ 7.° *Corruption des mœurs* . . „ 75

III. Gouvernement . . . . . „ 100

IV. Lois civiles et pénales . „ 115

V. Délits et Police . . . . . „ 126

VI. Impôts . . . . . „ 139

VII. Sort du peuple anglois . „ 153

VIII. Conduite des Anglois dans les pays conquis . . „ 173

Conclusion . . . . . „ 180

Digitized by Google